

CAL  
EA  
85U552f  
DOCS



# Les Nations Unies: trousse d'information N° 2

À l'intention des jeunes,  
des animateurs et des professeurs

Publié par le ministère  
des Affaires extérieures  
en collaboration avec  
l'Association canadienne  
pour les Nations Unies

**Canada**

.62194612(F)

~~XXXXXXXXXXXX~~



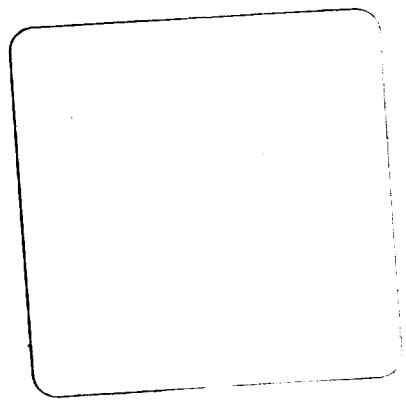
73 249.872

NON - CIRCULATING /  
CONSULTER SEUL

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

OCT 24 1993

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE



LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E

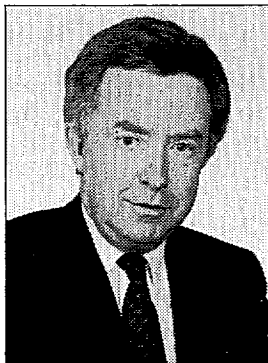


3 5036 20026007 6



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada



## DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Cette année marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de la création des Nations Unies à San Francisco en 1945. Le Canada, qui avait joué alors un rôle important, a fermement appuyé les Nations Unies au cours de ses 40 ans d'existence.

Si les jeunes Canadiens reconnaissent aujourd'hui que les Nations Unies sont le meilleur moyen dont nous disposons pour promouvoir la paix, la santé et l'éducation dans le monde, le Canada continuera, à l'avenir, de jouer un rôle important.

C'est pourquoi mon ministère, en coopération avec l'Association canadienne pour les Nations Unies, met à la disposition des jeunes Canadiens toute une gamme de matériel éducatif.

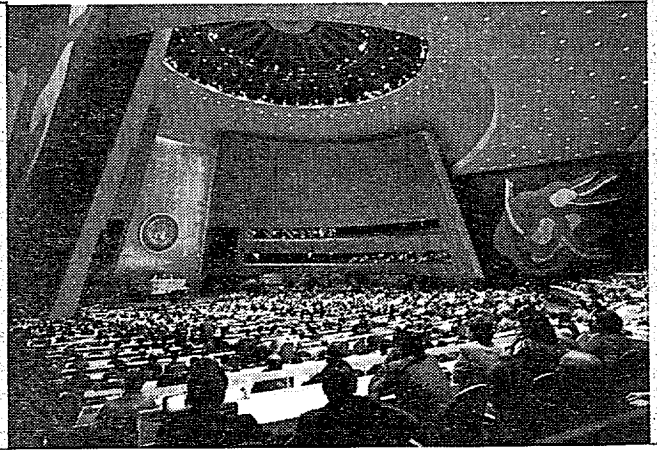
Vous entendrez souvent des critiques à l'égard des Nations Unies. Cette organisation a beaucoup de problèmes. C'est cependant le seul forum dont nous disposons pour discuter avec presque tous les pays du monde des problèmes internationaux.

Il ne faut pas oublier non plus les travaux des institutions des Nations Unies. Par exemple, l'UNICEF sauve la vie de 400 000 enfants chaque année. Le monde a besoin du système des Nations Unies.

J'espère que cette trousse de documentation vous intéressera et qu'elle vous aidera à vous faire personnellement une idée de la valeur de cette Organisation. Si le monde a besoin des Nations Unies, il est également vrai que les Nations Unies ont besoin de vous.

Les très honorable Joe Clark,  
secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures

# LE CANADA AUX NATIONS UNIES



NU 15097 MILTON GRANT

**L**es jeunes Canadiens et Canadiennes... sont prêts à jouer leur rôle au sein de la collectivité mondiale. »<sup>1</sup> Cet engagement de la jeunesse canadienne s'insère naturellement dans une longue tradition et rappelle, en cette année anniversaire, la participation active et fidèle du Canada aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

Présent à la Conférence de San Francisco où il participa à la rédaction du texte final de la Charte des Nations Unies, le Canada n'a pas cessé depuis d'apporter à l'Organisation idées, personnel et fonds. Sa participation aux opérations de maintien de la paix lui a valu une place particulière au sein de la collectivité internationale; mais tout aussi important est son attachement aux initiatives économiques, sociales et humanitaires des Nations Unies. Les activités onusiennes du Canada ont toujours reçu l'appui de la population dont l'intérêt pour les affaires internationales se concrétise par un certain nombre d'organismes privés, en particulier l'Association canadienne pour les Nations Unies. Malgré les critiques dont les Nations Unies sont l'objet, le Canada continue de privilégier un système reposant sur le droit international et le soutien des Nations Unies.

### SAN FRANCISCO

**U**n sondage d'opinion, publié en janvier 1945, révélait que 90 % de la population canadienne appuyait l'entrée du Canada à l'ONU alors en voie de création. De son côté, la Chambre des communes approuva par 200 voix contre cinq, la participation du Canada à la Conférence de San Francisco. C'est donc avec l'appui de la très grande majorité de leurs compatriotes que les membres de la délégation canadienne se rendirent à San Francisco. De plus, le Canada possédait déjà 25 ans d'expérience acquise à la Ligue des Nations qu'allait remplacer la nouvelle organisation internationale.

Publié par le ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec l'Association canadienne pour les Nations Unies.

L'un des quatre documents d'information inclus dans la trousse destinée aux enseignants préparée pour marquer le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation canadienne, dirigée par le premier ministre, M. William Lyon Mackenzie King, comprenait le ministre de la Justice, M. Louis Saint-Laurent, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Lester B. Pearson, des fonctionnaires et des membres du Parlement. Les trois partis politiques du Canada étaient représentés au sein de la délégation.

Si l'apport du Canada à la Conférence ne peut se comparer à celui des grandes puissances, sa participation n'en est pas moins notable. Il a influencé la rédaction définitive des articles de la Charte touchant les principaux organes de l'ONU, soit le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social (ECOSOC), et le Secrétariat.

Tout en reconnaissant que la force des Nations Unies reposait sur les grandes puissances, le Canada a insisté pour que l'article 23 de la Charte stipule que, lors de l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, on tienne compte en premier lieu de la contribution des membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationale et aux autres fins de l'Organisation. De plus, et aussi à la demande du Canada, la Charte stipule que le Conseil peut exiger la participation militaire d'un État non membre du Conseil seulement si cet État a pris part aux décisions. Ainsi, la Charte permet aux petites et moyennes puissances de jouer un rôle dans un domaine important.

D'autre part, les efforts des membres de la délégation canadienne ont permis de donner à l'Assemblée générale des pouvoirs très étendus mais qui ne l'habilitent pas à faire des recommandations sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationale, dans la mesure où le Conseil de sécurité s'en occupe avec succès. Un tel énoncé permet à l'Assemblée, comme le désirait le Canada, de prendre la relève du Conseil si ce dernier est bloqué par un veto, tout en divisant clairement les pouvoirs des deux principaux organes des Nations Unies.

Certains membres de la délégation canadienne, en particulier Lester B. Pearson, pensaient que le Conseil économique et social (ECOSOC) serait un outil très précieux dans la recherche de la paix et de la sécurité internationale. Le Canada porta donc une attention toute particulière à la rédaction des parties de la Charte portant sur l'ECOSOC. La Charte

actuelle comprend plusieurs propositions canadiennes, certaines visant à faciliter les rapports des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, et à consolider la position de l'ECOSOC en tant que coordonnateur des activités de ces institutions. La Conférence adopta une autre idée canadienne, soit d'accroître les attributions de l'ECOSOC en l'autorisant non seulement à faire des recommandations, mais à faire (ou à faire faire) des rapports et études sur les questions relevant de sa compétence. Enfin, la Conférence a accepté trois propositions canadiennes visant à protéger l'indépendance, l'intégrité et la compétence du Secrétariat (articles 100, 101 et 105 de la Charte).

À San Francisco, le Canada a montré qu'une puissance moyenne pouvait jouer un rôle au sein de l'Organisation, selon son expérience et ses possibilités. Ainsi a-t-il introduit une méthode de travail appelée « fonctionnalisme ». On a comparé cette méthode à celle du potier qui donne forme à l'objet à mesure qu'il le crée, sans être esclave d'une forme préconçue. Dans les comités, les Canadiens cherchaient à rapprocher les points de vue plutôt qu'à imposer des solutions, méthode efficace mise à l'épreuve par des années de négociations et de compromis pour la survie même de leur pays. Un journaliste américain qui avait suivi la Conférence de San Francisco rendit plus tard hommage aux Canadiens en écrivant dans le *New York Times*: « Quand les jeux étaient faits, les Canadiens travaillaient avec plus d'acharnement et d'efficacité que les autres pour maintenir le principe de la sécurité collective. »

Il est intéressant de noter, en passant, une petite contribution du Canada à la Conférence de San Francisco puis à la première Assemblée générale. Le Canada, qui n'avait pas encore de politique officielle en matière de bilinguisme, se fit remarquer parce qu'il fut néanmoins le seul pays à insister pour que les versions anglaise et française des textes soient fidèles l'une à l'autre et bien écrites.

### AU SERVICE DE LA PAIX

**A** l'issue de la première Assemblée générale des Nations Unies, le chef de la délégation canadienne, le ministre de la Justice, M. Louis Saint-Laurent, remarqua : « Nous sommes

1. Extrait d'une déclaration faite par Kay Worthington, au nom de la jeunesse canadienne, lors de la visite au Canada en 1985 du Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar.

passés de la barbarie à une sorte de féodalité internationale. » Plusieurs fois, lorsque cette « féodalité » a provoqué des confrontations, le Canada a mis son don de négociateur au service de l'ONU. Ce fut le cas, par exemple, lors de l'impasse des candidatures en 1955. À sa fondation, l'ONU comptait 51 membres et cinq ans plus tard, 60. Puis, de 1950 à 1955, toutes les candidatures furent rejetées à la suite du veto des États-Unis ou de l'Union soviétique. Pour débloquer cette impasse, le Canada suggéra d'admettre simultanément les 18 pays candidats et il présenta une résolution en ce sens. L'Assemblée générale adopta la résolution et, même si le Conseil de sécurité posa son veto à la candidature de deux pays (le Japon et la Mongolie extérieure<sup>2</sup>), l'impasse était débloquée et 16 nouveaux pays admis. Plus tard, le Canada facilita l'entrée de la République populaire de Chine en reconnaissant ce pays; d'autres pays suivirent son exemple ce qui aboutit à l'admission de la Chine en 1971.

Le rôle que joua le Canada en 1956 dans la crise de Suez est assez connu pour que l'on ne s'y arrête que brièvement. Menant une course contre la montre, la délégation canadienne dirigée par M. Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, négocia un arrangement qui permit d'éviter une confrontation armée et qui aboutit à la création de la première Force d'urgence des Nations Unies, la FUNU I. Le Canada participa activement à cette force pendant 11 ans, lui apportant l'expérience acquise au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance et de la trêve en Palestine (ONUST), ainsi qu'au sein du Comité spécial des Nations Unies pour la Palestine.

La FUNU et l'ONUST sont deux des opérations du maintien de la paix vers lesquelles l'ONU s'est tournée lorsque l'on s'est rendu compte que la « féodalité internationale » dont parlait Saint-Laurent rendait difficile la paix et la sécurité internationales. Les activités de maintien de la paix appartiennent à deux catégories : envoi d'observateurs chargés de surveiller l'application d'une trêve - utilisation d'une force internationale assez importante envoyée sur le terrain pour empêcher tout affrontement des protagonistes. Le Canada est le seul membre de l'ONU ayant participé aux 11 opérations de maintien de la paix organisées par l'ONU de 1945 à 1975. Jusqu'à présent, il a pris part à 16 des 17 opérations de maintien de la paix et à deux opérations indépendantes en Indochine et en Corée, à un coût total de \$500 millions environ. Aujourd'hui, on trouve des troupes canadiennes à la Force d'observation de l'ONU à Chypre, à la Force de l'ONU chargée d'observer le dégagement des Forces israéliennes et syriennes au Golan et à l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve.

Selon le Canada, l'efficacité des opérations de maintien de la paix dépend de leur planification à long terme. C'est pourquoi il a organisé, en 1964 à Ottawa, une conférence chargée d'examiner les aspects militaires pratiques du maintien de la paix.

En plus des opérations de maintien de la paix proprement dites, le Canada a participé à la Force des Nations Unies en Corée, à laquelle il a fourni trois destroyers, une escadrille de transport aérien, une brigade de l'armée, et environ 27 000 militaires. Un officier canadien fait partie de la Commission militaire de commandement des Nations Unies pour l'armistice (UNCMAC).

Dans un monde imparfait, les opérations de maintien de la paix représentent une solution provisoire efficace aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Le désarmement et le contrôle des armements en sont une solution à long terme. Le Canada attache donc à ces domaines la plus grande importance, comme le prouve sa participation active à toutes les activités de l'ONU touchant le désarmement et le contrôle des armements. Notre pays a signé plusieurs accords sur le contrôle des armements et le désarmement négociés aux Nations Unies, et, en tant que membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Canada a préconisé l'élaboration de garanties efficaces contre le détournement, à des fins militaires, des matières et de la technologie des réacteurs nucléaires.

## POUR UN MONDE PLUS HUMAIN

Les premières victimes des conflits armés sont les enfants. En 1946, un comité dont faisait partie le Canada recommanda la création d'un fond bénévole temporaire en vue de fournir de l'aide aux enfants des pays ravagés par la guerre. Ainsi naissait le Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF) dont le sigle évoque aussi de belles cartes du temps des fêtes illustrées par des artistes renommés du monde entier. Les bénéficiaires retirés de ces cartes financent une partie des programmes de l'UNICEF dont l'objectif, de nos jours, consiste surtout à fournir de l'aide aux enfants des pays en développement et à leurs mères. Ces programmes mettent l'accent sur l'apport de services essentiels dans les domaines de la santé, de l'alimentation, des services sociaux, de l'éducation et autres. En 1984, le Canada était au sixième rang des donateurs les plus importants. En 1983-1984 il a versé \$14,5 millions et, en plus, les Canadiens individuels ont contribué \$11 millions.

L'aide aux réfugiés est une autre des activités humanitaires de l'ONU dans lesquelles le Canada est très actif. En 1948, il aida à la création et appuya les activités de l'Organisation internationale des réfugiés (OIR) chargée de la réinstallation des personnes déplacées et sans abri. À la dissolution de cet organisme en 1952, il avait versé une somme totale de 18 millions de dollars et accueilli 124 000 personnes. Le Canada finance à présent l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) auquel il a versé en 1983, 4 200 000 dollars. Un Canadien, Howard Kennedy, fut le premier directeur de cet organisme qui apporte aide, éducation et autres services à des centaines de milliers de personnes.

Pour remplacer l'OIR, les Nations Unies ont créé, en 1951, le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); le Canada, dès le début, a été membre du comité d'administration du HCR. Depuis 1969, il fait également partie de la Convention de 1951 des Nations Unies et au Protocole de 1947 relatifs au statut des réfugiés. En 1983, le Canada a donné cinq millions de dollars au programme régulier du HCR.

Le Canada a toujours fait des efforts pour recevoir des réfugiés en temps de crise. Il a accueilli 38 000 Hongrois en 1956 et 1957, 13 000 Tchécoslovaques en 1968 et 1969, 228 Tibétains en 1970,

5 600 Ougandais d'origine asiatique en 1972-1973. En 1976, 4 510 Chiliens et 6 518 Indochinois avaient été autorisés à entrer à titre de réfugiés. Plus récemment, en 1984, le Canada a accueilli 15 400 réfugiés venus d'Indochine (5 839), de l'Europe de l'Est (3 550), de l'Amérique Latine (2 786), d'Afrique (1 083), du Moyen-Orient (952), d'autres pays (275); 960 personnes se trouvant temporairement au Canada ont demandé et obtenu le statut de réfugié cette année-là.

## AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Nombreux membres de la délégation canadienne à San Francisco ont poursuivi une carrière politique ou diplomatique,<sup>3</sup> et que leur présence a permis au Canada de se faire entendre plus souvent dans les réunions de l'ONU, ou lors de rencontres avec les grandes puissances. Elle explique aussi, partiellement, la grande participation du Canada à l'ECOSOC et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux institutions spécialisées. Le Canada est (ou a été) membre : du Comité des ressources naturelles, du Comité de l'examen et de l'évaluation, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants, de la Commission de la statistique, du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, de la Commission des droits de l'homme, des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Comité exécutif du haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies sur l'environnement, de la commission des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT), de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique de l'Amérique latine et des Caraïbes.

À l'initiative du Canada, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a approuvé par consensus une résolution (adoptée par l'Assemblée générale à la fin de 1983) créant une commission indépendante chargée d'évaluer les perspectives environnementales jusqu'en l'an 2000 et au-delà : la Commission mondiale de l'environnement et du développement. Deux Canadiens en font partie : M. Maurice Strong, en tant que commissaire, et M. Jim MacNeil, en qualité de secrétaire général.

Le Canada a participé aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme. À son initiative, la Commission examina divers rapports présentés annuellement sur l'imposition d'états de siège ou d'urgence qui tendent à menacer les droits de la personne. En outre, le Canada est parvenu à rallier un consensus sur les résolutions traitant des personnes détenues en raison de leurs opinions ou pour avoir exprimé pacifiquement ces opinions, ainsi que sur les efforts permanents en vue de faire face et,

- Le Japon fut admis l'année suivante et la Mongolie extérieure en 1971.
- Deux d'entre eux, M. Louis Saint-Laurent et M. Lester B. Pearson sont plus tard devenus premiers ministres du Canada, le premier de 1948 à 1967, le second de 1963 à 1968.

si possible, faire pièce à tout exode de populations provoqué par des violations des droits de la personne. D'autre part, en tant que membre de la Commission de la condition de la femme, le Canada a participé à la conférence de Nairobi en 1985.

Notons que de nombreux Canadiens travaillent à titre personnel aux travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technologie au développement, au Programme de volontaires des Nations Unies, au Comité de l'élimination de la discrimination raciale et au sein de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

L'ECOSOC coordonne les travaux des institutions spécialisées de l'ONU, organismes intergouvernementaux distincts et indépendants, possédant chacun leurs organes de délibération et d'exécution. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la formation de plusieurs de ces institutions (dont certaines existaient avant la création de l'ONU) et dans leurs activités; citons, entre autres : la FAO (fondée à Québec et dont le Canada est le principal contributeur), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNESCO, l'Organisation de l'aviation civile internationale (dont le siège est à Montréal), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (OAA).

La participation du Canada à la vie de l'OMS constitue un exemple de son vif intérêt pour les institutions spécialisées de l'ONU : il a fourni à l'OMS du personnel technique et spécialisé, il ouvre ses facultés de médecine et ses écoles de soins infirmiers au personnel technique et scientifique étranger, il communique aux autres pays le résultat de ses recherches dans les divers domaines médicaux.

Le Canada a reconnu, dès San Francisco, l'importance du développement économique. « Il nous appartient d'aider à instaurer une communauté mondiale où la sécurité sociale et le bien-être font partie du patrimoine de l'humanité », avait alors déclaré le premier ministre King. Le premier commissaire des Nations Unies à l'assistance technique fut un Canadien, M. Hugh Keenleyside. Des premières tentatives d'assistance de l'ONU est né, en 1965, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) auquel le Canada apporte son soutien, se classant au septième rang des pays donateurs. En 1983, il se classait au sixième rang des 17 pays donateurs de l'OCDE en termes d'aide publique au développement. Enfin, il s'est engagé à porter son aide publique au développement (APD) à 0,6 % de son PNB d'ici à 1990 et à 0,7 % d'ici à 1995. Les relations commerciales entre les pays développés et les pays en voie de développement sont importantes pour les deux parce que les pays en voie de développement dépendent des pays industrialisés dans les domaines tels que l'aide, la technologie et l'investissement, et les pays industrialisés dépendent également des pays en voie de développement dans le sens que les marchés des pays en voie de développement accueillent plus de 30 % des exportations des pays de l'OCDE.

Il est intéressant de noter que les considérations relatives à l'environnement occupent une place importante dans les programmes d'aide du Canada tout particulièrement en ce qui concerne la désertification et la déforestation. C'est ainsi qu'une délégation canadienne comprenant plusieurs représentants des collectivités indiennes et inuits s'est rendue à

la conférence biennale des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, tenue au Botswana.

Le Canada participe au financement de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à la Société financière internationale, à l'Association internationale de développement (AID) à la Banque asiatique pour le développement, à la Banque africaine pour le développement, à la Banque interaméricaine de développement et à la Banque de développement des Caraïbes. Ces organismes reçoivent environ les deux tiers de l'aide multilatérale du Canada, à l'exclusion de l'aide alimentaire.

De son côté, le Fonds international de développement agricole, créé en 1976, a reçu 33 millions de dollars pour ses trois premières années de fonctionnement et, en 1982, l'apport canadien était de 42 millions de dollars. En 1983, le Canada a donné 200 000 dollars au Fonds des Nations Unies pour la Namibie. Le Canada vise à appuyer les réformes des divers institutions du système. Également, le Canada reconnaît qu'un élément essentiel est une nouvelle codification du droit international. Il s'agit là d'une fonction de l'ONU à laquelle le Canada est associé depuis longtemps. La Commission du droit international, par exemple, à laquelle fit partie une diplomate Canadien, M. Marcel Cadieux, remonte à 1947. Plus récemment, en 1983, le Canada a participé à la Conférence des Nations Unies pour le droit commercial international. De 1964 à 1970, il a fait partie de la Commission spéciale sur les principes du droit international ayant trait aux relations amicales et à la coopération entre les États, et, en 1962, du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression.

Le sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont fait partie le Canada, a formulé des principes et permit d'élaborer plusieurs conventions. Le Canada a joué le rôle de chef de file dans l'élaboration des trois conventions sur les actes illicites d'intervention contre les aéronefs.

Le développement du droit maritime international revêt une extrême importance pour le Canada, dont les côtes s'étirent sur plus de 243 000 km. Il a donc pris une part active aux Conférences des Nations Unies sur le droit de la mer et il a signé la Convention qui en a résulté.

Rappelons en passant qu'un Canadien, M. John Read, est l'un des membres fondateurs de la Cour internationale de Justice où il a travaillé de 1946 à 1958. Le Canada s'est adressé à cette cour dans un litige avec les États-Unis au sujet de droit de pêche dans le golfe du Maine.

## LACNU : ASSOCIATION DYNAMIQUE

**J'**aimerais remercier très chaleureusement l'Association canadienne pour les Nations Unies du travail qu'elle accomplit, elle qui jouit d'un appui grandissant. Le succès qu'elle connaît n'est pas surprenant étant donné les excellents rapports qui ont toujours existé depuis la signature de la Charte entre les Nations Unies, d'une part, et le gouvernement et le peuple canadiens, d'autre

part », a déclaré le secrétaire général des Nations Unies en 1984.

L'ACNU a instauré la médaille Pearson de la paix remise chaque année à un Canadien ou à une Canadienne ayant oeuvré d'une façon remarquable au niveau international.

En mars 1985, l'ACNU a organisé une table ronde sur le thème suivant : *les Nations Unies, quarante ans après : crises et solutions*. La table ronde, qui réunissait des dirigeants d'organismes non gouvernementaux canadiens s'est déroulée en présence de l'ambassadeur et représentant permanent du Canada aux Nations Unies, M. Stephen Lewis, et de l'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Douglas Roche.

Tous les participants ont affirmé que les Nations Unies restaient la pierre angulaire de l'ordre mondial. Ils ont souligné la réussite des réalisations de cette organisation sur le plan humain mais ils ont reconnu la nécessité d'apporter certaines réformes à l'ONU. Leurs conclusions ont rejoint une déclaration faite par M. Lewis à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 17 décembre 1984 :

*Au cours des quarante dernières années, [l'activité de l'ONU] a contribué au bien-être de l'humanité. C'est pourquoi les attaques gratuites, devenues à la mode, contre l'Organisation des Nations Unies et visant à la diminuer ou à la ridiculiser, resteront vaines.*

*Les diverses institutions – que l'on pense au Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF), au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – comptent, après tout, parmi les plus belles expressions des aspirations et du dévouement de l'homme. Le succès qui a couronné les opérations internationales de maintien de la paix constitue un de ces rares exemples de bon sens tenace à l'échelle internationale. Le prestige et l'influence du Bureau du secrétaire général augurent bien de l'évolution de l'ensemble de l'Organisation et le titulaire actuel de ce poste s'est gagné la confiance de chacun des États membres, ce qui n'est que justice, compte tenu de sa compétence et de ses initiatives au sujet de l'Afghanistan, de Chypre, du Liban, du conflit Iran-Irak, pour ne mentionner que quelques exemples frappants. Dans ce contexte, il s'agit moins de mettre au point des solutions que de faire preuve d'assez d'habileté pour que reste ouverte la voie de ce dialogue entre nations, qui est d'une importance vitale. Ces initiatives modestes contribuent à préserver la stabilité d'un monde où abondent les menaces, les sujets d'inquiétude et les manifestations d'hostilité. Si le système des Nations Unies n'existait pas, il faudrait en inventer un qui lui ressemble.*

Le Canada continuera à faire sa part au sein de l'ONU. Selon un récent sondage d'opinion, plus de 80 % des Canadiens pensent qu'il est très important ou raisonnablement important de s'efforcer à favoriser la réussite de cette organisation.



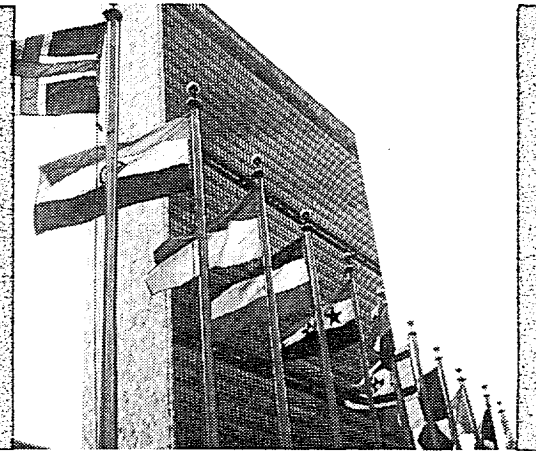
Et les jeunes sont prêts à prendre la relève. En cette Année internationale de la jeunesse, laissons leur le mot de la fin :

*J'exhorte tous les jeunes présents ici ce soir*

*à mettre leurs énergies au service de l'ONU pour l'aider à atteindre ses objectifs et à remplir son mandat. J'exhorte aussi l'ONU elle-même, et plus particulièrement ses représentants qui sont parmi nous ce soir, à répondre*

*aux demandes de la jeunesse, à exploiter son initiative, à innover et à se servir des nouvelles idées pour résoudre les problèmes actuels.*

# LE DÉSARMEMENT : le Canada à l'ONU



NU 57106

**E**n créant les Nations Unies en 1945, le Canada et d'autres membres de la communauté internationale exprimaient leur résolution de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et reconnaissaient la nécessité absolue d'une coopération entre les nations dans le monde de l'après-guerre.

La Canada perpétue cette tradition de multilatéralisme dans le secteur du contrôle des armements. Ainsi, il siège à toutes les tribunes multilatérales qui se préoccupent du contrôle des armements et du désarmement. Chacune de ces tribunes existe en vertu du mandat des Nations Unies de créer un monde exempt de guerres. Au nombre des tribunes figurent notamment : la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence de Genève sur le désarmement, la Commission des Nations Unies sur le désarmement, les Pourparlers de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces, et la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. Toutes ces tribunes ont leur part de difficultés et de complications, mais chacune d'elles offre également la promesse de progrès à long terme.

Le Canada prône depuis longtemps et avec vigueur ces négociations multilatérales. Nous reconnaissons la valeur réelle que ces processus présentent pour la communauté internationale dans son ensemble, ainsi que leur intérêt particulier à titre de tribunes au sein desquelles les petites et moyennes puissances peuvent faire entendre leur voix et influencer sur les questions de contrôle des armements qui touchent toutes les nations, quelle que soit leur taille ou leur importance. Nous croyons également que le potentiel dont disposent ces organes pour accomplir des progrès réels et négocier effectivement le contrôle des armements et le désarmement est loin d'être réalisé.

### LES NATIONS UNIES : TRIBUNE DU DÉSARMEMENT

**I**l n'est pas étonnant que les principales tribunes multilatérales où sont débattues les questions de contrôle des armements et de désarmement aient pris naissance au sein même du système des Nations Unies, point de convergence des relations internationales.

Les Nations Unies n'ont pas abandonné leur objectif, adopté en 1959, d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Un certain nombre d'accords limités ont d'ailleurs été conclus à leur initiative, dont le Traité sur l'Antarctique, le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et le Traité de non-prolifération. À la première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD I), qui a eu lieu en 1978, les 149 nations participantes ont adopté, par ce qui a été qualifié de « consensus historique », un Document final de 129 paragraphes. Celui-ci comportait un programme d'action énumérant les mesures à prendre « au cours des quelques prochaines années ».

Mais aucun progrès n'a été accompli depuis pour ce qui est de la réalisation d'accords. La faute n'en revient pas aux Nations Unies elles-mêmes, mais aux gouvernements qui ont recours à l'affrontement plutôt qu'à la coopération. Qu'on se souvienne du message essentiel du Document final : « Le genre humain doit faire un choix : arrêter la course aux armements et procéder au désarmement ou être annihilé. »

### LA PREMIÈRE COMMISSION DES NATIONS UNIES

**L'**ordre du jour de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui traite des affaires de politique et de sécurité, renferme toute la gamme des questions touchant au contrôle des armements et au désarmement. Organe délibérant, la Commission prépare des recommandations et des projets de résolution soumis à l'Assemblée générale, qui se prononce à majorité des voix. De toutes les activités

des Nations Unies, ce sont celles de l'Assemblée générale qui attirent le plus l'attention du public.

À la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, la Première Commission a étudié 72 résolutions dont les sujets allaient des armes radiologiques à la réduction des budgets militaires. Parmi cette avalanche de résolutions, les plus importantes sont celles qui traitent des questions relatives au Traité sur l'interdiction complète des essais, aux armes chimiques, à l'espace extra-atmosphérique et au gel des armes nucléaires.

Il semble que l'attention du public se soit surtout fixée sur les trois résolutions qui portent sur un gel global de la fabrication, des essais et du déploiement des armes nucléaires. Dans le climat de crainte et de frustration réelle devant le fait que le rythme des négociations est loin de suivre celui de l'escalade continue de la course aux armements, il a été proposé que les superpuissances commencent par décréter un gel aux niveaux actuels d'armements puis qu'elles négocient ensuite des réductions. Mais bien que l'idée d'un gel global des armes nucléaires relève d'une logique séduisante et presque inattaquable, il semble peu probable que l'on parvienne à s'entendre sur un gel vérifiable dans le climat actuel.

Il existe toutefois d'autres moyens d'étouffer dans l'oeuf la course aux armements nucléaires. Dans ce but, le Canada a pris l'initiative quant à deux mesures importantes qui constituent des « gels » en soi.

La première porte sur une interdiction complète des essais. Le Canada a été l'un des principaux coauteurs d'une résolution des Nations Unies qui fait valoir l'urgente nécessité d'un traité sur l'interdiction complète des essais. La résolution réaffirme qu'il est de la plus haute importance de réaliser un traité interdisant tous les essais d'explosions nucléaires et ce, dans tous les milieux. Selon les termes mêmes de la résolution, un tel traité :

*constituerait un élément essentiel au succès des efforts déployés en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires et le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, de prévenir l'expansion des arsenaux nucléaires existants et d'empêcher que les armes nucléaires ne s'étendent à de nouveaux pays.*

L'adoption d'un traité multilatéral efficace sur l'interdiction complète des essais est un objectif fondamental et constant de la politique du Canada relative au contrôle des armements et au désarmement. Il y a 1 522 explosions nucléaires depuis 1945, dont 53 au cours de la seule année 1984. Le Canada, depuis longtemps un partisan actif de l'interdiction complète des essais, n'a cessé d'œuvrer au sein du Comité du désarmement pour faire avancer les discussions à ce sujet. Nous croyons en effet qu'il s'agit là d'une mesure concrète et réaliste qui pourrait beaucoup contribuer à arrêter la course aux armements en interdisant les essais d'armes nucléaires.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, il est d'une importance directe pour l'avenir de l'humanité que l'on mette fin à toutes les explosions nucléaires. Aucun autre moyen ne saurait être aussi efficace pour freiner le développement des armes nucléaires.

La seconde résolution mise de l'avant par le Canada vise à interdire la production de matières fissibles pour les armes nucléaires et autres engins explosifs. Cette résolution, qui gagne chaque jour plus d'appuis au sein de la communauté internationale, demande à la Conférence sur le désarmement de poursuivre la question d'un arrêt et d'une interdiction, adéquatement vérifiables, de la production de matières fissibles.

L'interdiction de produire des matières fissibles empêcherait le développement et la fabrication d'armes nucléaires. L'interdiction complète des essais empêcherait les essais nucléaires de quelque nature qu'ils soient. Ces mesures contribueraient donc de façon significative à arrêter la course aux armements.

## LA CONFÉRENCE SUR LE DÉSARMEMENT

La Conférence de Genève sur le désarmement est le seul organe multilatéral de négociation qui se consacre exclusivement aux questions de contrôle des armements et de désarmement. Quarante pays en sont membres, dont les cinq puissances nucléaires, et tous les blocs géopolitiques y sont représentés, à savoir l'Est, l'Ouest et les Neutres et non-alignés.

Depuis 1980, la Conférence cherche à négocier une convention qui interdirait le développement, la fabrication, le stockage, le transfert et l'utilisation des armes chimiques. Le terrible bilan du recours aux armes chimiques pendant la Première Guerre mondiale – plus de 900 000 morts et un million de blessés – et leur utilisation récente prouvée dans la guerre entre l'Iran et l'Irak et présumée en Afghanistan et en Asie du Sud-Est, rendent plus urgente encore la nécessité d'adopter une convention sur ces armes.

Tous les participants à la Conférence sur le désarmement s'accordent à reconnaître la nécessité de conclure d'urgence un traité. Néanmoins, les nombreux problèmes et divergences d'opinion qui existent encore sur des questions fondamentales comme la destruction des stocks d'armes chimiques existants, le démantèlement des usines de fabrication d'armes et les dispositions relatives à la vérification, ont considérablement ralenti les négociations en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Sous la direction de son président canadien, le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques a, en 1983, accompli d'importants progrès en vue d'identifier des questions particulières qui pourraient faire l'objet d'une entente et former la base d'une convention sur les armes chimiques. En avril 1984, les États-Unis ont présenté un projet de traité interdisant les armes chimiques. Le Canada a salué cette initiative. Depuis lors, les travaux se sont poursuivis, mais les progrès ont été lents, plusieurs questions étant encore difficiles à résoudre.

Le Canada s'efforce également de surmonter les importants problèmes politiques et techniques qui s'opposent à une interdiction complète des essais, parmi lesquels, et non le moindre, celui de la vérification d'un traité éventuel. À cet égard, lors de la Conférence sur le désarmement, le Canada a mis son expertise au service du Groupe spécial d'experts sismologues pour essayer de surmonter certains problèmes relatifs à la vérification d'une interdiction complète des essais. Par exemple, nous avons l'an dernier participé avec 40 nations à un Échange international de données sismologiques destiné à déterminer la portée et la capacité d'une vérification sismologique d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Canada a fourni 15 % des données recueillies à cette occasion. C'est ce genre de travail d'information soutenu qui donnera lieu à la négociation éventuelle d'un traité d'interdiction complète des essais.

Le Canada a depuis longtemps pour politique d'empêcher la dissémination des armes dans l'espace extra-atmosphérique et a activement appuyé toutes les initiatives en vue de discuter de cette question, à la fois au niveau multilatéral, aux Nations Unies, et au niveau bilatéral, entre les superpuissances. Aussi nous sommes-nous réjouis des progrès réalisés au printemps à la Conférence sur le désarmement, progrès qui, quoique modestes, n'en sont pas moins importants.

Après quelques années de discussion et de polémique, les nations membres de la Conférence sur le désarmement ont finalement réussi à s'entendre sur un mandat à l'intention d'un comité spécial pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les travaux de la Conférence sur le désarmement compléteront les négociations bilatérales qui ont lieu actuellement entre les États-Unis et l'Union soviétique. On espère également que ces négociations bilatérales augmenteront et renforceront les travaux de la Conférence sur le désarmement. L'établissement d'un mandat est en effet une première étape importante pour le démarrage des travaux en vue de la négociation d'un traité empêchant la dissémination des armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Canada a entrepris certains projets de recherche fondamentale pour faciliter les discussions qui pourraient conduire à la négociation d'un traité. Parmi ces travaux, citons une étude de la législation internationale et des traités actuels en matière de contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique, financée par le ministère des Affaires extérieures et effectuée avec l'aide de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill; un répertoire des déclarations faites à la Conférence sur l'espace extra-atmosphérique; et une étude de faisabilité technique sur la surveillance air-air, effectuée par Spar Aérospatiale, de nouveau en vertu d'un contrat accordé par le ministère des Affaires extérieures.

## LA COMMISSION DU DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES

L'actuelle Commission du désarmement, un organe délibérant composé de tous les membres des Nations Unies, a été créée en 1978, lors de la première Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (UNSSOD I). Les délibérations de la Commission, qui se réunit chaque année en mai à New York pendant quatre semaines, se fonde sur l'accord général des membres. Elle présente à l'Assemblée générale des recommandations sur les questions particulières de désarmement que cette dernière a choisi de lui soumettre pour examen.

La Commission connaît en grande partie les mêmes problèmes que d'autres tribunes des Nations Unies, ayant du mal à étudier à fond les points inscrits à son ordre du jour. Lors de sa dernière session, la Commission n'a guère avancé sur le fond, si ce n'est pour réaffirmer les objectifs de la deuxième Décennie du désarmement. Même les points permanents de son ordre du jour, comme la réduction des budgets militaires et la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, n'ont fait l'objet d'aucune sorte de progrès ou de mouvement. Malgré quelques échanges utiles sur le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, la session a été caractérisée par l'absence d'un sentiment d'urgence chez les participants.

Néanmoins, la Commission a effectivement un rôle important à jouer pour ce qui est de l'amélioration et du raffermissement de la façon dont les Nations Unies abordent les questions de désarmement. Le Canada appuie la Commission du désarmement et estime que si tous les États membres s'efforçaient de jouer un rôle plus significatif dans ce processus, la Commission pourrait apporter une contribution réelle à la délibération des questions relatives au désarmement.

## LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM

La Conférence de Stockholm, ou comme on l'appelle officiellement, la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe, doit son origine à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Elle constitue une façon unique de négocier le désarmement et le contrôle des armements.

Elle a pour objectif « d'entreprendre, par étapes, de nouvelles actions efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'oeuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement ».

Le premier stade de la Conférence est expressément consacré à la négociation et à l'adoption d'un ensemble de mesures mutuelles et complémentaires de confiance et de sécurité destinées à réduire le risque d'un affrontement militaire en Europe. Ces mesures constituent une approche nouvelle, en grande partie non définie, à l'égard du désarmement et du contrôle des armements à l'Est et à l'Ouest. Si le mandat stipule que les mesures de confiance et de sécurité doivent être importantes

sur le plan militaire, et qu'elles doivent lier les parties sur le plan politique et être suffisamment vérifiables et applicables à l'ensemble de l'Europe, il incombe par contre à la Conférence d'en déterminer la nature exacte.

La différence entre l'approche de l'Ouest et celle de l'Est à cet égard est cependant frappante. D'un côté, l'Ouest est en faveur d'un renforcement graduel de la confiance, par le biais de l'adoption d'une série de mesures concrètes, alors que l'Est préconise de déclarer pour commencer que la confiance existe, puis de renforcer cette dernière grâce à la mise en place d'un certain nombre de mesures subordonnées, de portée limitée.

## LES POURPARLERS DE VIENNE

Autre tribune multilatérale de négociation, connu sous le nom de Pourparlers de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR), a un mandat nettement plus limité et compte moins de membres que celles dont il a été question jusqu'ici.

Les Pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie ont débuté à Vienne en 1973. Reconnaisant que la concentration des forces en Europe centrale est la plus importante au monde, ces entretiens visent, comme leur nom l'indique, la réduction mutuelle des forces classiques en Europe pour atteindre de part et d'autre un maximum 900 000 hommes. Bien que les entretiens se poursuivent depuis 12 ans, les progrès ont été au mieux modestes. Il y a entre les deux parties désaccord sur les questions, absolument essentielles, de données et de vérification. Les deux parties n'étant pas parvenues à s'entendre sur les effectifs de l'Est dans ce qu'on appelle la « zone de réductions », il a été impossible de déterminer les réductions requises pour atteindre la parité.

## LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION (TNP)

Le Canada attache beaucoup de respect et d'importance au Traité sur la non-prolifération, parce qu'il s'agit pour lui d'un traité international inestimable s'inspirant des objectifs de la politique canadienne en ce qui concerne le contrôle des armements, la non-prolifération et les utilisations pacifiques. Ces objectifs visent à :

- encourager la tenue, entre les superpuissances, de négociations qui mèneront à la cessation de la course aux armements nucléaires, avec pour objectif à long terme le désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace;
- empêcher toute nouvelle dissémination des armes nucléaires;
- promouvoir et faciliter les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le TNP est la transposition juridique d'une entente intervenue entre les puissances nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Ces derniers ont accepté de renoncer à l'acquisition d'armes nucléaires (c'est-à-dire à la prolifération horizontale) en échange de l'engagement, de la part des États dotés d'armes nucléaires, de mettre fin à la course aux armes nucléaires (c'est-à-dire à la prolifération verticale).

## NÉGOCIATIONS BILATÉRALES SUR LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

Mis à part les discussions qui se poursuivent au sein des instances multilatérales, les États-Unis et l'Union soviétique mènent également des négociations bilatérales sur la réduction des armes nucléaires. À cet égard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, s'est dit très heureux de l'entente intervenue entre les États-Unis et l'Union soviétique, le 8 janvier 1985, aux termes de laquelle ils ont convenu d'engager des négociations bilatérales sur les armes nucléaires – aussi bien sur les armes stratégiques que sur les armes de portée intermédiaire – de même que sur les armes spatiales. M. Clark a déclaré que cette entente marquait un jalon important dans les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le processus de négociation aura des répercussions profondes et positives sur les négociations Est-Ouest en général ainsi que sur les négociations auxquelles le Canada participe directement au sein d'instances multilatérales de contrôle des armements.

Le Canada est particulièrement encouragé par les objectifs dont il a été convenu pour les négociations américano-soviétiques, à savoir : empêcher une course aux armements dans l'espace et mettre fin à cette course sur terre; limiter et réduire les arsenaux nucléaires; et renforcer la stabilité stratégique dans le but d'éliminer éventuellement toutes les armes nucléaires. Ces objectifs constituent depuis longtemps des éléments de la politique étrangère du Canada. Le Canada se réjouit de cette occasion qui lui est donnée de procéder à de nouvelles négociations avec les États-Unis, tant au niveau bilatéral qu'à l'OTAN, au fur et à mesure du déroulement de ces négociations.

Adapté d'une allocation de M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement, prononcée à Edmonton en juillet 1985, au *International Institute for Peace Education*.

## Document d'information n° 3

# MAINTIEN DE LA PAIX : le Canada et l'ONU



NU MB/RAS

**L**e Canada demeure un défenseur actif de la paix et, comme par le passé, il continue d'apporter une importante contribution aux opérations de maintien de la paix. On définit généralement ces opérations comme l'emploi de personnel ou de forces militaires, paramilitaires ou civiles pour rétablir ou maintenir la paix dans une région où il existe un conflit politique. Le maintien de la paix a pour but de permettre aux parties en cause de mettre fin aux hostilités et de leur donner confiance dans l'efficacité de la négociation pour régler leurs différends. Les opérations peuvent être assurées par des missions non armées ayant pour unique rôle d'observer la situation et d'en faire rapport, par des missions d'enquête, de surveillance et de contrôle, ou encore par des unités ou des formations militaires armées qui s'interposent entre les parties.

Les opérations de maintien de la paix n'ont pas seulement débuté dans la période de l'après-guerre. En effet, avant même le deuxième conflit mondial, des opérations policières internationales avaient été couronnées de succès, comme la force de maintien de la paix, mise sur pied en 1935 par la Société des Nations lors du plébiscite de la Sarre, qui régle le différend entre la France et l'Allemagne. À ce sujet, sir Anthony Eden, ancien Premier ministre britannique, note dans ses mémoires que « le système en vigueur dans la Sarre avant et lors du plébiscite laissait entrevoir un salut supranational à un monde qui, pendant ce temps, s'emprisonnait davantage dans le concept de l'État national ».

Depuis l'avènement de l'âge nucléaire, la communauté internationale considère les opérations de maintien de la paix comme un moyen de médiation très pratique pour circonscrire les différends et éviter qu'ils ne dégénèrent en conflits majeurs.

Depuis 1947, le Canada a participé à 15 opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il a toujours été d'avis que ces opérations devaient être

coordonnées par l'ONU et que les mécanismes dont celle-ci dispose pour les mener à bien devaient être renforcés. Toutefois, reconnaissant que ce n'est pas toujours possible, particulièrement quand les intérêts de grandes puissances sont en jeu, le Canada a participé en dehors des Nations Unies à trois opérations du même genre, à savoir : les Commissions de contrôle de 1954 à 1973 en Indochine et l'Équipe internationale d'observateurs au Nigéria. On trouvera à la fin du présent document un résumé de la participation du Canada à ces opérations.

Le Canada maintient un contingent dans trois opérations de maintien de la paix des Nations Unies et il a accepté de participer, à compter de 1986, à une autre mission au Moyen-Orient qui ne relève pas des Nations Unies. Voici une brève description de ces opérations :

**a. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST).** Cette opération de maintien de la paix des Nations Unies, la plus ancienne au Moyen-Orient, a été établie de façon permanente par le Conseil de sécurité en 1948. Le Canada y participe depuis 1954. L'ONUST a pour tâche d'observer et de maintenir le cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité et d'aider à l'application et au respect des accords généraux d'armistice entre l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et Israël. Les effectifs qui participent à cette opération sont actuellement de 297 membres, dont 20 officiers canadiens.

**b. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD).** Créée en mai 1974 par la Résolution 350 du Conseil de sécurité adoptée à la suite de la guerre du Kippour, la Force a pour tâche d'observer et de maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie par l'interposition de troupes entre les parties concernées. Elle est déployée sur les hauteurs du Golan. Le contingent canadien affecté à la FNUOD se compose actuellement de quelque 220 personnes chargées des services de logistique et de communication et autres services techniques. À ce jour, la FNUOD, qui bénéficie de la coopération d'Israël et de la Syrie, remplit sa mission avec succès.

**c. Force des Nations Unies à Chypre (FNUC).** Cette force a été mise sur pied en 1964 à la suite du déclenchement des hostilités entre les communautés cyprote-grecque et cyprote-turque. La contribution du Canada à cette opération, avec un contingent de 515 personnes, a toujours été une des plus importantes. La Force a pour mandat d'empêcher

la reprise des combats entre les factions ennemies et, au besoin, de contribuer au rétablissement et au maintien de l'ordre public et au retour à une situation normale. Il est regrettable que les parties en présence n'aient pu encore en arriver à un règlement négocié, raison de plus pour que la présence constante de la FNUC soit considérée comme nécessaire au maintien d'un climat propice à la recherche d'une solution politique au problème.

**d. Force multinationale et d'observateurs (FMO).** La FMO, qui est basée dans la péninsule du Sinaï, a été mise sur pied en 1981 pour surveiller l'application des dispositions du traité de paix israélo-égyptien de 1979. Créée par un protocole au traité, elle n'a pas été déployée sous les auspices des Nations Unies. À la demande de l'Égypte et d'Israël, le Canada a consenti à y envoyer un contingent de 140 personnes et de 9 hélicoptères à compter du 31 mars 1986. Le Canada contribuera ainsi au renforcement du traité de paix entre Israël et l'Égypte, tout en réaffirmant son engagement en faveur de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

En plus de ces opérations, le Canada assure les services de transport aérien nécessaires pour le déplacement périodique du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP). En outre, l'attaché des Forces canadiennes en République de Corée représente le Canada auprès de la Commission militaire d'armistice, Commandement des Nations Unies (CMACONU).

Le rôle militaire que nous jouons dans le maintien de la paix internationale contribue à prévenir le déclenchement ou l'élargissement des hostilités. Ainsi, les problèmes politiques sous-jacents peuvent être résolus par la négociation, ce qui limite le risque que les grandes puissances soient directement impliquées dans les conflits. Toutefois, le Canada n'a jamais considéré le maintien de la paix comme un objectif suffisant en soi. Le but du maintien de la paix n'est pas seulement d'éviter les conflits, mais également de créer les conditions qui permettront de trouver des solutions aux causes profondes d'un conflit. C'est pour cette raison que le Canada est d'avis qu'il faut avant tout mettre l'accent sur l'interdépendance qui existe entre le maintien de la paix et les efforts de pacification déployés par toutes les parties concernées.

Une longue expérience démontre que certaines conditions doivent être remplies pour qu'une opération de maintien de la paix puisse avoir des bonne chan-

Publiés par le ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec l'Association canadienne pour les Nations Unies.

L'un des quatre documents d'information inclus dans la trousse destinée aux enseignants préparée pour marquer le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

ces de succès. Il est en effet très important que la mission de maintien de la paix puisse s'appuyer sur un accord visant un règlement politique ou, au moins, que les parties en cause se montrent prêtes à poursuivre ce but. Les parties doivent consentir à maintenir un cessez-le-feu et à accepter la présence et la composition de la mission de maintien de la paix, et s'engager à respecter son mandat. De son côté, la mission doit avoir un objectif clair et réalisable. Elle doit jouir de la liberté de manoeuvre nécessaire pour s'acquitter de sa tâche et, notamment, être autorisée à se défendre en cas de besoin. Les forces de maintien de la paix ne sont en général pas suffisantes pour imposer par les armes leur volonté aux belligérants.

Par conséquent, elles ne peuvent être efficaces qu'avec la coopération des parties en cause. En outre, l'organisation de maintien de la paix doit relever d'une autorité politique, de préférence les Nations Unies, qui soit capable de surveiller le mandat de la mission, d'en recevoir les rapports et d'exercer une certaine influence sur les parties concernées. Il est également important que le financement de l'opération repose sur une méthode de partage juste et équitable.

Par ailleurs, pour décider s'il est souhaitable que le Canada participe à une opération de maintien de la paix, il faut évaluer à quel point cette participation servira les intérêts de sa politique extérieure et dans quelle mesure également les Forces armées

canadiennes disposent des ressources nécessaires.

De concert avec d'autres pays qui ont contribué aux opérations de maintien de la paix, le Canada poursuit ses efforts en vue d'améliorer la mise en oeuvre pratique de mesures visant le maintien de la paix. Le Canada s'est efforcé, particulièrement en tant que membre de la Commission spéciale des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix, d'améliorer les mécanismes permettant aux Nations Unies de mettre sur pied et de contrôler des opérations de ce genre. Ces efforts continus pour favoriser le règlement pacifique des différends constituent l'un des grands principes de la politique du Canada en matière de sécurité.

## PARTICIPATION DES FORCES ARMÉES CANADIENNES AUX FORCES INTERNATIONALES DE MAINTIEN DE LA PAIX ET AUX MISSIONS D'OBSERVATION — DE 1947 À NOS JOURS

Opération	Endroit	Dates	Effectif maximum	Effectif actuel
Commandement des Nations Unies en Corée (UNCK)	Corée	1950-1954	8 000	—
Force d'urgence des Nations Unies (FUNU I)	Égypte	1956-1967	1 007	—
Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)	Congo	1960-1964	421	—
Autorité exécutive temporaire des Nations Unies (UNTEA)	Nouvelle-Guinée occidentale (à présent Irian occidental)	1962-1963	13	—
Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP)	Chypre	1964-	1 126	515
Force d'urgence des Nations Unies (FUNU II)	Égypte (Sinaï)	1973-1979	1 145	—
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)	Israël/Syrie (Hauteurs du Golan)	1974-	220	220
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	Liban	1978 (avr.-sept.)	117	—
Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée (UNTCOK)	Corée	1947-1948	Non connu	—
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	Cachemire	1949-1979	27	—
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	Égypte Israël Jordanie Liban Syrie	1954-	20	20
Commandement des Nations Unies partie à la Commission militaire d'armistice (UNCMAC)	Corée	1953-	2	1
Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (GONUL)	Liban	1958-1959	77	—
Mission d'observation des Nations Unies au Yemen (UNYOM)	Yemen	1963-1964	36	—
Missions d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM)	Frontière indo-pakistanaise	1965-1966	112	—
Commission internationale de surveillance et de contrôle (CICS)	Cambodge Laos Vietnam	1954-1974	133	—
Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS)	Vietnam du Sud	1973	248	—
Équipe d'observation au Nigéria (OTN)	Nigéria	1968-1969	2	—

# Document d'information n° 4



## FAITS ET CHIFFRES

### L'ONU

L'Assemblée générale des Nations Unies compte 159 membres. En 1984, le budget ordinaire des Nations Unies elles-mêmes était de 778 millions \$ ÉU. Les dix principaux contributeurs étaient :

	En dollars ÉU	%
1. É-U	190 520 000	25,00
2. URSS	80 323 000	10,54
3. Japon	78 647 000	10,32
4. RFA	65 082 000	8,54
5. France	49 612 000	6,51
6. Royaume-Uni	35 589 000	4,67
7. Italie	28 502 000	3,74
8. CANADA	23 472 000	3,08
9. Espagne	14 708 000	1,93
10. Pays-Bas	13 565 000	1,78
TOTAL	580 112 000	76,11

Les contributions du groupe des pays occidentaux égalent 74,99 %.  
Les contributions du groupe des pays communistes égalent 16,37 %.  
Les contributions du groupe des pays du Tiers monde égalent 8,64 %

### INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES

Les budgets ordinaires des institutions spécialisées des Nations Unies s'élevaient en 1984 à un total d'environ 850 millions \$ ÉU. Les plus fortes contributions du Canada mises en recouvrement en 1983-1984 étaient les suivantes :

	\$ Can	% du budget total
1. Organisation mondiale de la santé (OMS)	11 575 000	3,02
2. Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	9 344 000	3,72
3. UNESCO	6 524 000	3,04
4. Organisation internationale du travail (OIT)	4 846 000	3,05
5. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	4 667 000*	3,09
6. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont le siège est à Montréal	3 692 000**	2,93
7. Union internationale des télécommunications (UIT)	2 391 000	4,59
8. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)	1 174 000***	4,04
9. Union postale universelle (UPU)	590 000	4,70
10. Organisation météorologique mondiale (OMM)	593 000	2,72
11. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	270 000	2,41
12. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI)	129 000	0,97

\*Comprend une contribution volontaire de 1 125 000 \$ aux activités de l'assistance technique.

\*\*Comprend 2 700 000 \$ au titre des frais engagés par l'État hôte, c'est-à-dire le logement, le chauffage et les services.

\*\*\*Le montant de la quote-part est calculé d'après un pourcentage du commerce mondial du Canada.

Publiés par le ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec l'Association canadienne pour les Nations Unies.

L'un des quatre documents d'information inclus dans la trousse destinée aux enseignants préparée pour marquer le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

## ACTIVITÉS DES NATIONS UNIES FINANCÉES PAR DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires à divers programmes et fonds des Nations Unies se sont élevées à environ 2 300 millions \$ ÉU. Les contributions les plus élevées du Canada en 1983-1984 ont été versées à :

\$ Can

1. Programme alimentaire mondial (PAM)	125 000 000*
2. Programme des NU pour le développement (PNUD)	59 000 000
3. Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU)	21 500 000
4. Haut Commissariat des NU pour les réfugiés (HCR)	18 400 000
5. UNICEF	14 500 000**
6. Fonds international de développement agricole (FIDA)	14 000 000
7. Fonds des NU pour les activités en matière de population (FNUAP)	10 250 000
8. Office de secours et de travaux des NU pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)	8 500 000
9. Bureau du Coordonnateur des NU pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO)	1 981 000***
10. Programme des NU pour l'environnement (PNUE)	992 000
11. Commission des établissements humains (HABITAT)	530 000****
12. Fonds des NU pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD)	303 000

\*Comprend des contributions de 105 000 000 \$ en denrées alimentaires et de 20 000 000 \$ en espèces.

\*\*Les contributions privées de Canadiens ont fourni un supplément de 11 millions \$.

\*\*\*Comprend des contributions à la suite d'appels spéciaux.

\*\*\*\*Comprend les frais du maintien d'un bureau régional à Vancouver, qui s'élèvent à 150 000 \$.

## MAINTIEN DE LA PAIX PAR LES NATIONS UNIES

En 1983-1984, les contributions canadiennes ont été les suivantes :

\$ Can

1. Force des NU chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	7 000 000*
2. Force intérimaire des NU au Liban (FINUL)	5 471 000
3. Force des NU chargée d'observer le dégagement (Moyen-Orient) (FNUOD)	1 324 000
4. Organisme des NU chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST)	211 000**

5. Groupe d'observateurs militaires des NU pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) pas de frais pour le Canada

\*En tant que participant à l'UNFICYP, qui est financée par des contributions volontaires, le Canada ne paie aucune quote-part et reçoit peu de remboursement des Nations Unies. Les « débours », c'est-à-dire les frais qui dépassent ceux de l'entretien du contingent actuel de 515 hommes au Canada, sont d'environ 7 millions \$.

\*\*« Débours » pour l'entretien de 20 officiers dans l'ONUST.

## CONTRIBUTIONS COMBINÉES EN ARGENT AU SYSTÈME ONUSIEN

En 1984, l'ensemble du système onusien a coûté environ 3,928 millions \$ ÉU. (Cela ne comprend pas les fonds destinés à la Banque mondiale, au FMI et à d'autres institutions financières internationales.) En 1982 (la dernière année pour laquelle il existe des totaux), les dix plus grands contributeurs à l'ensemble du système étaient:

\$ ÉU

1. États-Unis	1 001 326
2. Japon	394 085
3. RFA	270 040
4. Suède	211 728
5. Pays-Bas	197 979
6. Royaume-Uni	169 945
7. CANADA	157 972*
8. France	155 972
9. Norvège	155 051
10. Italie	147 261

TOTAL

2 861 162

\*Pour 1984, la contribution globale du Canada au système onusien est évaluée à 355 millions de dollars canadiens.

Si l'on calcule la contribution PAR HABITANT (1980: chiffres les plus récents disponibles), les dix principaux contributeurs sont:

\$ ÉU

1. Norvège*	39,0
2. Suède*	32,0
3. Danemark*	27,1
4. Qatar	18,5
5. Pays-Bas	18,4
6. Suisse	10,2
7. Arabie saoudite	9,7
8. CANADA	9,2
9. Émirats arabes unis	9,1
10. Libye	7,4

Sur la même base, les autres contributeurs sont, par ordre décroissant :

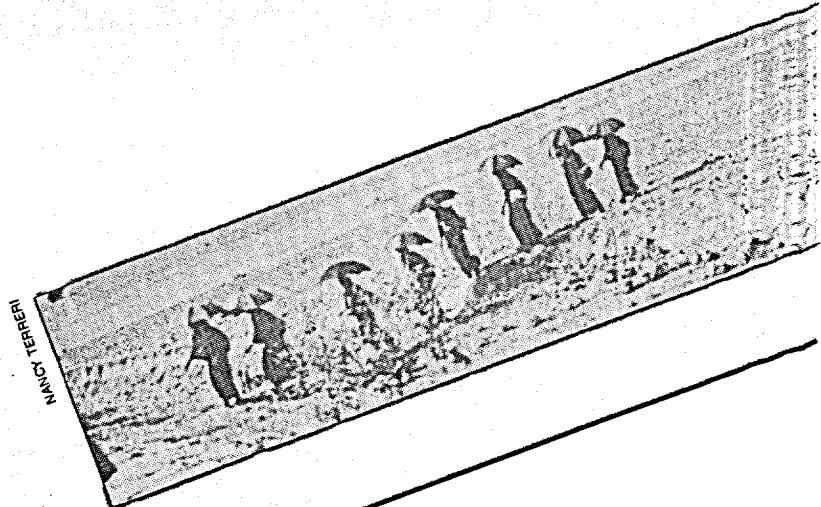
1. République fédérale d'Allemagne	4,6
2. États-Unis	4,1
3. Royaume-Uni	3,4
4. Japon	3,0
5. France	2,6
6. URSS	0,6

\*Les pays nordiques ont des programmes d'aide bilatérale de très faible envergure, car ils préfèrent passer par les organismes des Nations Unies.





40e anniversaire des Nations Unies - 1945-1985



# Le livre des trouvailles

À l'intention des jeunes,  
des animateurs et des professeurs

Trousse  
d'information  
N° 2

T.S. SATYAN



# LE LIVRE DES TROUVAILLES 2

Le cahier de suggestions n° 2 fait partie d'un projet de l'Année internationale de la jeunesse destiné à amener les jeunes Canadiens à réaffirmer les valeurs et l'importance des Nations Unies.

Le 24 octobre est la journée des Nations Unies. Cette année, elle a une importance particulière, puisqu'on célèbre le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation.

Publication du ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec l'Association canadienne pour les Nations Unies.

© **Ministre des Approvisionnements et services Canada 1985**

**Le livre des trouvailles 2 : complément d'information, Ottawa (Ontario)**  
Ministère des Affaires extérieures, 1986, 40 p. : ill.

**This publication is also available in English.**

# Table des matières

Le meilleur de nous-mêmes.....	4
Ensemble .....	6
Le fonctionnement de l'ONU .....	8
Études de cas .....	10
Photothèque .....	17
Communiquez .....	23
Ressources .....	31
Autres contacts.....	38



# LE MEILLEUR DE NOUS-MÊMES

Plus tôt cette année, en réaction à la famine qui frappe l'Éthiopie, les meilleurs chanteurs populaires du Canada ont enregistré ensemble la chanson *Tears Are Not Enough*. De leur côté, les chanteurs de langue française les plus connus ont enregistré *Les yeux de la faim*. Ces deux réalisations uniques en leur genre ont été déclenchées par la crise extrêmement grave que connaît l'Afrique et, chaque fois, elles ont donné lieu à une action commune de la part des artistes et, par la suite, de l'auditoire composé surtout de jeunes qui les a appuyés.

Le conflit le plus désastreux de notre siècle a été la Deuxième Guerre mondiale. Elle aussi a provoqué une intervention collective : les pays du monde se sont rassemblés pour créer l'Organisation des Nations Unies. Plus limitée sur le plan géographique, la catastrophe actuelle suscite elle aussi une réaction positive. Un autre point commun entre les Nations Unies et les collectes d'argent pour l'Éthiopie est qu'elles ne peuvent continuer sans un engagement réel de la part des jeunes.

Lors de sa fondation en 1945, l'ONU a été qualifiée de « dernier espoir de l'humanité ». L'objectif était de rassembler des États indépendants dans un organisme où ils pouvaient rechercher des solutions aux problèmes internationaux et, si nécessaire, prendre des mesures collectives pour appliquer ces solutions plutôt que de s'engager dans la voie des conflits. Comme il est dit dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, l'objectif premier de l'Organisation était, et demeure, « d'unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». Ambassadeur permanent du Canada auprès des Nations Unies au début des années 60, Charles Ritchie laissait alors entendre que l'Organisation n'était pas encore devenue une force réelle



Enregistrement par des musiciens canadiens de la chanson *Tears are not Enough*. Face à l'extraordinaire réaction du public, l'un des participants, Murray McLauchlan, a dit par la suite que c'était l'accent mis sur la famine qui avait suscité chez les gens « le désir de participer directement à une cause et de faire quelque chose pour venir en aide aux victimes – de se sentir utiles, notamment chez les jeunes. Il y a actuellement une prise de conscience du monde, a-t-il ajouté, et, selon moi, c'est probablement le plus important. »

## OÙ ET QUAND

Après trois années de discussions, la Charte des Nations Unies a été adoptée à la Conférence historique qui s'est tenue à San Francisco du 25 avril au 26 juin 1945. L'Organisation des Nations Unies a officiellement vu le jour le 24 octobre de la même année, alors que la Charte a été ratifiée par les cinq grandes puissances qui sont devenues les membres permanents du Conseil de sécurité.

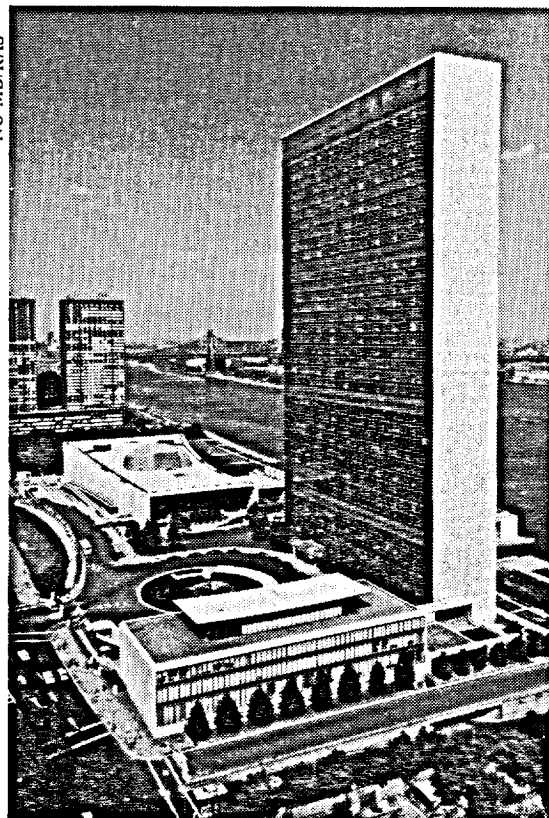
en politique internationale et qu'elle demeurerait un simple lieu de rencontre pour les pays. Le mécanisme qui devait assurer la paix était au point, mais pas encore entièrement opérationnel.

L'ONU, rendue à son 40<sup>e</sup> anniversaire, en est encore, d'une certaine manière, à la croisée des chemins. Commentant le dicton qui veut qu'« elle ne soit pas meilleure que les membres qui la composent », l'ambassadeur Ritchie déclarait que « c'était une affirmation largement prouvée, mais que le simple fait qu'il fallait l'exprimer démontrait l'existence d'une attente générale – ou du moins d'un espoir – que le tout dépasserait la somme de ses parties... quelque chose de supérieur à l'ensemble des différentes nations représentées ». L'ONU devait, selon lui, « être l'expression de la bonne foi, des bonnes dispositions de ces nations cherchant ensemble à assurer la paix et la dignité de l'homme. »<sup>1</sup> Cette attente a été comblée en partie seulement.

Un regard sur les quatre décennies d'existence des Nations Unies fait ressortir un contraste constant : des succès qui en font l'une des réalisations les plus impressionnantes de l'humanité et des échecs qui minent les principes de base de l'Organisation.

Prenons, par exemple, la question de la paix. Ce sont les Nations Unies qui ont d'abord pensé à l'utilisation des militaires comme force de maintien de la paix, aidant ainsi à désamorcer et, dans de nombreux cas, à prévenir des conflits. Toutefois, même si les Nations Unies ont largement contribué à empêcher le monde de sombrer dans l'abîme, il y a eu plus de 100 conflits militaires depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Sur un autre plan, jetons un coup d'oeil sur la carte du monde. Elle est très différente de ce qu'elle était en 1945, puisque la majorité des nations sont aujourd'hui indépendantes. Cinquante et un pays ont pris part à la Confé-



# L'OBJET

Le préambule de la Charte des Nations Unies se lit comme suit :

## NOUS, PEUPLES

DES NATIONS UNIES, RÉSOLUS à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

ET, À CES FINS à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun, à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

AVONS DÉCIDÉ D'ASSOCIER NOS EFFORTS POUR RÉALISER CES DESSEINS. En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

rence de San Francisco et signé la Charte. Il y a maintenant 159 États membres. Le succès des Nations Unies dépend en partie de ce qu'elles ont joué un rôle décisif dans le processus de décolonisation et fourni, par la suite, à de nombreuses nations encore inexpérimentées les moyens de participer aux activités internationales avec des nations plus anciennes. En tout, plus de 700 millions de personnes se sont affranchies de la domination coloniale au cours des 40 dernières années.

À l'actif de l'ONU, on peut également signaler qu'un nombre croissant de pays en développement se tournent vers elle pour obtenir une aide économique et technique. Elle a apporté vie et espoir à des millions d'enfants dans bon nombre de ces pays. Dans le cadre d'efforts internationaux, notamment dans les secteurs des sciences, de l'environnement, de l'enseignement et de la culture, l'ONU a mis de l'avant des programmes destinés à faciliter une meilleure coopération entre les nations.

Elle a établi et fait accepter une norme internationale applicable aux libertés et droits fondamentaux dont tous les humains devraient jouir. Elle a, au cours de ces 40 dernières années, fait plus que quiconque dans l'histoire de l'humanité pour codifier le droit international. Elle a accordé protection et aide à des millions de réfugiés chassés par des conflits ou des questions politiques.

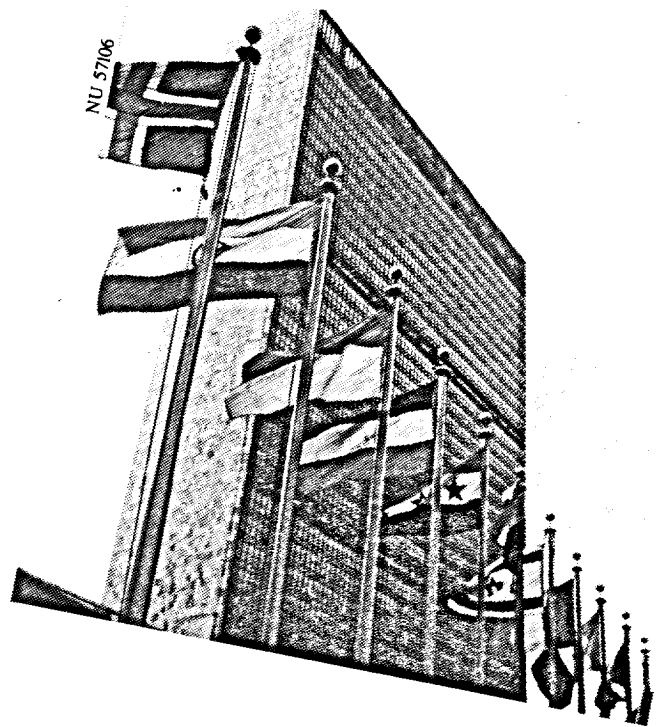
Dans le dossier des Nations Unies, le positif l'emporte nettement sur le négatif. Toutefois, le Secrétaire général de l'Organisation, Javier Pérez de Cuéllar, affirme, « que malgré toutes les réussites, et elles ont été grandes, des dernières décennies, les trois bases essentielles d'un ordre international stable – un système accepté de maintien de la paix et la limitation des armements, et l'instauration progressive d'un système équitable et efficace de relations économiques internationales – ne sont pas encore établies aussi solidement qu'il le faudrait. »<sup>2</sup>

En se plaçant dans une perspective globale, on peut constater que l'ONU et le monde ont suivi une évolution analogue : l'ONU a mis au point les mécanismes de la coopération internationale, tandis que l'ensemble du monde a subi depuis 1945 un changement radical qui le dispose plus que jamais

à accepter un tel système. La majorité des nations ont acquis l'indépendance. Il y a un mouvement de fond mondial en faveur de la paix. Le nombre d'organismes humanitaires internationaux récemment formés est sans précédent. Les découvertes scientifiques et technologiques appliquées à des problèmes pratiques ont été considérables. De plus, pour la première fois dans l'histoire, chacun peut voir l'ensemble de la planète dans les images qui lui viennent de l'espace.

Les Nations Unies sont prêtes. L'humanité est prête. La catalyseur qui permettra aux deux de se fondre en une force cohérente sera-t-il le « meilleur de nous-mêmes »?

Dans ce qui pourrait être à la fois une réponse et un défi, le Secrétaire général Pérez de Cuéllar a dit en s'adressant à la jeunesse : « Ce n'est pas par simple coïncidence que l'Année internationale de la jeunesse est aussi le 40<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. La jeunesse du monde et les Nations Unies partagent les mêmes idéaux, mais c'est vous qui consacrerez votre vie à oeuvrer en faveur de la paix au sein de votre famille, de votre communauté et de votre nation. C'est vous qui continuerez notre lutte pour le développement social et économique au cours du siècle suivant. C'est vous qui allez hériter du monde. Il importe donc à la jeunesse de faire de ce monde un meilleur endroit pour vivre. »<sup>3</sup>



## LES BUTS

Les buts de l'Organisation des Nations Unies sont exposés à l'Article 1 de la Charte :

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales.
2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.
3. Coopérer en réglant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.
4. Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

1. Charles Ritchie, *Diplomatic Passport*, p. 190.

2. Javier Pérez de Cuéllar, *Rapport du secrétaire général sur l'activité de l'Organisation* : 1984, p. 6.

3. Javier Pérez de Cuéllar, « Affiche pour la journée des Nations Unies, 1985 ».

# ENSEMBLE

Javier Pérez de Cuéllar a parlé « des liens étroits qui existent entre le gouvernement canadien et les gens des Nations Unies depuis la signature de la Charte ». Il est vrai que de nombreux Canadiens éminents ont travaillé avec l'Organisation au niveau gouvernemental ou diplomatique, mais il ne faut pas oublier qu'ils ont été soutenus par un grand nombre de particuliers qui appuient les Nations Unies d'une manière ou d'une autre. Voici un échantillon de la masse des Canadiens qui continuent à appuyer l'ONU et à coopérer avec elle.

Colloque de l'Atlantique sur les Nations Unies



Richard Marjan

Vente de garage au Aden Bowman Collegiate



McMaster

Tracey Balon



Yvonne Kupsch



Numatsiaq News

J. Angaangaq Lyberth



Liana Wolf Ear



Michael Clark

En 1962, ils avaient recueilli 400 \$. Depuis, les élèves du Aden Bowman Collegiate, à Saskatoon, organisent chaque année des activités – concerts rock et concours du plus gros mangeur de tartes, entre autres, afin de ramasser des fonds pour l'UNICEF. Au total, ils ont réuni 133 000 \$, ce qui fait du Aden Bowman l'école canadienne qui a fourni le plus de fonds aux enfants des pays en développement. Tracey Balon, présidente du Comité UN-UNICEF de l'école, dit que « la réponse à la dernière activité organisée par l'école, une vente de garage, a été extraordinaire et que celle-ci a rapporté 17 000 \$. » Elle ajoute : « Le 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies est certainement un événement dont il faut être fier. En tant que jeune Canadienne, j'ai appris que nous allions devenir les dirigeants de demain. L'école Aden Bowman a prouvé cette affirmation, grâce à l'UNICEF, qui n'est qu'un des nombreux liens qui font de l'ONU l'une des plus importantes initiatives dans les affaires mondiales. Félicitations à l'ONU car elle rend le monde meilleur. »

Née à Saskatoon, Yvonne Kupsch travaille au siège social des Nations Unies, à New York, à un nouveau programme international de sylviculture. « Je suis arrivée, dit-elle, à la conviction que les organisations de base peuvent jouer un rôle essentiel dans le travail de développement communautaire. Il n'existe aucun doute sur le fait que l'ONU est le meilleur endroit pour l'établissement d'un réseau international de ce genre. » À propos du 40<sup>e</sup> anniversaire, Yvonne Kupsch déclare : « Pour que l'ONU fonctionne efficacement, elle a besoin de la collaboration constante des nations et des citoyens du monde. »

L'expression «Organisation non gouvernementale» (ONG) désigne soit un groupe religieux, communautaire, scolaire, universitaire ou syndical ou encore un groupe de service social ou de recherche. Il en existe plusieurs milliers au Canada. Bon nombre de ces organisations participent activement aux activités des Nations Unies.

« Si les principes de l'ONU étaient appliqués de manière concertée par toutes les nations, comme ils le devraient, cela résoudrait un grand nombre de crises internationales, » affirme J. Angaangaq Lyberth, de Frobisher Bay. Vers la fin des années 70, il a participé à la présentation de divers problèmes des Inuits aux Nations Unies, y compris la question de la reconnaissance du patrimoine culturel des Inuits par l'UNESCO.

« La structure des Nations Unies permet à des personnes de différents pays de franchir les barrières culturelles et physiques et de se réunir », comme elles l'ont fait à la Conférence qui s'est tenue au cours de l'été pour marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, à laquelle Liana Wolf Ear a assisté. Elle était à Nairobi en tant que membre de la Délégation des organisations non gouvernementales canadiennes. De retour en Colombie-Britannique, elle se rappelle que « l'un des éléments les plus importants du forum organisé par les ONG était, selon les femmes, l'importance critique de l'unité pour la paix mondiale ».

Michael Clark, du comté de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, participe depuis longtemps aux activités des Nations Unies. Tout dernièrement, il était directeur de l'information à l'Université des Nations Unies à Tokyo et il continue à faire partie du Conseil d'administration d'UNICEF Canada. M. Clark déclare : « Le mécanisme permettant d'arriver à la paix et à la coopération internationale existe. Pour que les Nations Unies fonctionnent, il faut que les gens le veuillent; et une partie de cette responsabilité incombe à chacun de nous. »



Colloque de l'Atlantique sur les Nations Unies

**Réjean Crépeau**, vice président de la section montréalaise de l'Association canadienne pour les Nations Unies, croit que « les jeunes peuvent contribuer à la création d'un monde meilleur, s'ils respectent les principes de liberté et d'espoir. »

**Helgi Eyford**, étudiant de deuxième cycle à l'Université de Toronto utilise abondamment les documents, les dossiers et les statistiques des Nations Unies dans sa recherche sur les droits de la personne et le développement international. Il déclare ceci : « Je pense que l'ONU a beaucoup contribué aux progrès de l'humanité. Malgré ses lacunes évidentes, qui dépendent plus du manque de maturité des États membres que de l'ONU elle-même, les déclarations et les conventions de cette organisation vieille de 40 ans ont favorisé les aspects pratiques de la coopération globale et témoignent d'un espoir dans la possibilité d'établir un ordre international juste. »

Plus tôt cette année, des jeunes de tous les coins du Canada se sont rassemblés à Montréal pour créer leurs propres Nations Unies. Enfin... pas tout à fait : afin de mieux comprendre le fonctionnement de cet organisme, les participants ont joué le rôle de représentants d'États membres dans le cadre d'un « modèle national des Nations Unies » organisé par l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Ils sont venus des provinces de l'Atlantique et de l'État du Maine pour parler des Nations Unies. Ces élèves d'écoles secondaires ont participé au colloque de l'Atlantique sur les Nations Unies UN Seminar of the Atlantic, qui s'est tenu à l'Université Mt Allison, à Sackville (Nouveau-Brunswick) en juillet dernier.



Réjean Crépeau



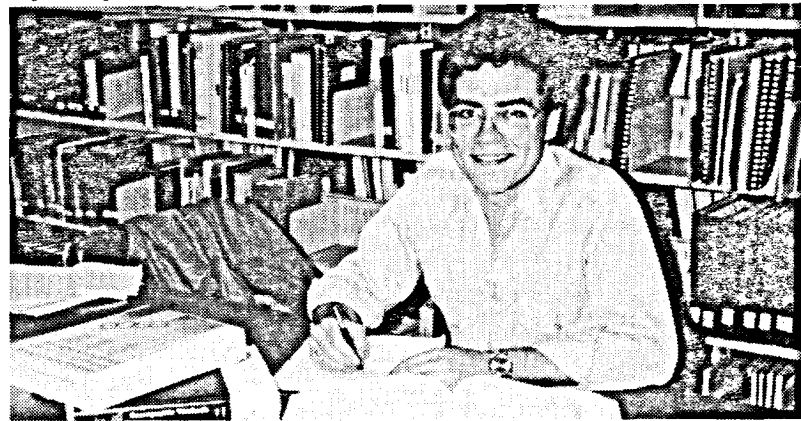
Eric Roher



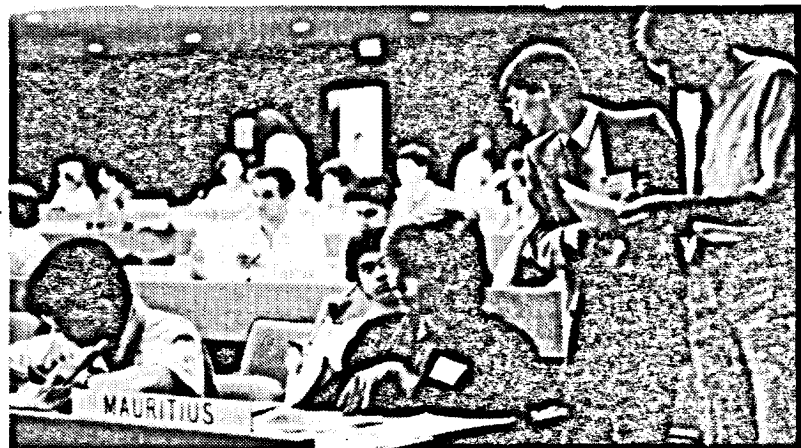
Mairuth Hodge Sarsfield

Pendant qu'il fréquentait l'école de droit, le Torontois **Eric Roher** a utilisé les principes et les documents de l'ONU dans ses recherches sur les aspects juridiques des armes nucléaires. Il affirme ce qui suit : « Dans un monde caractérisé par la prolifération des armes nucléaires, la multiplication des actes de terrorisme et le mépris croissant des droits de la personne, il est urgent que tous les peuples coopèrent et se concertent. Les Nations Unies sont l'unique tribune internationale sérieuse où les États peuvent vraiment s'attaquer à la solution de ces problèmes en vue de préserver l'ordre mondial. »

**Mairuth Hodge Sarsfield** vit actuellement à Wakefield, au Québec, mais de nombreuses années de travail dans le domaine de la communication l'ont parfois entraînée très loin. Sa dernière affectation à l'étranger a été à Nairobi, à titre de directrice adjointe de l'information pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement. « Si l'ONU n'existait pas, il faudrait la créer immédiatement, déclare-t-elle. De quelle autre manière les grands intérêts de 159 pays pourraient-ils être exposés et négociés sur cette planète que nous partageons? Je suis tombée amoureuse des idéaux et de la réalité de l'ONU, en dépit de ses 40 ans... et je souhaite que tout jeune Canadien ait l'occasion de travailler dans l'une de ses très nombreuses institutions, ou encore au Canada dans le cadre d'une ONG, pour consacrer l'énergie de sa jeunesse à entretenir la flamme des Nations Unies et à maintenir l'universalité de ses idéaux. »



Helgi Eyford



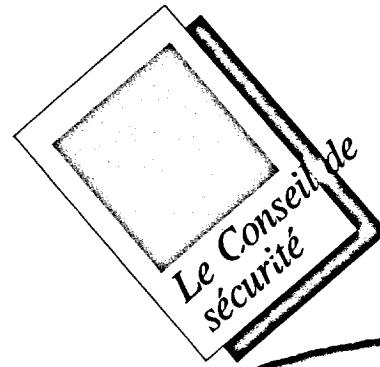
Modèle national des Nations Unies

Association canadienne pour les Nations Unies



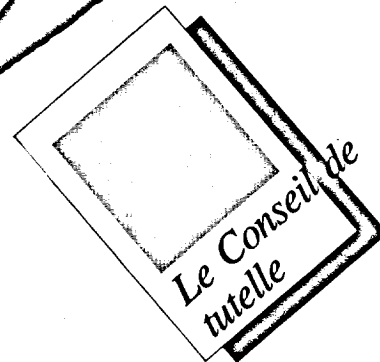
# LE FONCTIONNEMENT DE L'ONU

Le mécanisme que les Nations Unies ont établi pour faciliter la coopération entre les États membres comprend six organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le Secrétariat.

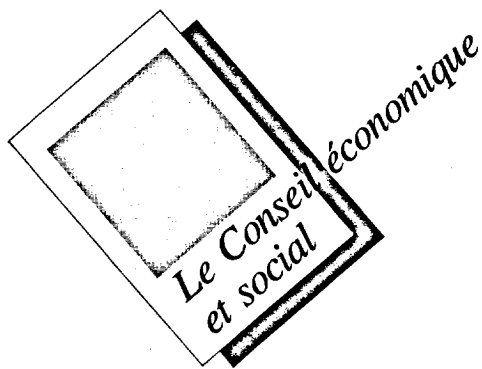


**L'**Assemblée générale, qui par certains traits ressemble à un parlement mondial, est composée des représentants de tous les pays Membres de l'ONU. Grand ou petit, riche ou pauvre, un pays dispose d'une seule voix. A sa première réunion à Londres en 1946, l'Assemblée générale comptait 51 membres; elle en compte actuellement 159. De nos jours, elle siège à New York. Même si ses résolutions ne sont pas toujours appliquées, il est indubitable que ses délibérations ont laissé leur empreinte sur les affaires internationales. L'Assemblée générale est la seule instance mondiale où sont examinés tous les grands problèmes internationaux, la source principale de nouvelles normes du droit international, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a donné naissance à des institutions telles que le Fonds des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour Développement (PNUD) qui ont apporté leur assistance à des millions de personnes dans le monde. L'Assemblée générale attire l'attention du monde sur les grands problèmes internationaux, course aux armements, croissance démographique, détérioration de l'environnement, habitat, eau et alimentation, développement économique. Elle travaille à l'amélioration de la condition des femmes, des enfants, des personnes âgées et des handicapés.

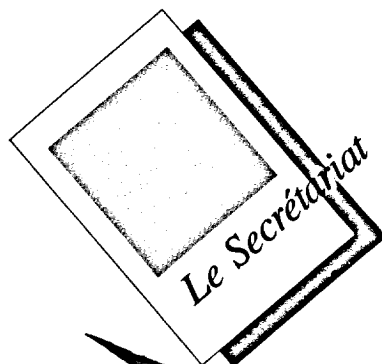
**E**n vertu de la Charte, le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est composé de 5 membres permanents (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Union soviétique) disposant du droit de veto et de 10 membres non permanents élus pour deux ans. Le Conseil peut adopter des résolutions ayant force obligatoire et les faire appliquer par des voies allant de la négociation et de l'arbitrage aux sanctions économiques et, en cas de besoin, à l'utilisation de forces armées mises à sa disposition par les États Membres. En dépit des difficultés, le Conseil a permis à des adversaires de demeurer en rapport, de se combattre par les mots plutôt que par les armes et a encouragé le règlement des différends, parfois en ayant recours à des forces de maintien de la paix. Le Conseil peut se réunir à tout moment en cas de crise internationale.



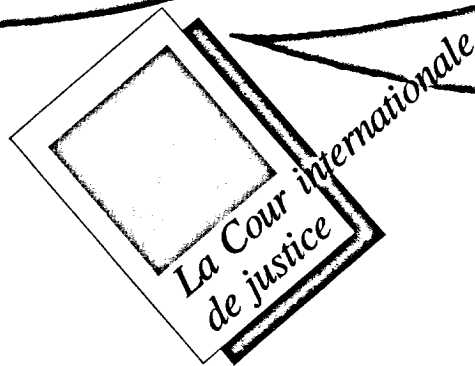
**C**rée pour veiller aux intérêts des territoires non autonomes sous administration étrangère, le Conseil de tutelle est le seul organe des Nations Unies qui examine de moins en moins de questions et compte de moins en moins de membres. Il ne reste qu'un territoire sous tutelle, la Micronésie, administrée par les États-Unis. Les dix autres territoires placés à l'origine sous la supervision du Conseil de tutelle ont depuis acquis leur indépendance ou fusionné avec d'autres États. Le Conseil de tutelle est actuellement composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.



Composé de 54 membres, le Conseil économique et social se réunit deux fois l'an, à Genève et à New York. Il reçoit mandat de l'Assemblée générale pour coordonner les activités de l'ONU dans des domaines auxquels vont désormais plus de 80 % des ressources en personnel et des ressources financières de l'Organisation. Le Conseil formule des recommandations aux institutions spécialisées et autres organismes apparentés à l'Organisation, qui lui présentent des rapports. Il a créé des organes subsidiaires spécialisés, telles les Commissions des droits de l'homme, de la condition de la femme et de la population. Le Conseil est doté de cinq Commissions économiques régionales (Afrique, Amérique latine, Asie et Pacifique, Asie occidentale et Europe) et accorde un statut consultatif à des organisations non gouvernementales.



Doté d'un personnel recruté dans le monde entier, le Secrétariat est dirigé par un Secrétaire général qui applique les directives des autres grands organes de l'ONU et sert de porte-parole à l'Organisation. Il lui appartient également d'intervenir dans les différends internationaux et de contribuer à leur règlement. Le personnel ne doit accepter d'instructions d'aucune autorité extérieure à l'Organisation. Les Gouvernements s'engagent en vertu de la Charte à respecter le caractère exclusivement international du Secrétariat. L'Organisation a vu tripler le nombre de ses membres et se multiplier les questions de portée mondiale, de sorte que le volume de travail du Secrétariat n'a cessé d'augmenter. Il se trouve actuellement chargé de la conception, de l'application et de la coordination de programmes regroupant environ 2 000 projets découlant de la décision de 50 organes intergouvernementaux. L'Organisation a un budget ordinaire d'environ 750 millions de dollars par an, et plus de 15 000 fonctionnaires sont en poste dans 163 lieux d'affectation du monde entier.



La Cour internationale de Justice est composée de 15 juges élus conjointement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Choisis pour représenter les grandes formes de civilisation et les principaux systèmes juridiques du monde, les juges constituent la plus haute instance judiciaire internationale. La situation internationale de ces quarante dernières années, empreinte de tensions et de méfiance, n'a pas permis à la Cour de jouer un rôle aussi actif que l'avaient envisagé les membres fondateurs des Nations Unies. Elle néanmoins a rendu des arrêts importants, établissant des précédents et clarifiant bien des questions juridiques.

# ÉTUDES DE CAS

Les trois études suivantes font un tour d'horizon du travail de l'ONU, particulièrement en regard de la contribution canadienne. Les quatre documents d'information qui accompagnent cette publication font partie du même sujet.

Ces études de cas et les documents d'information présentent seulement une partie du travail de l'ONU, mais ils vous donneront, au moins, une idée de la nature de cette Organisation.

## Océans

### ▣ Problème

Les trois quarts de la surface terrestre sont couverts d'eau. Les océans renferment les dernières ressources inexplorées du monde. Jusqu'à notre siècle, les océans étaient des endroits où l'on naviguait et où l'on pêchait. On sait maintenant qu'ils contiennent des minéraux, du pétrole et du gaz et l'on dispose de moyens nouveaux et efficaces de capturer de grandes quantités de poissons. La pollution, le chevauchement des juridictions et la surexploitation ont soulevé des questions fondamentales. À qui appartient la mer? Comment peut-on en limiter la pollution? Comment devrait-on partager les ressources des fonds marins?

### ▣ Réponse des Nations Unies

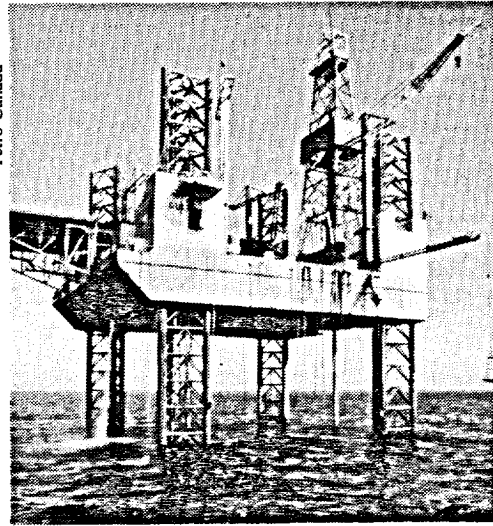
Les Nations Unies ont joué le rôle de chef de file dans la formulation d'une convention qui régit à peu près toutes les utilisations que l'homme peut faire de la mer, notamment la navigation, la pêche, l'exploitation minière, ainsi que la pollution. Signée par 159 pays et adoptée en 1982, la *Convention sur le droit de la mer*, des Nations Unies, est un accord unique portant sur la gestion des océans. Afin d'avoir force exécutoire, la convention doit être entérinée par 60 pays. Au 1<sup>er</sup> septembre 1985, un total de 21 pays avaient ratifié l'entente, mais le Canada n'est pas de ceux-là. Elle constitue un nouveau modèle pour la solution de problèmes mondiaux et est généralement considérée comme l'un des plus importants accords internationaux jamais rédigés.

## Contexte

Les modalités fondamentales du traité peuvent se résumer comme suit (adaptation de la *Chronique mensuelle des Nations Unies*, juin 1982) :

- Les États côtiers détiendront la souveraineté sur la mer territoriale jusqu'à 12 milles de largeur, mais ils doivent autoriser le « passage inoffensif » des navires étrangers dans ces eaux pour des fins pacifiques.
- Les États côtiers détiendront les droits souverains sur une zone économique exclusive de 200 milles relativement aux ressources naturelles et à certaines activités économiques. Ils auront également certains types de juridiction sur la recherche scientifique et la protection de l'environnement. Tous les autres États pourront naviguer librement dans la zone et la survoler ainsi qu'y poser des câbles et des pipe-lines sous-marins.
- Les États côtiers détiendront les droits souverains sur le plateau continental (zones nationales du fond marin) en vue de son exploration et de son exploitation, sans que cela affecte le statut juridique des eaux et de l'espace aérien situé au-dessus. Le plateau s'étendra au moins jusqu'à 200 milles du rivage et même jusqu'à 350 milles ou plus dans des circonstances déterminées. Les États côtiers partageront avec la communauté internationale les recettes qu'ils tireront de l'exploitation de pétrole et d'autres ressources situées sur leur plateau continental au-delà de la limite de 200 milles.

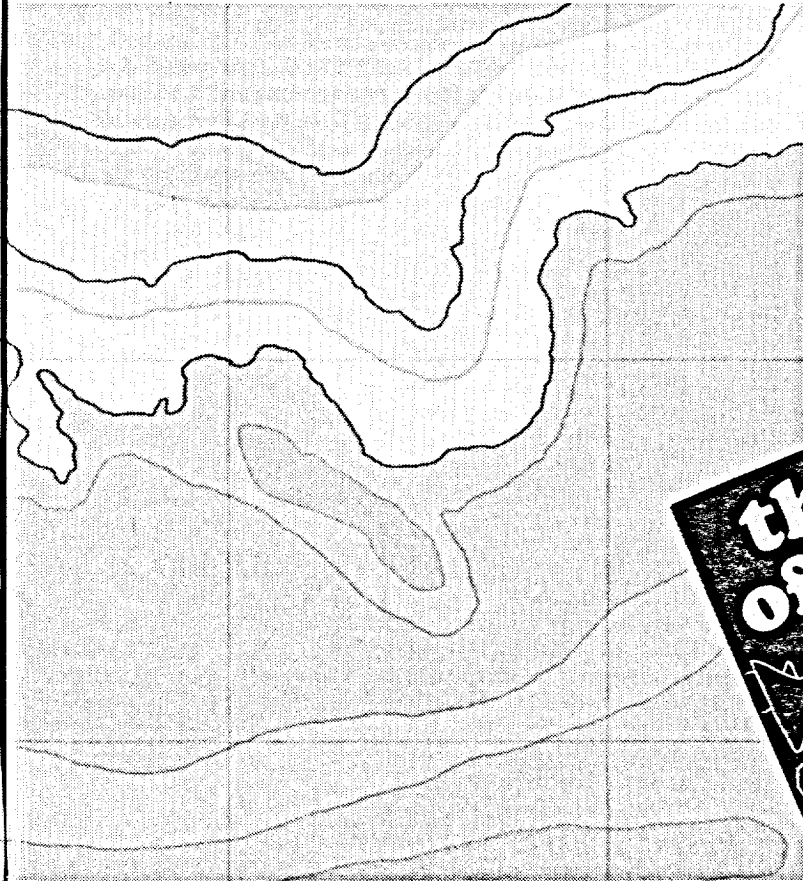
Petro-Canada



Forage pour trouver du gaz au large des côtes de la Nouvelle-Écosse

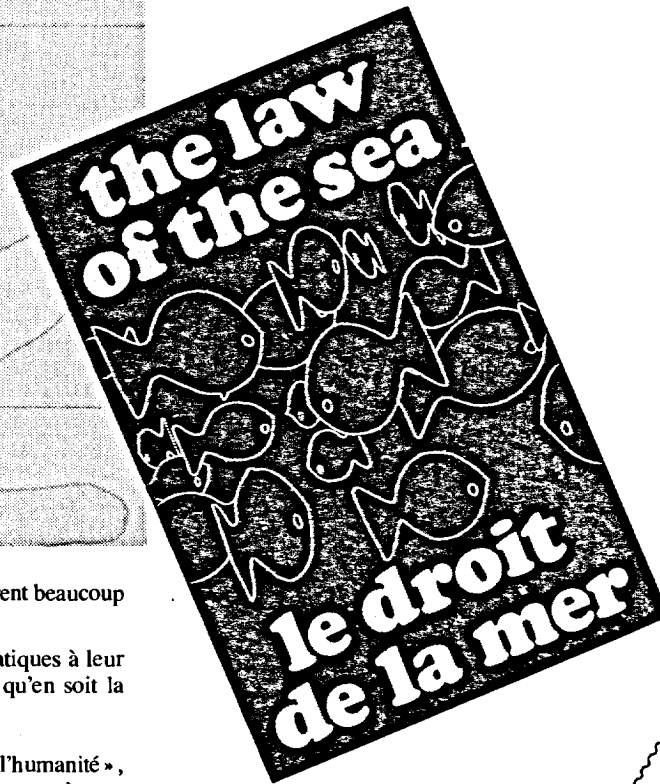
Douglas Roche, qui s'est longtemps occupé de questions des Nations Unies et agit maintenant comme Ambassadeur du Canada pour le désarmement, explique ainsi les complications qui ont surgi au sujet de l'exploitation minière :

L'exploitation minière en haute mer s'est révélée l'élément le plus controversé au cours des 14 années de lutte qui ont précédé l'adoption de la Convention. Les deux points de vue nettement contradictoires quant à l'identité de ceux qui devraient exploiter les ressources minières ont fait ressortir, d'une certaine manière, l'essence même de la question Nord-Sud. Les pays industrialisés soutenaient qu'elles devaient être exploitées par des entreprises minières réunies en consortiums sous la surveillance d'une autorité internationale dont le seul rôle serait d'accorder des licences. Quant aux pays en développement, ils affirmaient que ces ressources appartiennent à toute l'humanité et devraient être exploitées uniquement par une autorité internationale. On est arrivé à un compromis qui permettait à la fois à une autorité

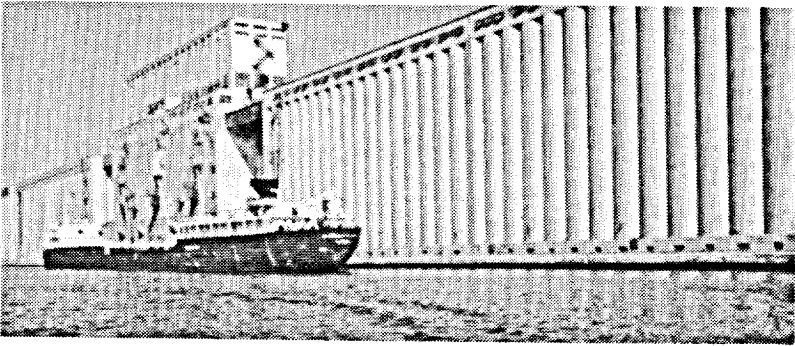


- Les espèces de poissons et de mammifères marins qui migrent beaucoup jouiront d'une protection spéciale.
- Les États sont tenus de recourir aux meilleurs moyens pratiques à leur disposition pour empêcher la pollution des mers, quelle qu'en soit la provenance.

En déclarant que la haute mer est « le patrimoine commun de l'humanité », le traité a établi que les ressources des fonds marins appartiennent à tous les habitants du monde. Afin d'exploiter et de réglementer l'exploitation des vastes dépôts de nodules métalliques du fond marin, le traité a établi l'Autorité internationale des fonds marins. De cette manière, il est proposé que les ressources de la haute mer soient gérées par les pays qui ont signé la Convention et que les bénéfices soient répartis entre eux.



Libre accès aux ports : Chargement de céréales dans un navire à Thunder Bay



Murdoch Maclean

internationale et aux entreprises privées de s'adonner à l'exploitation minière. Néanmoins, les États-Unis ont voté contre la Convention et essaient de convaincre les pays occidentaux qui n'ont pas encore pris de décision et qui ont la capacité d'exploiter les fonds marins, particulièrement le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie, de ne pas adhérer à cet instrument. Par la suite, l'Italie a signé l'accord avant la date limite du 9 décembre 1984. Donc, même si 117 États ont signé la Convention le moment venu, soit le 10 décembre 1982, le refus constant de certains pays de s'associer à une éventuelle entreprise mondiale de haute technologie a semé la confusion.<sup>1</sup>

## □ Participation du Canada

La Convention sur le droit de la mer est particulièrement importante pour le Canada pour les raisons suivantes :

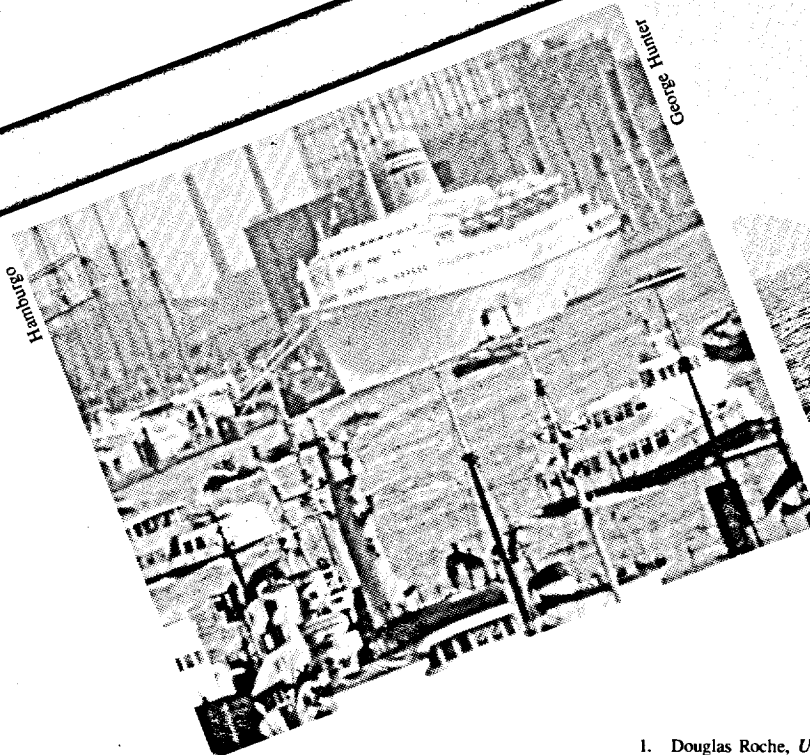
- Nous avons le plus long littoral du monde.
- Nous avons le deuxième plateau continental du monde par sa superficie (surface sous-marine qui est un prolongement naturel de la masse terrestre du pays).
- La pêche est l'une de nos industries majeures.
- Nous avons un certain nombre de milieux marins qui sont particulièrement sensibles du point de vue écologique : l'Arctique, le Labrador, Terre-Neuve et le golfe du Saint-Laurent.

- Étant l'une des principales nations commerçantes, la liberté d'entrer dans nos ports et d'en sortir est essentielle.

Le Canada a joué un rôle important dans la négociation et la rédaction du traité et a été identifié étroitement à la question du droit de la mer aux Nations Unies. Pour reprendre de nouveau les propos de Douglas Roche, « l'engagement du Canada à l'égard des Nations Unies reflète deux objectifs étroitement liés. Sur un plan général, les idéaux de l'ONU correspondent à l'idéal du Canada : le monde plus sûr et plus équitable qu'elle propose est le genre de monde dans lequel le Canada peut le mieux prospérer. Dans une perspective plus limitée, les Nations Unies constituent un moyen efficace de favoriser les intérêts nationaux du Canada. L'exemple le plus récent est la diplomatie énergique démontrée par le Canada à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle a aidé à créer un régime international qui protège les pêcheries du Canada et ses intérêts en matière d'environnement, tout en faisant valoir l'idée que les océans sont le patrimoine commun de l'humanité. »<sup>2</sup>

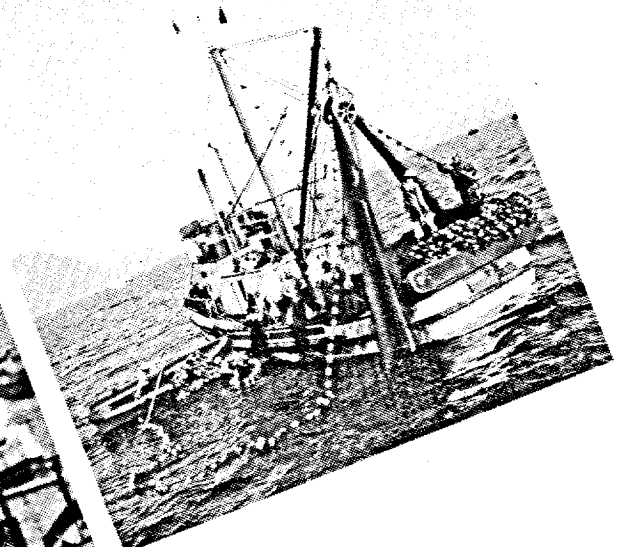
## □ Questions

- Comment le principe de la Convention sur le droit de la mer peut-il être appliqué à d'autres domaines?
- Énumérer quelques-unes des répercussions de ce traité pour le Canada.
- Quels principes devraient guider les décisions dans lesquelles les intérêts du Canada sont mis en balance avec ceux du monde?
- Donner des raisons détaillées de l'importance du traité pour le Canada (par exemple, quelles contributions la pêche apporte-t-elle à l'économie?)



Hamburgo

George Hain



1. Douglas Roche, *United Nations, Divided World*, p. 72.  
 2. Douglas Roche, *United Nations, Divided World*, p. 107.



# Crise africaine

## □ Problème

De nombreuses parties du continent africain sont menacées par une grave famine, et la vie de plus de 30 millions de personnes est en danger; cela pourrait mener à une catastrophe d'un ampleur inégalée dans l'histoire moderne.

## □ Réponse des Nations Unies

À la fin de 1983, le Secrétaire général des Nations Unies, Javier Pérez de Cuéllar, a été le premier à attirer l'attention du monde sur la crise qui frappait l'Afrique. Plusieurs institutions des Nations Unies, notamment l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont réagi immédiatement. Plus tôt cette année, un Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique a été constitué afin de surveiller la situation et de coordonner l'aide fournie par divers pays du monde.

S'il faut se soucier en priorité de sauver des vies humaines, il est également important de chercher en même temps à éliminer les causes de la situation actuelle et de favoriser le rétablissement des conditions fondamentales nécessaires au développement.

Il y a toujours eu un équilibre écologique précaire en Afrique entre la terre, les populations et les ressources, mais la sécheresse persistante et la désertification qu'elle a causée sont venues menacer encore davantage cet équilibre. Il faut agir sans tarder pour rendre sa fertilité au sol des régions desséchées. Ce ne sera qu'au moment où les Africains seront de nouveau capables de produire assez de nourriture pour eux-mêmes et leur bétail, dans leur milieu de vie normal, que la solution au problème africain commencera à prendre forme. Nous devrions pouvoir exploiter à fond les dernières techniques d'irrigation et d'amélioration des sols et appliquer les récentes découvertes de la génétique. À tous ces égards, le Canada a un rôle important à jouer.



Des enfants en Érythrée - résultats d'une bonne alimentation et des soins reçus.

La sécheresse n'est cependant pas la seule cause du malheur qui frappe actuellement l'Afrique. La Banque mondiale et d'autres institutions ont montré que la crise résulte aussi de la piètre conjoncture économique internationale existant depuis 1980 et de la faiblesse des structures économiques nationales. Naturellement, les opinions diffèrent quant à la façon de régler ces problèmes et sur quels aspects faire porter les efforts en priorité. Comme les conditions varient d'un pays à l'autre, je suis convaincu que c'est au niveau national qu'il faut intervenir.

## □ Contexte

Les extraits suivants sont tirés d'un discours que le secrétaire général a prononcé à Toronto le 6 mars. Il a dit avoir choisi de parler de la crise africaine « parce que les bases mêmes de la conscience et de la coopération internationales, qui sont essentielles à la réalisation des fins visées par les Nations Unies, sont en jeu ».

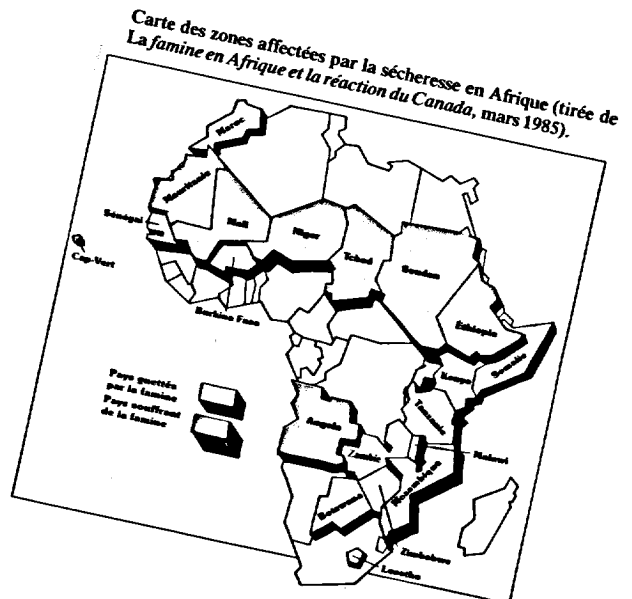
Il existe néanmoins certains éléments communs. Le service de la dette pose un énorme problème à bien des pays africains, problème qui gêne beaucoup tous les efforts de développement. Nous devons aborder ce problème

La crise se prépare depuis un certain temps. Bien que des mesures aient été prises par les gouvernements des pays touchés pour répondre à la situation désespérée à laquelle ils font face, l'ampleur du problème dépasse de loin leurs capacités.

De nombreux pays, dont le Canada, beaucoup d'organismes bénévoles et les institutions intéressées de l'ONU ont fourni une aide accrue à ces pays dans l'espoir d'atténuer leurs souffrances et de combattre les effets de la sécheresse.

Mais il est clair que les efforts déployés jusqu'ici ne sont pas suffisants. En 1985, des multitudes continueront à être menacées par la malnutrition et la famine. Le défi, qui se pose en permanence, consiste à accroître le niveau et l'efficacité de notre aide.

Quelle est la tâche à accomplir? Il faut en priorité prendre des mesures immédiates pour sauver des vies humaines, c'est-à-dire apporter aux populations touchées plus de nourriture, d'eau et de médicaments, pour les aider à survivre.





franchement. À mon avis, il faut étudier de près la possibilité de rééchelonner la dette extérieure des pays, notamment celle des pays les moins industrialisés, d'annuler carrément cette dette ou de leur accorder un moratoire.

Il faut par ailleurs établir un ordre de priorité quant à l'aide technique et financière à fournir aux divers pays en développement. La collectivité internationale doit continuer de financer des projets à moyen et à long terme, mais il conviendrait qu'elle favorise, ce faisant, l'établissement chez les bénéficiaires de bases qui garantiront un développement solide et soutenu. C'est pourquoi elle aura avantage à mettre l'accent sur le perfectionnement des ressources humaines, notamment dans les domaines de la gestion et de l'administration tant dans le secteur privé que public. Il importera aussi de protéger davantage les groupes défavorisés.

Il convient aussi d'accorder une certaine priorité à l'entretien et à la réparation de l'infrastructure de production et des réseaux de transport et de communications. J'ai été heureux d'apprendre à cet égard qu'à sa dernière réunion à Paris, la Banque mondiale a pu rassembler plus d'un milliard de dollars pour lancer son programme d'action en Afrique subsaharienne. Ce programme est particulièrement important, vu que, dans les circonstances actuelles, les opérations d'urgence accapareront une large part de l'aide officielle au développement.

Mon exposé aura certes été très général, car j'aurai traité en quelques minutes des besoins immédiats aussi bien que des perspectives de développement à long terme en Afrique. Ce qu'il importe par-dessus tout de retenir, c'est que nous devons tous nous donner la main pour soulager efficacement et sans tarder nos frères et sœurs d'Afrique. Ce ne sera pas chose facile. Le consensus général qu'ont exprimé les pays, notamment dans la Déclaration sur la situation critique en Afrique qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en décembre 1984, est cependant pour moi source de réconfort.

Un point mérite d'être souligné dans ce contexte : il incombe aux gouvernements des pays africains de diriger le développement national; ni les Nations Unies ni les pays donateurs ne peuvent leur retirer cette responsabilité. Bien

des citoyens du monde ne reconnaissent pas cette réalité, et ils croient que l'ONU, en sa qualité d'institution internationale, peut entrer dans n'importe quel pays, imposer ses vues et se charger d'y diriger les opérations de secours.

Si les politiques ou les mesures adoptées vont à l'encontre des principes et des objectifs énoncés dans la Charte, l'ONU n'hésitera pas à faire valoir son point de vue aux gouvernements intéressés. Mais il ne faut pas attendre d'elle qu'elle fasse ce qu'aucun pays donateur n'accepterait pour lui-même, à savoir s'ingérer dans les affaires internes relevant essentiellement d'un État souverain. L'ONU atteste clairement que, dans des situations d'urgence telles que celles existant aujourd'hui en Afrique, elle s'efforcera d'apporter une aide humanitaire à tous ceux qui sont dans le besoin, sans faire aucune distinction.

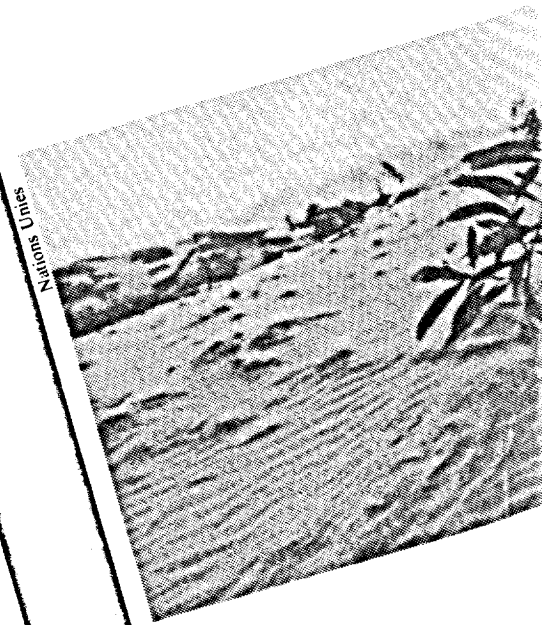
Par ailleurs, j'ai fait comprendre aux gouvernements africains – et ils se sont dit d'accord avec moi à ce sujet – qu'ils doivent de leur côté chercher à concevoir et à mettre en oeuvre les politiques qui garantiront le mieux le succès de leurs propres efforts et de ceux de la collectivité internationale.

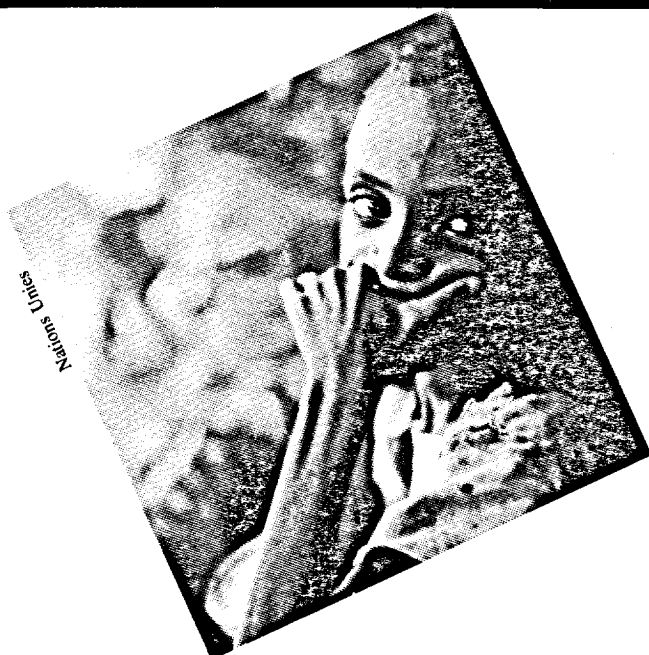
Les organisations des Nations Unies s'intéressent depuis longtemps à la crise africaine, attirent l'attention de la communauté internationale sur cette situation et, dans les limites de leurs ressources, s'adonnent à des activités d'urgence et à des activités de développement.<sup>1</sup>

Pendant la semaine qui a suivi sa visite au Canada, le Secrétaire général a convoqué une conférence sur l'état d'urgence en Afrique au cours de laquelle le Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence a annoncé qu'il manquerait 1,5 milliard de dollars américains pour répondre aux besoins de 1985 – aide alimentaire, fournitures agricoles, santé, eau, logistique et fournitures d'urgence. Malgré la générosité démontrée par de nombreux pays jusqu'à maintenant, la détermination d'un objectif mondial précis par les Nations Unies a contribué à attirer plus d'argent et d'aide encore.

## □ Participation du Canada

Au pays, le premier impact véritable des médias au sujet de la crise a commencé vers la fin de 1984. Six mois plus tard, les Canadiens avaient fourni plus de 45 millions de dollars. Parallèlement à cette réponse sans précédent du public, il y a eu deux initiatives, l'une de la part du gouvernement fédéral et l'autre de la part d'organisations bénévoles. Au cours de 1984, le gouvernement canadien a fourni une aide importante à l'Afrique, en contribuant un total d'environ 810 millions de dollars.





### Coordonnateur des secours d'urgence/Famine africaine :

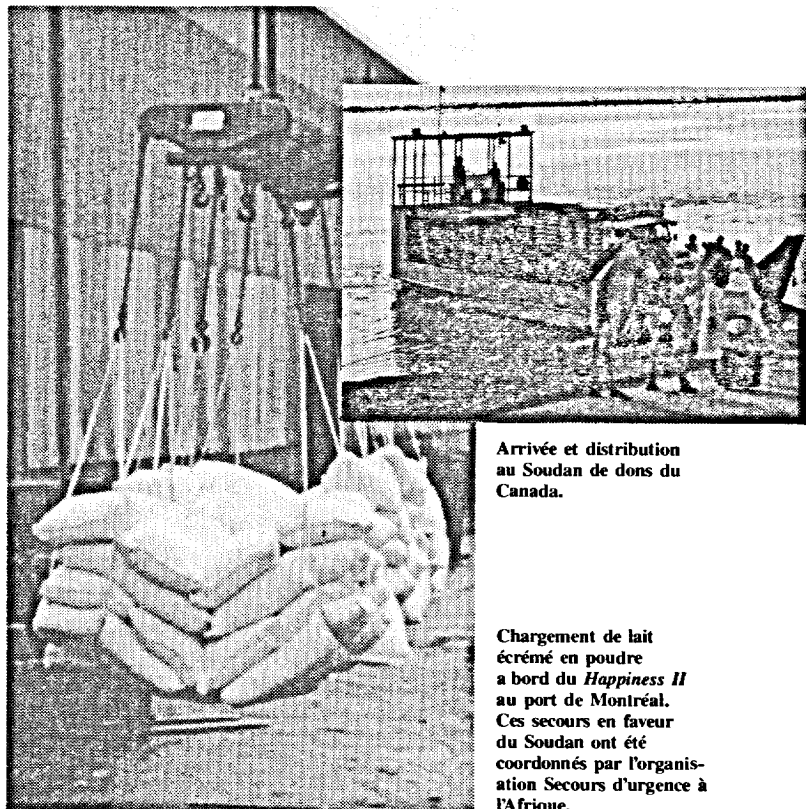
Le Canada a été le premier des pays donateurs à établir un coordonnateur des secours d'urgence pour donner suite à l'appel lancé par les Nations Unies. En annonçant la création de ce poste le 1<sup>er</sup> novembre 1984, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, a indiqué que le coordonnateur devait évaluer l'étendue de la crise alimentaire en Afrique, travailler avec les bénévoles pour y coordonner les efforts et proposer d'autres mesures au gouvernement. Un fonds spécial de 50 millions de dollars a été créé; en février 1985, on y ajoutait un montant additionnel de 15 millions. Une partie importante de la tâche de David MacDonald à ce titre a été effectuée en collaboration avec le Programme alimentaire mondial des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique.

Pour obtenir un exemplaire gratuit du rapport MacDonald, *La famine en Afrique et la réaction du Canada*, voir page 31.

**Secours d'urgence à l'Afrique :** Jusqu'à 200 groupes de bénévoles (appelés organisations non gouvernementales ou ONG) recueillent des fonds et fournissent de l'aide à l'Afrique depuis plusieurs années. Le nouveau défi qui se présente en Afrique signifie qu'elles ont besoin d'une meilleure coordination et de plus d'argent. Le résultat a été la création du « Secours d'urgence à l'Afrique », organisation établie par les ONG pour aider à coordonner l'assistance qu'elles fournissent à l'Afrique. Ses principales fonctions

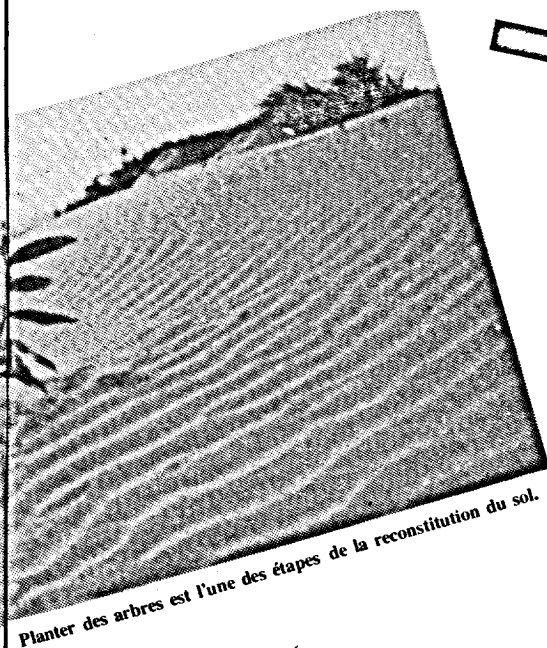
sont de répartir les fonds spéciaux mis à leur disposition par le gouvernement pour soulager la famine, de recevoir et de répartir les dons du public, de recevoir et de coordonner les contributions en nature (voir photos de *Happiness II*) et d'envisager des plans à long terme pour aider l'Afrique à se remettre de la famine. Tous les dons du public au Secours d'urgence à l'Afrique ont été égalés par le gouvernement, à partir du fonds spécial géré par David MacDonald. Ce dernier a qualifié Secours d'urgence à l'Afrique de « nouvelle association dynamique entre le gouvernement, des groupes bénévoles et les Canadiens ».

Pour obtenir un exemplaire gratuit du rapport MacDonald, *La famine en Afrique et la réaction du Canada* voir page 31.



Arrivée et distribution au Soudan de dons du Canada.

Chargement de lait écrémé en poudre a bord du *Happiness II* au port de Montréal. Ces secours en faveur du Soudan ont été coordonnés par l'organisation Secours d'urgence à l'Afrique.



Planter des arbres est l'une des étapes de la reconstitution du sol.

## ■ Questions

- Comment la coopération internationale en réaction à la famine peut-elle servir d'exemple pour d'autres problèmes?
- Quelles sont les principales causes de la crise?
- Résumer les recommandations du Secrétaire général.
- Quelle est la différence entre les secours d'urgence et les plans de développement à long terme?
- Dire de quelle manière le Canada a réagi à la situation en Afrique.

1. Javier Pérez de Cuéllar, « Allocution prononcée par le Secrétaire général des Nations Unies devant l'Association canadienne pour les Nations Unies », *Le Bulletin* (juin 1985) page 15 et 16.
2. Voir définition du terme « organisation non gouvernementale » à la page 25.





## Casques bleus

Forces de maintien de la paix des Nations Unies lors de manoeuvres.

### □ Problème

Combats entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque à Chypre.

### □ Contexte

La Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) a été affectée dans cette île en 1964 à la suite du déclenchement des hostilités.

### □ Participation du Canada

Le Canada a été un grand contributeur à cette force depuis sa création; il y affecte à l'heure actuelle 515 militaires. L'UNFICYP a reçu pour mandat d'empêcher la reprise des combats entre des factions hostiles et, au besoin, de contribuer à maintenir et à restaurer l'ordre public et faciliter le retour à des conditions normales. Les parties au différend n'ont regrettamment pu parvenir jusqu'à maintenant à un règlement négocié, et il est jugé nécessaire que l'UNFICYP reste en poste pour maintenir un climat de paix propice à la recherche d'un règlement politique.

Le document d'information n° 3 de la trousse qui accompagne la présente publication donne d'autres renseignements sur le rôle global du Canada dans les efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

### □ Interview

L'interview téléphonique suivante avec Thomas Ferland du contingent canadien rattaché à la Force des Nations Unies à Chypre a eu lieu le 4 septembre.

**Comment vous êtes-vous retrouvé en poste à Chypre?**

J'étais membre des Forces canadiennes lorsqu'ils ont demandé des volontaires pour faire partie du contingent canadien à Chypre.

**Quelle différence y a-t-il entre les Forces régulières et la Force de maintien de la paix?**

La force de maintien de la paix est postée dans un pays pour y maintenir la paix, jouer en quelque sorte un rôle de policier et chercher à empêcher les deux parties d'engager le conflit. Nous portons l'uniforme des Forces canadiennes, mais aussi le casque bleu des Nations Unies.

**Les forces de maintien de la paix continuent-elles de superviser le cessez-le-feu entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque?**

Nous sommes entre les deux, juste sur la ligne. Nous servons en quelque sorte de tampon.

**Y a-t-il d'autres pays qui ont un contingent au sein de la Force?**

Plusieurs, mais chaque contingent s'occupe d'un secteur en particulier.

**Que pensez-vous de votre affectation?**

C'est une expérience – une très bonne expérience; on voyage un peu partout dans le monde et on travaille six mois dans un autre pays où la langue, les coutumes, la nourriture et le climat sont différents. C'est bien différent du Canada; nous apprenons beaucoup.

**Avez-vous beaucoup de contacts avec la population?**

Oui. Nous vivons dans un quartier très peuplé de la ville (Nicosie) et nous avons régulièrement des contacts avec les Grecs.

**Que pensez-vous de ces gens?**

Ils sont différents de nous, ils ont des coutumes différentes, mais ils sont sympathiques. Certains sont quelque peu américanisés.

**Pouvez-vous décrire l'une de vos journées?**

Nous avons des postes de 12 heures au cours desquels nous montons la garde, nous observons, nous prenons note de tout mouvement dans l'un et l'autre camps, jour et nuit. Un autre groupe nous relève après 12 heures. C'est comme ça tout le temps.

Un contingent monte la garde à un poste d'observation durant un mois, après quoi un autre vient le relever.

Nous travaillons en moyenne 12 heures par jour et essentiellement à l'un de ces postes.

**Combien de temps passez-vous à Chypre?**

Je suis ici depuis six mois; je rentre au pays dans cinq jours.

La Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) a été postée dans l'île en 1964 après le déclenchement des hostilités entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque.

Demandez aux élèves de lire l'interview ou lisez-la vous-même à vos élèves.

Joyeux 40e  
Anniversaire  
O.N.U.

# PHOTOTHÈQUE

Choix de photos illustrant les activités des Nations Unies de 1945 à 1984; l'accent est mis sur la participation des Canadiens.



1945

Le Premier ministre William Lyon Mackenzie King signe la Charte des Nations Unies à San Francisco.

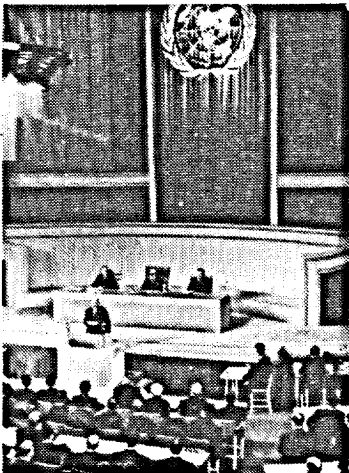
1946

Le Premier ministre du Royaume-Uni, M. Clement Attlee, prend la parole à la première réunion de l'Assemblée générale à Londres.

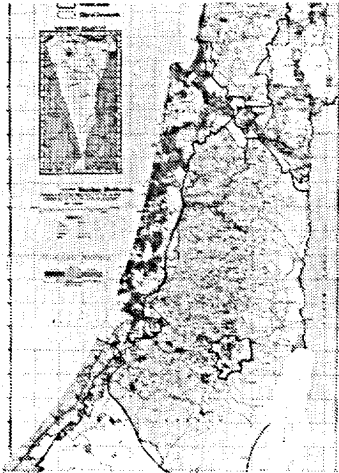
1947

Avant la fin du mandat britannique, un comité spécial des Nations Unies propose de modifier les frontières de la Palestine.

1945



1946



1947



## DÉCLARATION UNIVERSELLE DES Droits de l'Homme



1949

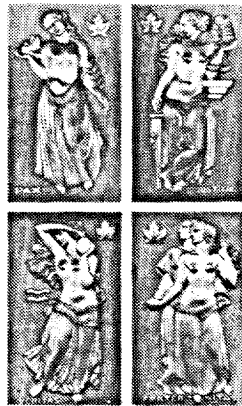


1948

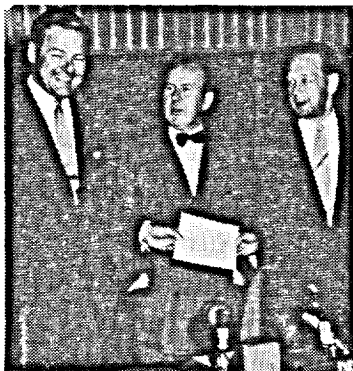
1950



1951



1952



1953



1954



1955

▣ 48

La Déclaration universelle des droits de l'homme est adoptée sans opposition à l'Assemblée. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'un tel document est avalisé par la communauté internationale.

▣ 49

L'Organisation mondiale de la santé des Nations Unies et l'UNICEF joignent leurs forces pour mener une campagne de vaccination des jeunes réfugiés palestiniens du Moyen-Orient contre la tuberculose.

▣ 50

Des employés du siège des Nations Unies à Lake Success, New York, accueillent M. Trygve Lie de Norvège, premier secrétaire général, à son retour d'une mission de paix.

▣ 51

Un membre du bataillon canadien des Forces des Nations Unies en Corée conduit un carabinier canadien blessé au poste de secours situé près des premières lignes.

▣ 52

Des visiteurs au siège permanent des Nations Unies à New York passent par les sept portes nickelées données par le Canada. Les bas-reliefs des portes symbolisent la paix, la justice, la vérité et la fraternité, idéaux sur lesquels sont fondées les Nations Unies.

▣ 53

L'armistice en Corée est l'aboutissement d'initiatives prises aux Nations Unies. Le représentant permanent des États-Unis, M. Henry Cabot Lodge jr, présente l'avis officiel de l'armistice à M. Lester Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et président de la VII<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et à M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général.

▣ 54

Le major-général E. L. M. Burns du Canada est nommé chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Mis sur pied en 1948, cet organisme est chargé de la supervision en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en Syrie.

▣ 55

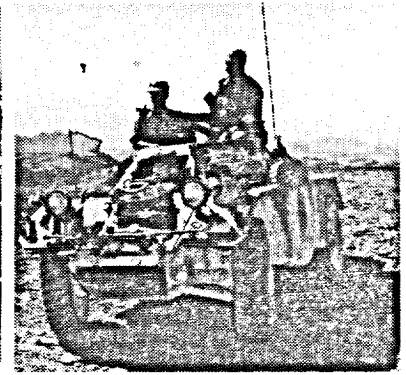
M. Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, prend la parole à la réunion commémorant le dixième anniversaire des Nations Unies, à San Francisco.

▣ 56

À la demande des Nations Unies, le Canada accepte d'accueillir des réfugiés hongrois. Quatre bénévoles de la Croix-Rouge canadienne chantent des cantiques de Noël devant un groupe de 1 500 réfugiés sur le point de quitter un camp temporaire pour se réinstaller au Canada.



1956



1957

▣ 57

La guerre du Moyen-Orient au sujet du canal de Suez prend fin en 1956 avec le déploiement d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix au Sinaï. L'année suivante, des membres canadiens de cette force patrouillent la région à partir d'un avant-poste du désert dans un « Ferret », véhicule blindé de fabrication canadienne.



1958



1959

▣ 58

Un groupe d'observateurs des Nations Unies, dont ce Canadien et cet Indien contribuent à désamorcer la crise libanaise en patrouillant la frontière.

▣ 59

Un plébiscite mené au Cameroun britannique, sous la surveillance des Nations Unies, aboutit à l'intégration d'une partie du territoire au Nigeria et d'une autre au Cameroun.

▣ 60

Le Premier ministre John Diefenbaker prend la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies, qui vient d'accueillir 17 nouveaux territoires indépendants, dont 16 d'Afrique.



1960



1961

▣ 61

Sous la direction de Sir Ernest MacMillan, l'orchestre symphonique de Radio-Canada présente un concert dans la salle de l'Assemblée générale afin de célébrer la journée des Nations Unies.

▣ 62

Les Nations Unies jouent un rôle clé dans la résolution du différend américano-soviétique portant sur l'utilisation de missiles nucléaires à Cuba. On voit ici le Conseil de sécurité examinant des photos des sites des missiles cubains, présentées par les États-Unis.



1962



1963

▣ 63

La plus importante force des Nations Unies chargée du maintien de la paix a été déployée dans le nouvel état indépendant du Congo (aujourd'hui Zaïre) en 1960, afin d'empêcher la déstabilisation. Après trois ans de mission, la 57<sup>e</sup> Unité canadienne de transmission assure des services essentiels de communication pour les Forces des Nations Unies.



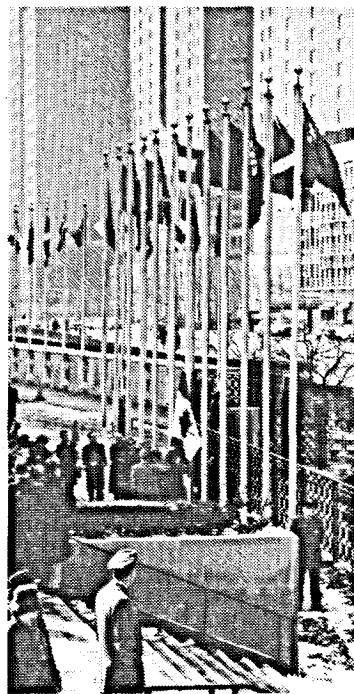
1964



1966



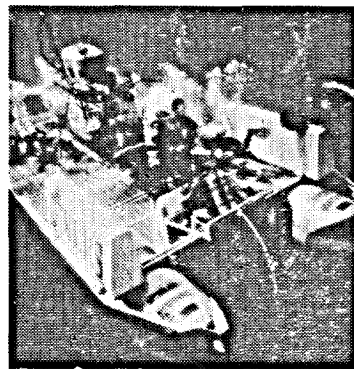
1967



1965



1968



1970



1969

▣ 64

Des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix sont envoyées à Chypre afin de préserver la paix communale. Le contingent est composé de soldats de cinq pays, dont le Canada.

▣ 65

Le nouveau drapeau canadien flotte pour la première fois au siège social des Nations Unies.

▣ 66

Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, le Conseil de sécurité impose des sanctions obligatoires contre la Rhodésie du Sud où un gouvernement minoritaire blanc déclare unilatéralement son indépendance de la Grande-Bretagne en 1965.

▣ 67

Drapeaux flottant au Pavillon des Nations Unies à l'Expo 67 de Montréal.

▣ 68

Un ingénieur canadien observe deux foreurs qui effectuent des levés souterrains dans le sud du Mexique. Ces levés sont effectués dans le cadre d'une importante étude des ressources naturelles entreprise par le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue d'élaborer des plans de développement pour la région.

▣ 69

*La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, adoptée par l'Assemblée générale en 1965, entre en vigueur. Les parties à la Convention condamnent la discrimination raciale et l'apartheid, et s'engagent à adopter des politiques en vue de leur élimination.

▣ 70

L'Assemblée générale adopte la première série de principes convenus internationalement portant sur le vaste domaine du fond de la mer et du plancher océanique au-delà des limites territoriales nationales. Le premier principe, qui déclare cette zone « héritage commun » de l'humanité, est une première étape dans l'élaboration d'un nouveau droit international de la mer.

71

Dans son avis consultatif demandé par le Conseil de sécurité, la Cour internationale de justice déclare illégal le maintien de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie.

72

La *Conférence sur l'environnement* des Nations Unies se tient à Stockholm et adopte une déclaration historique sur la nécessité de nouveaux principes régissant les activités humaines en vue de préserver le milieu naturel. Le Canadien Maurice Strong devient directeur exécutif du nouveau Programme des Nations Unies pour l'environnement, créé pour catalyser l'action nationale et internationale dans ce domaine.

73

Des millions de réfugiés ont fui le Bangladesh, au moment où éclatèrent des conflits sociaux. Grâce à l'aide des Nations Unies, ces réfugiés peuvent revenir dans leur patrie et de vastes opérations de secours menées à l'initiative des Nations Unies contribuent à la reprise de l'économie de ce pays frappé par la guerre.

74

Fin 1973, la guerre éclate au Moyen-Orient, mais cesse rapidement grâce aux nouvelles Forces de maintien de la paix des Nations Unies envoyées pour observer le cessez-le-feu. En janvier, un accord de désengagement est conclu entre l'Égypte et Israël. À la suite de cet accord, les Forces du maintien de la paix, composées notamment de Canadiens et de Panamécens, sont stationnées dans la zone tampon le long de la rive est du canal de Suez.

75

La *Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme* se tient à Mexico et adopte une déclaration sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix. Un plan d'action établi pour les dix prochaines années permet à la conférence de passer en revue les progrès accomplis après cinq ans et en 1985, qui marque la fin de la *Décennie des Nations Unies pour la femme*.

76

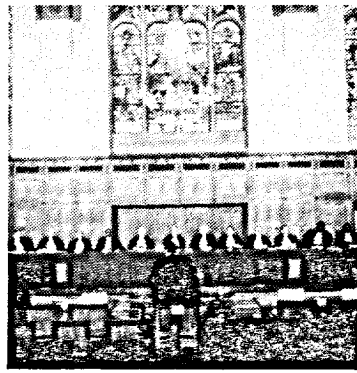
*Habitat*, importante conférence des Nations Unies sur le peuplement et le problème de la croissance urbaine, rapide et non prévue, se tient à Vancouver.

77

Le Canadien William H. Barton, président du Conseil de sécurité, fait une déclaration à la suite de la décision prise par le Conseil de prolonger le déploiement des forces du maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

78

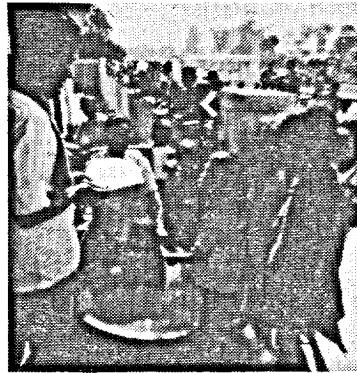
Le Premier ministre Pierre Elliott Trudeau prend la parole lors de la première session spéciale de l'Assemblée générale jamais consacrée au thème du désarmement.



1971



1972



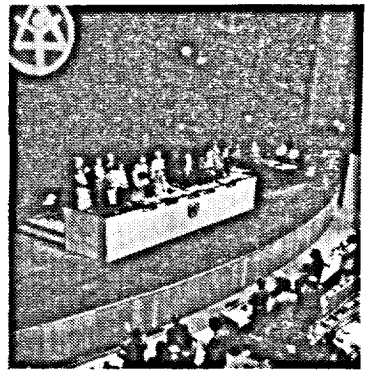
1973



1974



1975



1976



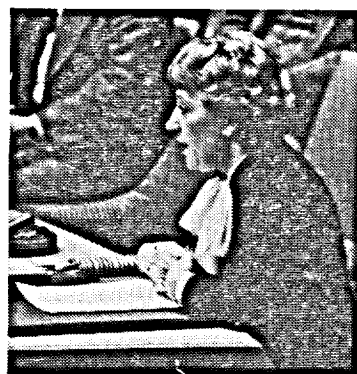
1978



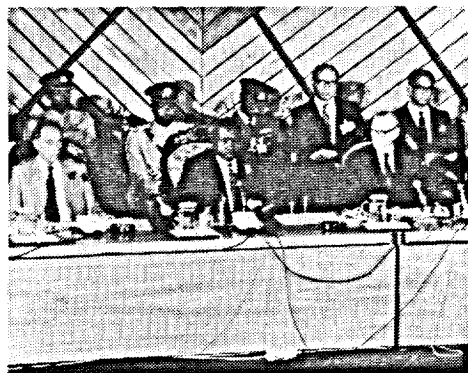
1977



1980



1979



1981



1982



1983



1984



1985

▣79

Mme Flora MacDonald, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prend la parole au cours d'un débat du Conseil de sécurité à propos d'une résolution visant à prendre d'autres mesures concernant la crise entre l'Iran et les États-Unis.

▣80

M. Halfdan T. Mahler, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, adresse la parole à la session spéciale de l'Assemblée générale qui lance la *Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement*, dont l'objet est de fournir à tous les peuples du monde d'ici 1990 des services d'eau potable et d'assainissement.

▣81

La Conférence des Nations Unies sur les *Ressources d'énergie nouvelles et renouvelables* à Nairobi tente de concrétiser les préoccupations actuelles sur les problèmes énergétiques dans des plans visant à mieux utiliser les sources d'énergie conventionnelles, tout en favorisant le développement de nouvelles formes d'énergie renouvelable.

▣82

Grâce à son Fonds pour les activités en matière de population, les Nations Unies collaborent au recensement en République populaire de Chine.

▣83

La sécheresse qui frappe le continent africain amène plusieurs organismes des Nations Unies à réagir rapidement en envoyant des secours d'urgence et en élaborant des plans à long terme pour la reprise dans la région. Ce père, qui a perdu plusieurs membres de sa famille au cours de leur voyage à destination d'un centre de secours des Nations Unies à Bati, en Éthiopie, donne à manger à son fils agonisant.

▣84

M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, prend la parole à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale. La séance commémore le Jour international de la paix proclamé par l'Assemblée en 1981.

▣85

Le Canada, qui participe à la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies, crée un logo spécial pour les fêtes célébrées par les jeunes dans tout le pays.

Pour le nom des photographes, voir l'affiche.

Nous remercions particulièrement la Photothèque/Section de la distribution du Département de l'information des Nations Unies, qui nous a aidés à rassembler ces photographies.

# COMMUNIQUEZ

Invitez le pays à mieux se familiariser avec les Nations Unies!

Soyez les premiers à réaffirmer les valeurs et l'importance des Nations Unies à l'occasion de leur 40<sup>e</sup> anniversaire! Vous trouverez ci-après une liste des activités qui pourront vous aider à mieux vous familiariser avec les Nations Unies et en même temps à partager ce que vous aurez appris avec d'autres Canadiens.

Le dessin est reproduit avec la permission de Katimavik.



## ☐ Objectif

Sondez l'opinion publique à l'égard des Nations Unies et analysez les résultats.

## ☐ Activité

### Matériel

Questionnaire (détails ci-dessous), plaquettes à pince avec papier ou autres pour écrire, crayons ou stylos.

### Procédure

Pour vous faire une idée de l'opinion publique à l'égard des Nations Unies, faites une enquête par sondage. Pour commencer, préparez un questionnaire en vous inspirant du modèle suivant, et faites-en des photocopies :

• À quel point est-ce important, selon vous, que l'on tente de réussir les Nations Unies? *	✓	✓	✓	✓					
Tres important, assez important									
Pas trop important									
Pas d'opinion									
• En général, croyez-vous que les Nations Unies accomplissent un bon travail ou non afin de tenter de résoudre les problèmes auxquels elles doivent faire face? *	✓	✓	✓	✓					
Bon									
Assez bon									
Médiocre									
Aucune opinion									

\*Une colonne par personne interrogée



Il est important de poser ces deux questions dans l'ordre afin de pouvoir comparer les résultats avec ceux des sondages antérieurs, dont vous trouverez les détails ci-après. Toutefois, vous pouvez, si vous voulez, ajouter deux autres questions du genre « Aimeriez-vous travailler pour les Nations Unies? Oui, non, je ne sais pas. »

Choisissez le groupe cible. Par exemple, allez-vous mener votre enquête auprès de l'école, de la communauté ou peut-être des habitants d'un certain nombre d'immeubles de votre quartier?

Une fois votre enquête terminée, rassemblez les résultats et inscrivez les chiffres sur le tableau des résultats du sondage Gallup<sup>1</sup> ci-après :

« À quel point est-ce important, selon vous, que l'on tente de réussir les Nations Unies? »				Vos Résultats
	1961	1967	1985	
Très important, assez important	89 %	90 %	83 %	_____
Pas trop	7	3	7	_____
Pas d'opinion	4	7	11	_____

« En général, croyez-vous que les Nations-Unies accomplissent un bon travail ou non afin de tenter de résoudre les problèmes auxquels elles doivent faire face? »				Vos Résultats
	1961	1967	1985	
Bon	54 %	42 %	28 %	_____
Assez bon	32	26	33	_____
Médiocre	6	21	15	_____
Aucune opinion	8	11	24	_____

Lorsque vous analysez les résultats de votre enquête, vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- le groupe auprès duquel cette enquête été effectuée appuie-t-il en général les Nations Unies?
- l'opinion publique dans votre localité est-elle différente de l'opinion publique dans le reste du Canada?
- qu'est-ce qui explique les différences entre les résultats de l'enquête locale et ceux de l'enquête nationale?
- qu'est-ce qui explique les changements observés d'année en année dans l'enquête nationale?
- comment pouvez-vous changer l'opinion publique dans votre localité si les gens ne semblent pas être au courant de ce que font les Nations Unies?

## Autre solution

Mettez-vous en rapport avec la presse locale et demandez-lui de vous permettre de publier les résultats de l'enquête.

## Objectif

Se familiariser davantage avec le rôle des groupes de volontaires canadiens oeuvrant dans les pays en développement.

## Activité

### Matériel

Sans être absolument indispensables, certains documents figurant dans la liste donnée à la section Ressources vous fourniront de précieux renseignements : *La famine en Afrique et la réaction du Canada*, Rapport intérimaire, Forum du développement.

### Procédure

Relevez le nom des groupes de volontaires ou d'organisations non gouvernementales (ONG) de votre région qui participent à des projets de développement à l'étranger. Reportez-vous pour cela au *Répertoire des groupes de jeunes* et à la *Liste des conférenciers* préparés par le secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse.

Une fois que vous avez repéré une ONG dont les travaux vous intéressent, mettez-vous en rapport avec elle pour demander qu'un porte-parole fasse un exposé à votre classe ou à un groupe de jeunes.

Auparavant, faites quelques recherches. Par exemple, si l'ONG se spécialise dans la plantation d'arbres et la construction de puits dans des villages au Soudan, essayez de vous renseigner sur ses activités et sur le pays. Vous pouvez demander à l'ONG en question de vous fournir des renseignements à l'avance ou consulter la bibliothèque.

Après, vous pouvez, si vous voulez, étudier comment aider cette organisation dans le cadre d'un projet particulier.

1. Sondage effectué par l'Institut canadien de l'opinion publique.

## Définitions

**Organisations non gouvernementales (ONG) :** Groupes religieux, communautaires, universitaires, ainsi que les groupes s'occupant de services sociaux, de recherche, et les associations de travailleurs. Les ONG participant à des activités de développement peuvent être divisées approximativement en trois groupes : 1) les branches canadiennes d'organisations internationales comme l'UNICEF, la Croix Rouge et OXFAM, 2) les groupes religieux comme le Mennonite Central Committee, et 3) les organisations indépendantes comme Inter Pares et la Fondation canadienne contre la faim.

**Développement :** L'article 55 de la Charte stipule que les Nations Unies favoriseront « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social. » Pris dans son sens très général, le développement est un processus de coopération entre individus en vue de la réalisation de ces objectifs. Cela implique l'élimination des symptômes dont souffrent les groupes défavorisés - faim, maladie, analphabétisme et injustice, et de leurs racines. Le développement peut se faire au niveau local, national ou international. Quand on dit développement, on pense la plupart du temps aux pays en développement, alors que le développement s'applique aussi dans certains cas à des pays comme le Canada.

**Pays en développement :** Selon la définition des Nations Unies, les « pays en développement les moins avancés » sont ceux dont le revenu annuel par habitant équivaut au plus à 300 \$ américains.

## ▣ Autre solution

Invitez plusieurs représentants d'ONG à un panel sur le développement en présence d'élèves d'autres classes, de groupes de jeunes ou du public.

## Exemple d'une organisation non gouvernementale canadienne

UNICEF Canada participe à de nombreux projets de développement dans le monde, notamment aux suivants :

### Jamaïque

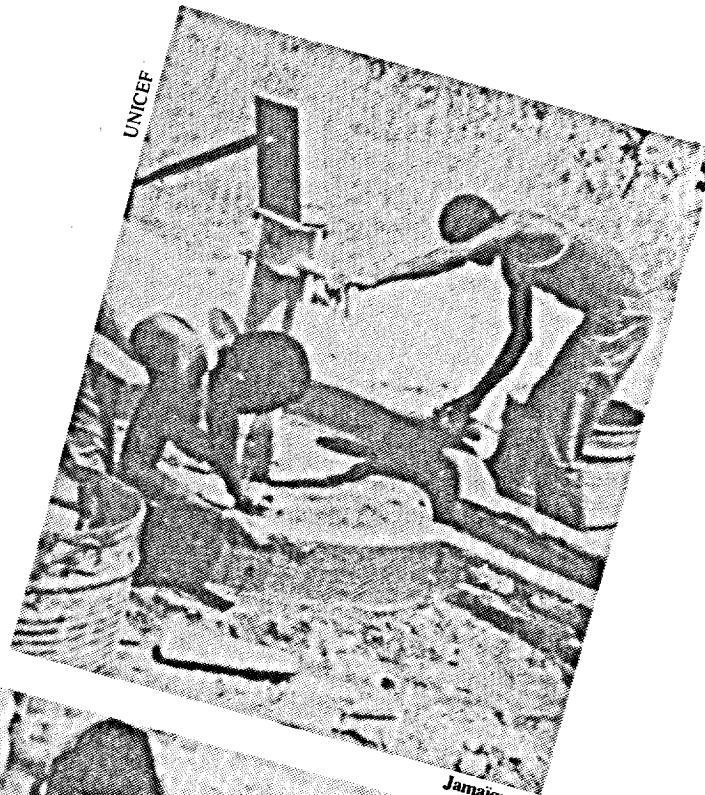
Mise en place de services de santé communautaires, de garderies d'enfants, organisations d'activités lucratives pour les femmes, approvisionnement en eau et organisation de service d'hygiène dans certaines des régions les plus pauvres de la banlieue de Kingston.

### Népal

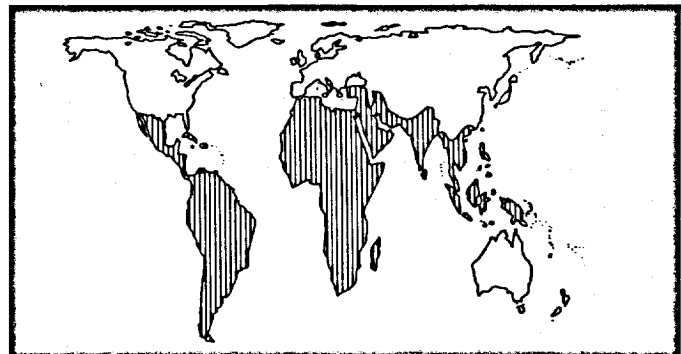
Impression d'environ cinq millions de livres de classe pour distribution gratuite à 954 000 enfants dans 9 500 écoles. L'impression a été confiée au Janak Education Material Centre du gouvernement népalais.

## Chine

Amélioration de 20 jardins d'enfants dans 19 provinces afin de permettre aux jeunes enfants d'avoir accès aux installations préscolaires. Ces jardins d'enfants servent de centres de démonstration pour la région.

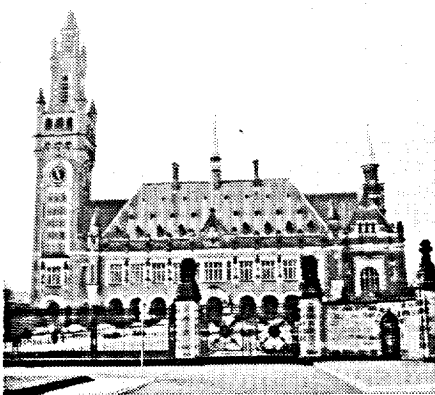


Chine



La zone hachurée indique les pays en voie de développement. Voir *Un monde en développement* (publié par l'Agence canadienne de développement international), qui accompagne cette publication.

NU (NJ)



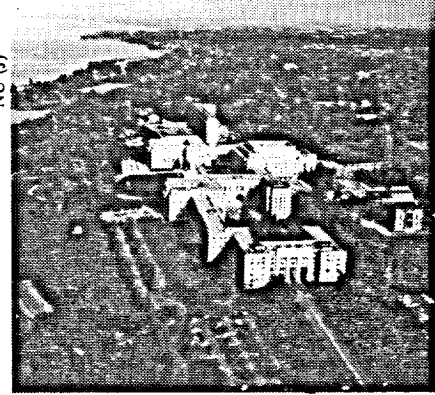
Cour internationale de justice, La Haye, Pays-Bas

NU (ARA)



Siège social du Conseil économique et social pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, Thaïlande

NU (J)



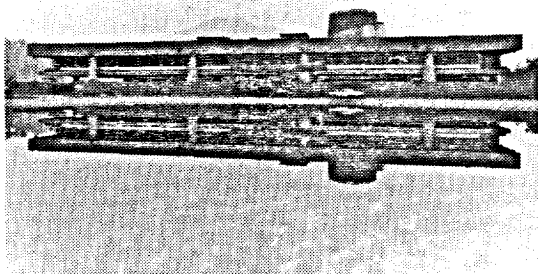
Les Palais des Nations, Genève, Suisse - c'est le bureau des Nations Unies en Europe.

Le siège social des Nations Unies, à New York, est le centre nerveux des activités de l'Organisation. Cinq de ses six principaux organes s'y trouvent. Quant à la Cour internationale de justice, elle est située à La Haye, dans les Pays-Bas.

En plus de ces centres de New York et de La Haye, les Nations Unies ont également un certain nombre de bureaux dans diverses parties du monde. En voici quelques-uns :

Complexe des Nations Unies à Santiago, Chili

NU PL/ARA



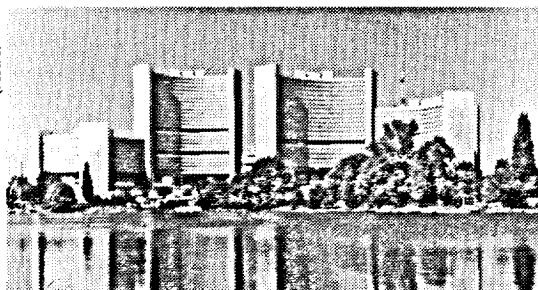
Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi, Kenya

NU (ARA)



Centre international de Vienne, Autriche

NU (ARA)



## Objectif

Faire partager au public ce que vous savez des Nations Unies et de la contribution du Canada à cette Organisation.

## Activité

### Matériel

Documents d'information 1, 2, 3, 4, les renseignements contenus dans la présente brochure et tout ce qui, dans la section Ressources intéresse le sujet traité.

### Procédure

Préparez à l'intention du grand public ou peut-être d'élèves d'une école voisine ou d'un groupe de jeunes un exposé sur les Nations Unies et la contribution du Canada à l'Organisation.

Pour cela, vous pouvez prévoir :

- une courte pièce de votre propre cru que vous pourrez présenter sur vidéo.
- plusieurs petits exposés sur des thèmes connexes variés, notamment la contribution du Canada, la création des Nations Unies, le droit de la mer, la crise africaine, le désarmement, le maintien de la paix (bref tous les sujets dont il est question dans la présente publication et dans les documents d'information ci-joints).
- un conférencier invité qui connaît suffisamment les Nations Unies, soit pour avoir travaillé pour l'ONU au niveau local, soit pour avoir occupé un poste au sein même de l'Organisation.
- une pièce musicale originale.
- un séminaire sur le thème « Les Nations Unies à 40 ans : crise et perspectives », qui pourrait durer plusieurs heures ou toute une journée.

Pour cela, vous pouvez vous mettre en rapport avec certaines personnes dont le nom figure dans la section Autres contacts afin de leur demander des idées et leur participation.



## ☐ Objectif

Mettre à profit vos talents d'écrivain pour communiquer avec le public.

## ☐ Activité

### Matériel

Renseignements généraux contenus dans la présente brochure et les quatre documents d'information qui l'accompagnent.

### Procédure

Mettez-vous en rapport avec les services de rédaction du journal de votre école ou de la communauté et demandez-leur si vous pouvez leur soumettre un article ou une série d'articles pour souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies.

Vous pouvez, si vous voulez, confier la rédaction de ces articles à une classe ou à un groupe, et choisir les meilleurs pour publication.

Lorsque vous rédigez les articles, efforcez-vous de communiquer aux lecteurs ce que vous avez appris sur les Nations Unies grâce à cette brochure et d'autres sources. Prenez bien soin de remercier pour leur contribution les groupes qui s'occupent déjà de promouvoir les Nations Unies, comme l'Association canadienne pour les Nations Unies.



Présentez l'article sous forme de pamphlet que vous distribuerez aux gens de la communauté afin de mieux informer le public de l'anniversaire de l'Organisation. Vous pouvez également annoncer qu'un exposé sur les Nations Unies sera organisé à l'intention du public.

# FORUM DU DEVELOPPEMENT



— A mi-chemin de l'Année internationale de la jeunesse — Juin 1985  
Edition spéciale, de Dakar, Sénégal

La publication *Forum de Développement* (cité dans la section Ressources) a consacré son édition du mois de juin à des articles écrits par les jeunes du monde entier.

## Objectif

Organiser une cérémonie pour mieux souligner auprès du public le 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies.

## Activité

### Matériel

Drapeau des Nations Unies, mât. Il se peut que les autorités municipales aient un drapeau des Nations Unies à vous prêter.

### Procédure

# COMMENT ORGANISER LA CÉRÉMONIE DU DRAPEAU

## À VOUS DE JOUER

Les Nations Unies ont quarante ans cette année. Le 24 octobre, journée anniversaire des Nations Unies, des jeunes de tous les coins du Canada arboreront le drapeau pour marquer leur appui à l'organisation et fêter son anniversaire en nombreuse compagnie.

Pour la cérémonie:

## CHOISISSEZ L'EMPLACEMENT

Repérez un emplacement pourvu d'un mât (cour d'école, parc ou endroit public) et demandez au propriétaire la permission de l'utiliser.

## DISTRIBUEZ LES RÔLES

Choisissez avant le 24 octobre les personnes qui participeront à la cérémonie. Chargez quelqu'un d'accueillir les gens et de présenter les invités spéciaux, par exemple le représentant de votre association d'étudiants, le maire ou des représentants d'organisations de jeunes de votre localité. Demandez au besoin à des invités de dire quelques paroles d'accueil et à l'un d'eux de faire un petit discours sur l'importance des Nations Unies. Désignez quelqu'un pour hisser le drapeau.

## SONNEZ LA TROMPETTE

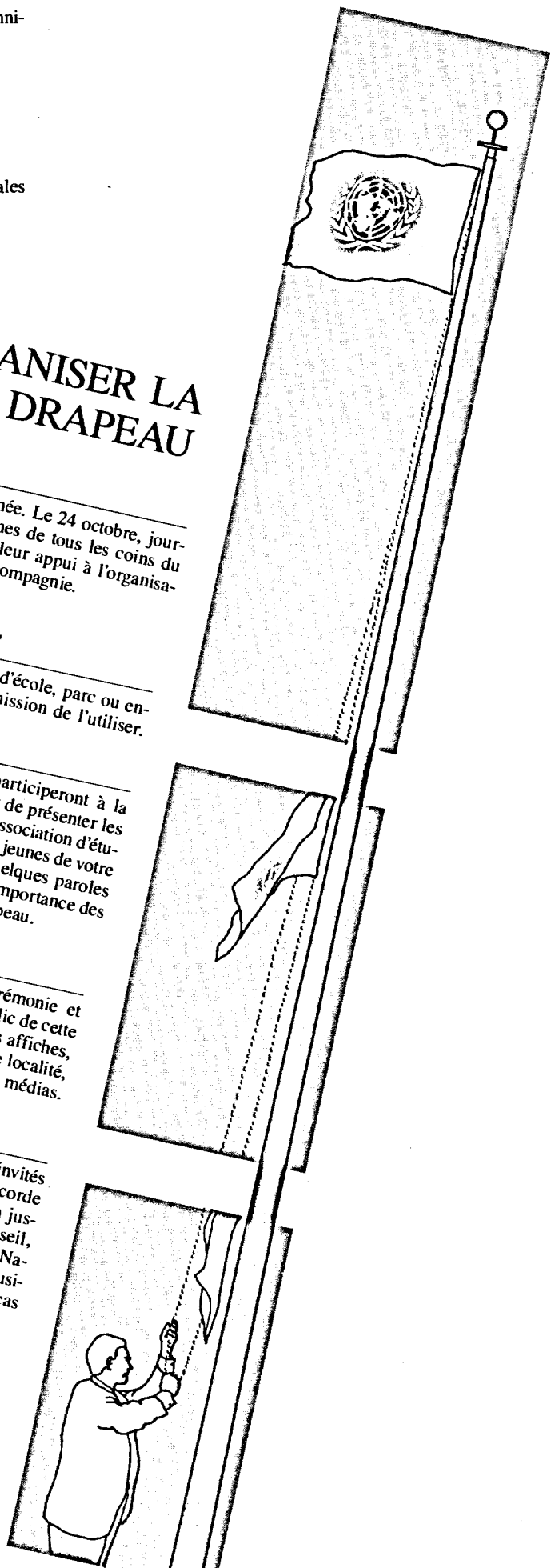
Une fois que vous avez choisi les participants à la cérémonie et l'emplacement où elle aura lieu, informez vos amis et le public de cette manifestation. Pour cela, envoyez des invitations, placez des affiches, faites passer une annonce à la télévision et à la radio de votre localité, ainsi que dans le journal. N'oubliez surtout pas d'inviter les médias.

## AU MOMENT DE LA CÉRÉMONIE

Demandez aux gens de former un cercle autour du mât et aux invités spéciaux de se placer au centre. Attachez le drapeau plié à la corde du mât. Demandez à quelqu'un de le tenir dans cette position jusqu'au moment de le hisser car il ne doit pas toucher le sol. Un conseil, n'arborez pas sur le même mât le drapeau du Canada et celui des Nations Unies. Un autre conseil, prévoyez des rafraîchissements, de la musique, une exposition sur les Nations Unies, et d'autres activités en cas de pluie.

## FAITES UN REPORTAGE

Envoyez un article de quelques lignes, accompagné d'une photo ou d'une diapositive à : L'Association canadienne pour les Nations Unies, 63 rue Sparks, suite 808, Ottawa (Ontario) K1P 5A6, pour publication éventuelle et communication aux Nations Unies.



## □ Objectif

Organiser une exposition sur les Nations Unies.

## □ Activité

### Matériel

Affiches du 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies et du système des Nations Unies (que vous trouverez toutes deux jointes à cette brochure), outils nécessaires pour faire des affiches, assortiment de documents sur des thèmes des Nations Unies (que vous pourrez vous procurer auprès de votre bibliothèque locale ou commander en vous reportant à la section Ressources).

### Procédure

Choisissez l'emplacement (bibliothèques, centres commerciaux, édifices municipaux ou autres endroits publics) et demandez au propriétaire la permission de l'utiliser.

Prenez pour thème le 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies et utilisez par exemple :

- les deux affiches des Nations Unies qui sont jointes à la présente brochure;
- un ensemble de panneaux de la même taille que les affiches, que vous ferez vous-mêmes. Vous pouvez par exemple y placer des photocopies (grandeur nature ou agrandies) de certains passages de cette brochure;
- des propos recueillis auprès de personnes de votre localité sur ce qu'ils pensent des Nations Unies, comme ceux reproduits dans la section Ensemble;
- des livres ou autres documents portant sur un thème des Nations Unies, que vous obtiendrez soit auprès de votre bibliothèque, que vous demanderez à une organisation de vous prêter ou que vous commanderez à la section Ressources.

## □ Objectif

Créer une situation qui amène les médias à couvrir le 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies.

## □ Activité

### Matériel

Papier et nécessaire à dessin.

### Procédure

Mettez-vous en rapport avec votre maire et d'autres autorités pour leur demander de proclamer le 24 octobre Journée des Nations Unies. Bien qu'il s'agisse d'un événement annuel fixe, établi par l'Organisation des Nations Unies elle-même, la Journée des Nations Unies doit cette année revêtir un caractère particulier étant donné qu'elle souligne le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation.

La proclamation se fera à l'aide d'un document, signé par l'autorité compétente, déclarant le 24 octobre Journée des Nations Unies dans votre école, village, ville, région ou province, et annonçant que des festivités auront lieu pour souligner l'anniversaire de l'Organisation.

Il se peut que la personne avec laquelle vous vous mettez en rapport ait déjà une formule type. Si elle n'en a pas, vous pouvez proposer de la rédiger vous-même. En principe, la présentation doit se faire d'une certaine façon (voir modèle), mais il n'existe aucune règle quant au texte et aux illustrations. Faites appel à votre imagination.

Demandez à votre classe ou à un groupe de jeunes d'être présents au moment de la signature de la proclamation, à laquelle vous inviterez aussi les membres de la presse après vous être bien assuré auprès des autorités concernées que leurs services n'ont pas l'intention de se charger eux-mêmes de la coordination au niveau des médias.

## □ Autre solution

Faites votre proclamation au lever du soleil, le 24 octobre, ou encore au moment de la cérémonie du drapeau.



Le Premier ministre du Manitoba, H. Howard Pawley, signe la proclamation de la Journée des Nations Unies, en présence des élèves et d'un professeur de la Gordon Bell High School.

## Journée des Nations Unies

Le 24 octobre 1985

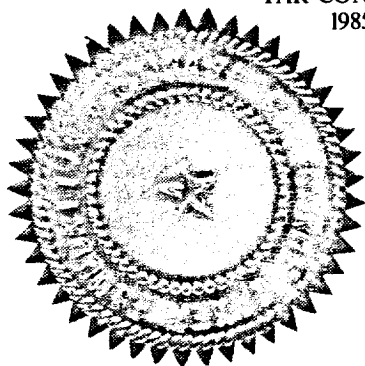
ATTENDU QUE les Nations Unies ont déclaré que la journée du 24 octobre serait consacrée à la célébration de la contribution de cette Organisation et;

ATTENDU QUE le Canada a toujours pleinement appuyé les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création et;

ATTENDU QUE les citoyens de \_\_\_\_\_ appuient activement les Nations dans leur région et;

ATTENDU QUE le 24 octobre marque cette année le 40<sup>e</sup> anniversaire de la création des Nations Unies,

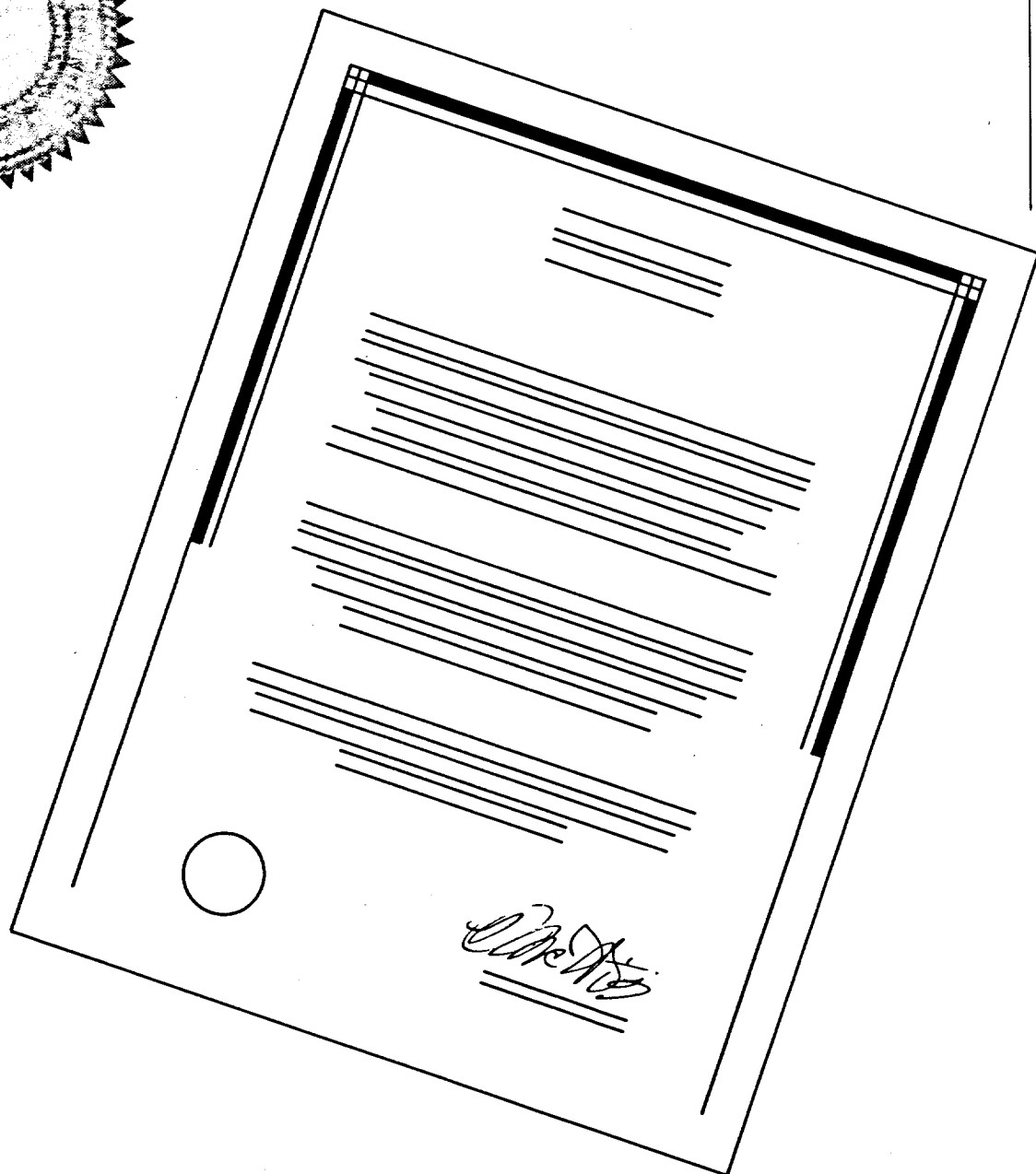
PAR CONSÉQUENT, nous proclamons cette journée, le 24 octobre 1985, « Journée des Nations Unies » à \_\_\_\_\_ .



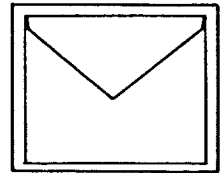
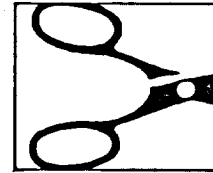
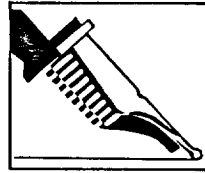
LE MAIRE

### Modèle de proclamation

- illustrations à votre goût
- texte suggéré, mais non imposé. Vous pouvez rédiger vous-même le texte (vérifier la version finale avec les autorités concernées)
- il est d'usage d'apposer un sceau (fourni par les autorités compétentes)



# RESSOURCES



Les documents suivants sur les Nations Unies ont été choisis pour montrer la variété de la documentation disponible. Leur choix ne signifie pas nécessairement qu'ils correspondent tout à fait aux politiques ou aux points de vue du ministère des Affaires extérieures ou de l'Association canadienne pour les Nations Unies.



## La famine en Afrique et la réaction du Canada

Rapport de David MacDonald, Coordonnateur canadien des secours d'urgence/Famine africaine, qui porte sur la période de novembre 1984 à mars 1985.

.....  
Veuillez envoyer gratuitement un *exemplaire* de *La famine en Afrique et la réaction du Canada* à l'adresse suivante :

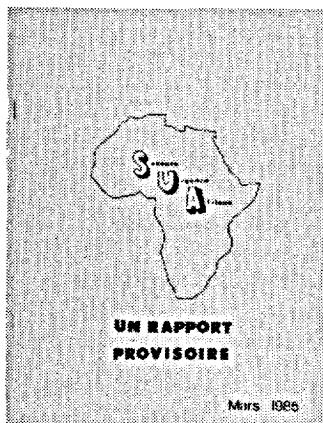
Nom : \_\_\_\_\_  
Organisme (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

J'aimerais recevoir ce rapport \_\_\_\_\_ en français \_\_\_\_\_ en anglais.

### Renvoyer cette formule à l'adresse suivante :

L'honorable David MacDonald  
Coordonnateur canadien pour les secours d'urgence/Famine  
africaine  
200, promenade du Portage  
5<sup>e</sup> étage  
Hull (Québec)  
K1A 9Z9

Téléphone : (819) 994-6138



## Un rapport provisoire : secours d'urgence à l'Afrique

Rapport de mars 1985, rédigé par *Secours d'urgence à l'Afrique*, groupe récemment constitué qui aide à coordonner la participation des bénévoles canadiens aux secours fournis à l'Afrique.

.....  
Veuillez envoyer gratuitement \_\_\_\_\_ exemplaires (limite de 3 par demande) de *Un rapport provisoire : Secours d'urgence à l'Afrique*, et le même nombre d'exemplaires des rapports de décembre 1985 et mars 1986 à l'adresse suivante :

Nom : \_\_\_\_\_  
Organisme (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

J'aimerais recevoir des rapports \_\_\_\_\_ en français \_\_\_\_\_ en anglais.

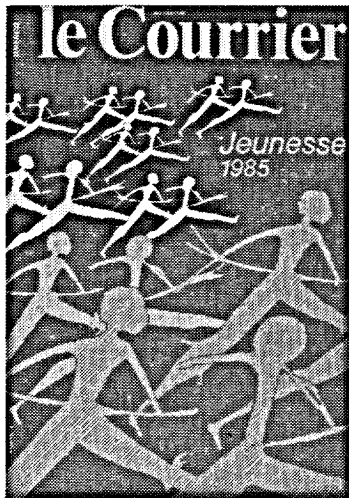
### Renvoyer cette formule à l'adresse suivante :

Secours d'urgence à l'Afrique  
B.P. 438 - station A  
Ottawa (Ontario)  
K1N 8V5

Téléphone : (613) 234-8242







## Le Courrier

Revue publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle ouvre une « fenêtre sur le monde » au moyen d'articles sur une variété de sujets, rédigés par des auteurs de plusieurs pays.

\_\_\_\_\_ Veuillez m'envoyer un *abonnement d'une année* (12 numéros) du *Courrier*.  
Ci-joint un chèque/mandat de 27,50 \$, qui couvre les frais d'affranchissement et de manutention.

\_\_\_\_\_ Veuillez m'envoyer un *exemplaire* du dernier numéro du *Courrier*.  
Ci-joint un chèque/mandat de 3,00 \$ qui comprend les frais d'affranchissement et de manutention.

Établir le chèque/mandat à l'ordre de Renouf Publishing Co.

.....

Nom : \_\_\_\_\_

Organisme (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

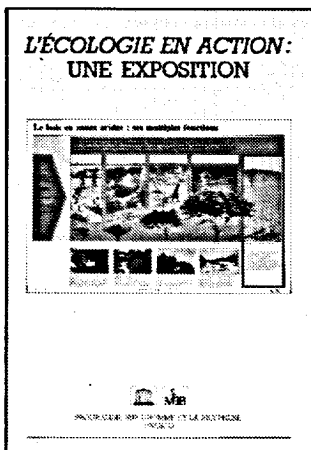
J'aimerais recevoir *Le Courrier* \_\_\_\_\_ en français \_\_\_\_\_ en anglais.

.....

**Renvoyer cette formule à  
l'adresse suivante :**

Renouf Publishing Co.  
61, rue Sparks  
B.P. 1008  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5A6

Téléphone : (613) 238-8985.



## L'écologie en action : une exposition

Exposition qui présente une synthèse de quelques-uns des grands problèmes liés à l'utilisation des terres, à la gestion des ressources et aux rapports entre l'homme et son milieu dans le monde actuel. Comprend 36 affiches plastifiées en couleur, de 80 cm x 120 cm chacune (une affiche est représentée comme exemple). S'accompagne d'un guide de l'utilisateur. Produite par le Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO.

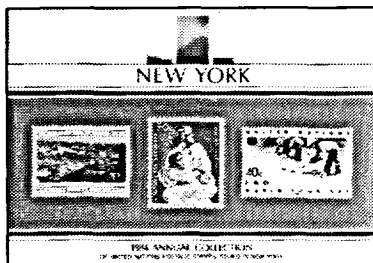
Also available in English

.....

**La Commission canadienne pour l'UNESCO prête des jeux de ces affiches. Pour plus de détails, communiquer avec :**

La Commission canadienne pour l'UNESCO  
Section de l'information  
255, rue Albert  
B.P. 1047  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V8

Téléphone : (613) 237-3408, postes 251/450



## Timbres-poste des Nations Unies

Les Nations Unies émettent des timbres très variés (utilisables seulement pour des envois à partir des bureaux de poste situés dans les édifices des Nations Unies). Nous en énumérons seulement quelques-uns.

.....

Veillez m'envoyer \_\_\_\_\_ exemplaires de *Collection annuelle 1984 : Genève*, qui contient un paquet de 8 timbres en valeurs suisses émis à Genève : 3,03 \$ US chacun plus frais d'affranchissement.

Veillez m'envoyer \_\_\_\_\_ exemplaires de *Collection annuelle 1984 : New York*, qui contient un paquet de 10 timbres en valeurs américaines émis à New York : 3,65 \$ US chacun, plus frais d'affranchissement.

Veillez m'envoyer \_\_\_\_\_ exemplaires de *Collection annuelle 1984 : Vienne*, qui contient un paquet de 9 timbres en valeurs autrichiennes émis à Vienne : 3,20 \$ US chacun plus frais d'affranchissement.

.....

Il s'agit des seuls articles de cette publication dont le prix est indiqué en dollars américains. Pour calculer le coût total, additionner les prix indiqués pour les pochettes et les frais d'affranchissement. Ceux-ci sont déterminés comme suit :

1 pochette 0,56 \$ US

2 pochettes 0,73 \$ US

3 pochettes 0,90 \$ US

4 pochettes 1,07 \$ US

5 pochettes 1,24 \$ US

Ajouter 0,17 \$ US pour chaque groupe additionnel de 3 pochettes.

.....

Envoyer un *mandat*, en dollars américains établi à l'ordre de United Nations Postal Administration, ainsi que la formule remplie, à l'adresse suivante :

Nom : \_\_\_\_\_  
Organisme (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : Canada

\_\_\_\_\_ Veuillez m'envoyer de l'information gratuite sur les timbres-poste des Nations Unies (sans frais d'affranchissement additionnels).

.....

**Renvoyer cette formule à adresse suivante :**

United Nations Postal Administration  
P.O. Box 5900  
Grand Central Station  
New York, NY 10163-5900  
USA

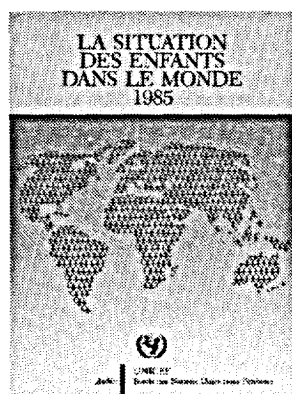
**Peuvent être obtenus d'UNICEF Canada :**



**Communiqué**

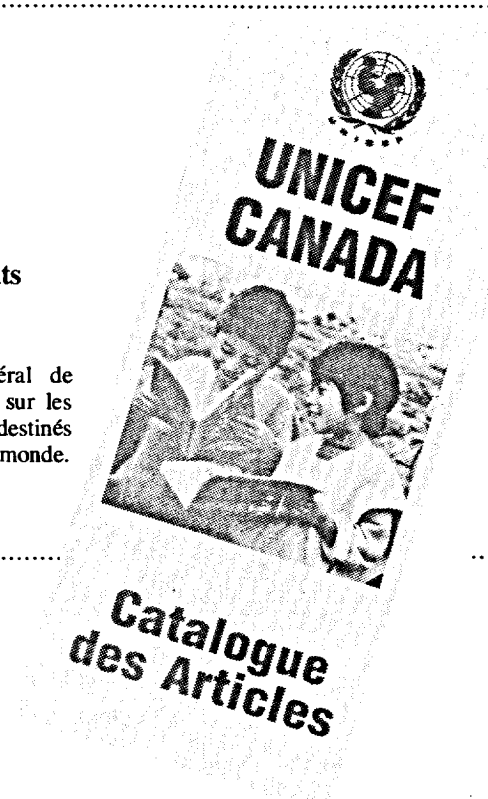
Sans frais (un exemplaire par demande); 8 pages. (Also available in English.)

Numéro spécial du bulletin trimestriel d'UNICEF Canada dans lequel on examine les projets d'UNICEF de partout dans le monde qui sont financés directement par des Canadiens en 1984-1985.



**La situation des enfants du monde - 1985**

Rapport du directeur général de l'UNICEF, James P. Grant, sur les soins et les services de santé destinés aux enfants dans le Tiers monde. (Also available in English.)



**UNICEF Canada catalogue des articles**

Sans frais; brochure énumérant les documents disponibles; bi-lingue.

**Bon de commande ▲**

Établir le chèque à l'ordre d'UNICEF Canada.

Nom : \_\_\_\_\_  
 Organisme (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

**Veillez m'envoyer les publications suivantes :**

Nombre d'exemplaires	Prix par exemplaire	Total
_____ Communiqué/ version française (un exemplaire par demande)	Gratuit	Gratuit
_____ Communiqué/ version anglaise (un exemplaire par demande)	Gratuit	Gratuit
_____ La situation des enfants dans le monde 1985	3,00 \$	_____
_____ The State of the World's Children 1985	3,00 \$	_____
_____ UNICEF Canada Materials Catalogue (un exemplaire par demande)	Gratuit	Gratuit
	<b>Total partiel</b>	_____
	<b>Frais d'affranchissement et de manutention - Ajouter 20 % du total partiel</b>	_____
	<b>TOTAL</b>	_____

## BUREAU NATIONAL

Comité UNICEF Canada, 443 rue Mount Pleasant  
Toronto (Ontario) M4S 2L8 (416) 482-4444

Envoyer votre bon de commande, avec le paiement, au bureau de l'UNICEF de votre province.

## BUREAUX PROVINCIAUX

UNICEF Colombie-Britannique,  
Succursale A,  
Vancouver (C.-B.) V6C 2N5  
(604) 687-9096

UNICEF Saskatchewan,  
307-309 220 3rd Ave. South,  
Saskatoon (Sask.) S7K 1M1

UNICEF Ontario,  
1992 rue Yonge, Suite 204,  
Toronto (Ontario) M4S 1Z7  
(416) 487-4153

UNICEF Nouveau-Brunswick,  
88 rue Prince William,  
Saint-Jean (N.-B.) E2L 2B3

UNICEF Île-du-Prince-Édouard,  
B.P. 294,  
Charlottetown (Î.-P.É.) C1A 7K4  
(902) 892-0584

UNICEF Alberta,  
824 Imperial Way S.W.,  
Calgary (Alta.) T2S 1N7

UNICEF Manitoba,  
745 avenue Carter  
Winnipeg (Man.) R3M 2C3  
(204) 453-5967

UNICEF Québec,  
353, rue St-Nicolas,  
Vieux-Montréal (Que.) H2Y 2P1  
(514) 288-1305

UNICEF Nouvelle-Écosse,  
5614 rue Fenwick,  
Halifax, (N.-É.) B3H 1P9  
(902) 422-6000

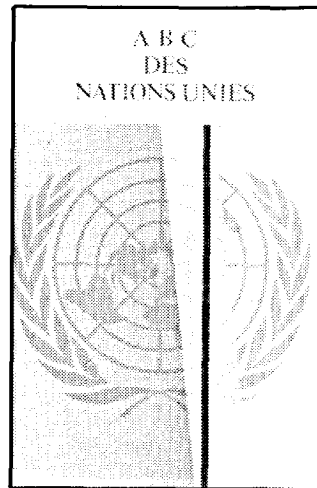
UNICEF Terre-Neuve,  
Édifice 107, Pleasantville,  
Saint-Jean (Terre-Neuve) A1A 1R9  
(709) 752-2430

Peuvent être obtenus de l'Association canadienne pour les Nations Unies :

### ABC des Nations Unies

3,75 \$ (couverture souple); 148 pages.  
(Also available in English).

Présentation générale du rôle et des  
fonctions de l'Organisation des Nations  
Unies et des ses institutions.



### Un monde pour tous

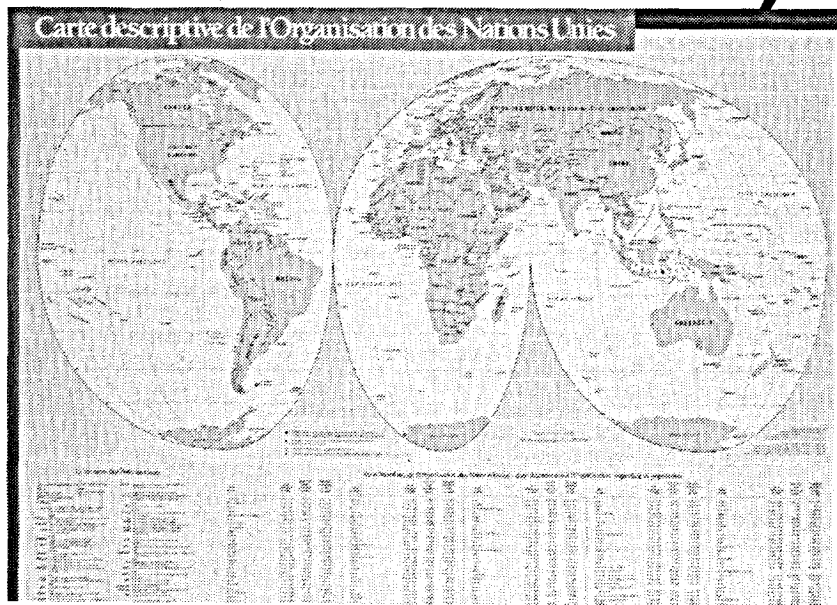
1,00 \$; 32 pages. (Also available in  
English).

Livre destiné aux écoliers, illustré en  
couleurs vives, faisant voir l'in-  
terdépendance du monde actuel.



### Drapeau des Nations Unies

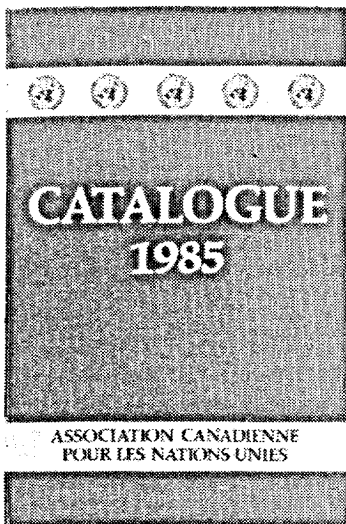
3,00 \$; drapeau officiel miniature des  
Nations Unies, en nylon, avec support  
en plastique, 10 cm x 8 cm, hauteur  
de 27 cm.



### Journée des Nations Unies

Sans frais (limite d'une carte par  
demande); ensemble de deux affiches  
de 43 cm x 56 cm chacune. (Also  
available in English).

Ensemble de deux affiches qui com-  
prend une carte représentant les États  
membres des Nations Unies, la liste  
des États membres et un exposé sur  
l'Année internationale de la jeunesse.



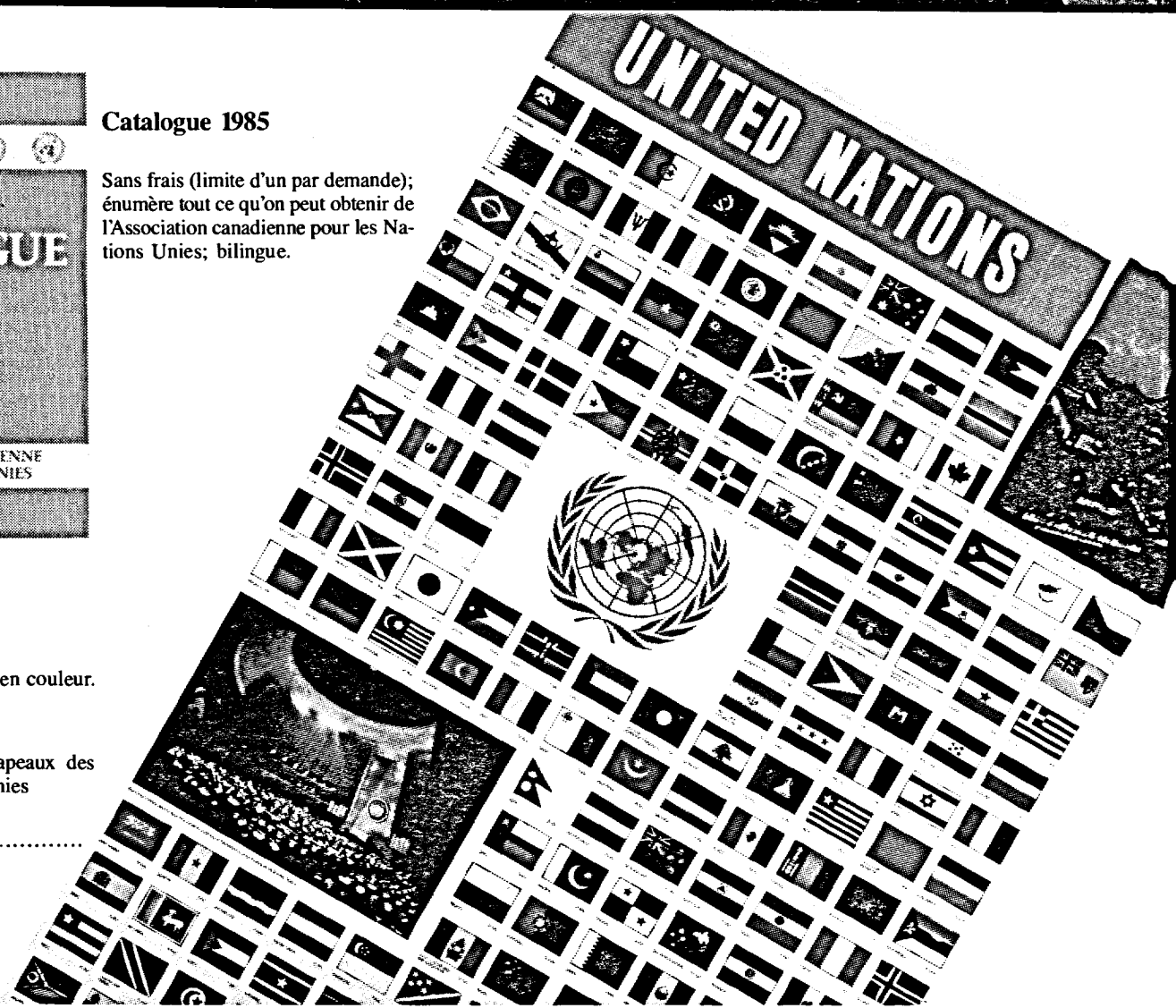
### Catalogue 1985

Sans frais (limite d'un par demande); énumère tout ce qu'on peut obtenir de l'Association canadienne pour les Nations Unies; bilingue.

### Flag Chart

4,00 \$; 60 cm x 92 cm; en couleur. En anglais seulement.

Affiche illustrant les drapeaux des membres des Nations Unies



Veuillez m'envoyer les publications suivantes :

### Bon de commande

Association canadienne pour les Nations Unies  
63 Sparks, Suite 808  
Ottawa (Ontario) K1P 5A6

Téléphone : (613) 232-5751

### FAÇON DE COMMANDER

1. Envoyer votre bon de commande à l'adresse indiquée, ou donner votre commande par téléphone.
2. Ne pas envoyer le paiement avec votre commande. Vous recevrez une facture. Certains des prix indiqués peuvent varier un peu à cause du taux de change par rapport au dollar américain.
3. Les frais d'affranchissement seront inclus dans votre facture. Pour les commandes comprenant du matériel gratuit, des frais de manutention minimes seront facturés. Tous les articles seront envoyés comme courrier de 4<sup>e</sup> classe, à moins d'indications contraires dans la commande.
4. Après avoir reçu votre commande, établir un chèque ou un mandat à l'ordre de l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Nombre d'exemplaires

Prix par exemplaire

_____	ABC des Nations Unies	3,00 \$
_____	Basic Facts About the United Nations	3,00 \$
_____	Journée des Nations Unies (un exemplaire par demande)	Gratuit
_____	Student Map for UN Day (un exemplaire par demande)	Gratuit
_____	Un monde pour tous	1,00 \$
_____	A World for Everybody	1,00 \$
_____	Drapeau des Nations Unies	3,00 \$
_____	Flag Chart	4,00 \$
_____	Catalogue 1985 (un exemplaire par demande)	Gratuit

Nom : \_\_\_\_\_  
 Organisme (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

# AUTRES CONTACTS

La liste d'adresses suivante vous aidera dans votre étude des Nations Unies. Elle n'est ni finale ni complète.

## Comité UNICEF Canada

L'UNICEF a fait ses débuts en 1946 en tant que Fonds international de secours à l'enfance. L'objectif était de venir en aide aux enfants de l'Europe dévastée par la guerre. Au début des années 50, l'Assemblée générale a élargi le mandat de l'UNICEF aux problèmes des enfants du monde en développement. L'organisation est devenue le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, mais la désignation bien connue d'UNICEF a été conservée. Depuis l'Année internationale de l'enfance, en 1979, l'UNICEF continue de plaider la cause des enfants des pays industrialisés et des pays en développement.

Aujourd'hui, l'UNICEF englobe un réseau de bureaux nationaux et régionaux qui s'occupent de 117 pays du Tiers monde avec l'appui de comités nationaux associés et d'autres organisations bénévoles des pays industrialisés.

L'UNICEF aide directement les pays en développement en finançant des programmes et des projets spéciaux qui visent le bien-être des enfants. Dans la plupart des cas, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) fournit des subventions à parité qui multiplient réellement par deux la capacité d'UNICEF Canada d'aider ceux qui en ont besoin. Des gouvernements provinciaux donnent également des subventions qui complètent les fonds recueillis par UNICEF Canada pour la réalisation de certains projets.



### BUREAU NATIONAL

Comité UNICEF Canada, 443 rue Mount Pleasant  
Toronto (Ontario) M4S 2L8 (416) 482-4444

### BUREAUX PROVINCIAUX

UNICEF Colombie-Britannique,  
B.P. Succursale A  
Vancouver (C.-B.) V6C 2N5  
(604) 687-9096

UNICEF Québec,  
353, rue St-Nicolas,  
Vieux-Montréal (Que.) H2Y 2P1  
(514) 288-1305

UNICEF Alberta,  
824 Imperial Way SW.,  
Calgary (Alta.) T2S 1N7

UNICEF Nouveau-Brunswick,  
88 rue Prince William,  
Saint John (N.-B.) E2L 2B3

UNICEF Saskatchewan,  
307-309 220 3<sup>e</sup> avenue sud,  
Saskatoon (Sask.) S7K 1M1

UNICEF Nouvelle-Écosse,  
5614 rue Fenwick,  
Halifax (N.-É.) B3H 1P9  
(902) 422-6000

UNICEF Manitoba,  
745 avenue Carter  
Winnipeg (Man.) R3M 2C3  
(204) 453-5967

UNICEF Île-du-Prince-Édouard,  
B.P. 294,  
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7K4  
(902) 892-0584

UNICEF Ontario,  
1992 rue Yonge, Suite 204,  
Toronto (Ontario) M4S 1Z7  
(416) 487-4153

UNICEF Terre-Neuve,  
Édifice 107, Pleasantville,  
Saint-Jean (Terre-Neuve) A1A 1R9  
(709) 752-2430

## La Commission canadienne pour l'UNESCO

L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) est l'une des quatorze institutions spécialisées des Nations Unies. Fondée en 1946, elle compte aujourd'hui 155 États membres.

L'UNESCO a pour rôle de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en reserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. » C'est de cette pensée, qui figure en préambule à son Acte constitutif, que procède toute l'action de l'UNESCO.

Il s'ensuit que le champ d'action de l'UNESCO couvre presque tous les secteurs d'activité se situant à l'enseigne de la coopération intellectuelle. Sa portée s'étend donc des analyses géologiques jusqu'à la sauvegarde des monuments, et depuis les programmes d'alphabetisation jusqu'à la préparation de congrès internationaux sur les droits d'auteurs, les industries culturelles et les médias de masse.

L'Acte constitutif de l'UNESCO prévoit la création d'une commission nationale dans chaque pays membre. Organisme de consultation et de liaison, la Commission canadienne pour l'UNESCO aide le gouvernement canadien à s'acquitter de ses obligations en tant que membre de l'UNESCO. Créée en 1957, elle est une agence du Conseil des Arts du Canada.



La Commission canadienne pour l'UNESCO  
Section de l'information  
255, rue Albert  
C.P. 1047  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V8

Téléphone : (613) 237-3408 poste 450

# Association canadienne pour les Nations Unies

L'Association canadienne pour les Nations Unies est un organisme volontaire regroupant des Canadiens convaincus que l'ONU ne réussira dans sa mission que dans la mesure où l'opinion mondiale croira en elle et l'appuiera dans ses efforts. Les chefs politiques du monde ne cessent de réitérer cette vérité.

C'est seulement en s'efforçant toujours et encore de présenter calmement les faits que l'on peut amener la population à comprendre le grand espoir souvent bafoué qu'incarne l'ONU. C'est là le rôle que s'est donné l'Association canadienne pour les Nations Unies. Sa tâche ne consiste pas à contribuer au financement de l'activité de l'ONU ni même à l'appuyer chaque fois qu'elle prend position. L'Association cherche plutôt à fournir à l'ONU quelque chose de plus précieux que l'argent ou un appui inconditionnel: l'opinion réfléchie d'une population sachant ce que les Nations Unies essaient d'accomplir et en connaissant le comment et le pourquoi.

L'Association canadienne pour les Nations Unies renseigne l'opinion publique sur les questions relatives à l'ONU et aux domaines connexes, grâce à ses programmes d'éducation et d'information. Le Bureau national de l'Association est situé à Ottawa, et il existe des divisions un peu partout au pays, de Halifax à Victoria.

Association canadienne pour les Nations Unies  
63 rue Sparks, suite 808  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5A6

Téléphone : (613) 232-5751

## Agences spécialisées des Nations Unies

**AIEA** Agence internationale de l'énergie atomique  
Vienna International Centre,  
B.P. 100  
A-1400, Vienne, Autriche

**Le groupe de la Banque Mondiale :**

**BIRD** Banque internationale pour la construction et le développement

**IDA** Association internationale de développement

**SFI** Société financière internationale  
Banque Mondiale  
1818 "H" Street N.W.  
Washington, D.C. 20433 U.S.A.

**CNUCED** Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
Place des Nations  
1211 Genève 10, Suisse

**FAO** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italie  
Bureau de liaison nord-américain  
1001, 22nd Street, N.W.  
Washington, D.C. 20437 U.S.A.

**FIDA** Fonds international de développement agricole  
Groupe de la Banque Mondiale & FAO  
107 Via del Serafico  
00142 Rome, Italie

**FISE** Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)  
866 UN Plaza 6<sup>e</sup> étage  
New York N.Y. 10017 U.S.A.

**FMI** Fonds monétaire international  
700, 19th Street, N.W.  
Washington, D.C. 20431 U.S.A.

**FNUAP** Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population  
220 East, 42nd Street  
New York N.Y. 10017 U.S.A.

**GATT** Accord général sur les tarifs et le commerce  
Centre William Rappard  
154, rue de Lausanne  
1211 Genève 21, Suisse

**CNUEH** Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT)  
Kenya International Conference Centre  
B.P. 30030  
Nairobi, Kenya  
Bureau de liaison canadien  
2206 East Mall  
Vancouver (C.-B.) V6T 1W5

**HCR** Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
Palais des Nations  
1211 Genève 10, Suisse  
Bureau de liaison canadien  
280 rue Albert, pièce 401  
Ottawa (Ontario) K1P 5G8

**INSTRAW** Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme  
120 A Avenida Cesar Nicolas Penson  
Saint-Dominique (République dominicaine)

**OACI** Organisation de l'aviation civile internationale  
1000, rue Sherbrooke ouest, Suite 400  
Montréal (Québec) H3A 2R2

**OIT** Organisation internationale du travail  
4, route des Morillons  
CH-1211 Genève 22, Suisse  
Bureau de liaison canadien  
75 rue Albert, pièce 202  
Ottawa (Ontario) K1P 5E7

**OMI** Organisation maritime internationale  
4, Albert Embankment  
London, England, SE1 7SR

**OMH** Organisation météorologique mondiale  
41, avenue Giuseppe-Motta  
1211 Genève 20, Suisse

**OMPI** Organisation mondiale de la propriété intellectuelle  
34, chemin des Colombettes  
1211 Genève 20, Suisse

**OMS** Organisation mondiale de la santé  
20, avenue Appia  
1211 Genève 27, Suisse

**ONUDI** Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
B.P. 300  
A-1400 Vienne, Autriche

**PNUD** Programme des Nations Unies pour le développement  
1 UN Plaza  
New York N.Y. 10017 U.S.A.

**PNUE** Programme des Nations Unies pour l'environnement  
B.P. 30553  
Nairobi, Kenya

**UIT** Union Internationale des télécommunications  
Place des Nations  
1211 Genève 20, Suisse

**UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
7, Place de Fontenay  
75700 Paris, France  
Bureau de liaison canadien  
255, rue Albert  
B.P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

**UNITAR** Institut des Nations Unies pour l'information et la recherche  
801 UN Plaza  
New York N.Y. 10017 U.S.A.

**UNU** Université des Nations Unies  
Toho Seimei Bldg.  
15-1 Shibuya 2-Chrome  
Shibuya-Ku Tokyo 150, Japon

**UNV** Volontaires des Nations Unies  
Palais des Nations  
CH-1211, Genève, Suisse

**UPU** Union postale universelle  
Wellpoststrasse 4  
Berne, Suisse

**UNWRA** Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient  
Vienna International Centre  
B.P. 700  
A-1400 Vienne, Autriche



## Divisions de l'ACNU

En plus des divisions énumérées ici, il existe des groupes plus restreints dans de nombreuses localités. Pour connaître l'adresse du groupe le plus proche de chez vous, communiquez avec le bureau de l'Association canadienne pour les Nations Unies à Ottawa.

**Hamilton**  
ACNU Hamilton  
75 rue MacNab sud  
Hamilton (Ontario) L8P 3C1  
(416) 529-3173

**Montréal**  
ACNU Montréal  
1650, avenue Lincoln, app 205  
Montréal (Québec) H3H 1H1  
(514) 232-5751

**Toronto**  
ACNU Toronto  
31 avenue Madison  
Toronto (Ontario) M4R 2S2  
(416) 928-0138

**Vancouver**  
ACNU Vancouver  
2524 rue Cypress  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6J 3N2  
(604) 733-3912

**Victoria**  
ACNU Victoria  
319-835 rue Hombolt  
Victoria (Colombie-Britannique) V8V 4W8  
(604) 383-4635

**Winnipeg**  
ACNU Winnipeg  
1777 avenue Grant  
Winnipeg (Manitoba) R3N 0M9  
(204) 489-8303



# Les documents des Nations Unies : où se les procurer au Canada

Liste des bibliothèques canadiennes comportant un inventaire complet ou un très large inventaire des publications des Nations Unies.

**Calgary**  
University Library  
Government Publications  
The University of Calgary  
Calgary (Alberta) T2N 1N4

**Edmonton**  
The Library  
Government Publications Unit  
University of Alberta  
Edmonton (Alberta) T6G 2J6

**Fredericton**  
Harriet Irving Library  
University of New Brunswick  
B.P. 7500  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H5

**Halifax**  
Documents Section  
Dalhousie University Library  
Halifax (N.-É.) B3H 4H3

**Hamilton**  
Mills Memorial Library  
Documents Department  
McMaster University  
Hamilton (Ontario) L8S 4L6

**Kingston**  
Douglas Library  
Queen's University  
Kingston (Ontario) K7L 5C4

**Montréal**  
Bibliothèque McLennan  
Département des documents d'État  
Université McGill  
3459, rue McTavish  
Montréal (Québec) H3A 1Y1

Bibliothèque des sciences humaines et sociales  
B.P. 6202  
Succursale A  
Montréal, (Québec) H3C 3T2

**Ottawa**  
Bibliothèque du Parlement  
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Bibliothèque (ALC)  
Ministère des Affaires extérieures  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Bibliothèque nationale du Canada  
395, rue Wellington, pièce 224  
Ottawa (Ontario) K1A 0N4

Bibliothèque Morisset  
Université d'Ottawa  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

**Québec**  
Bibliothèque générale  
Service des documents officiels  
Université Laval  
Québec (Québec) G1K 7P4

**Saint-Jean**  
University Library  
Government Documents Section  
Memorial University of Newfoundland  
Saint-Jean (Terre-Neuve) A1B 3Y1

**Saskatoon**  
Murray Memorial Library  
University of Saskatchewan  
Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0W0

**Toronto**  
Canadian Institute of International Affairs  
15 Kings College Circle  
Toronto (Ontario) M5S 1A5

Periodicals Department  
University of Toronto Library  
Toronto (Ontario) M5S 2V9

**Vancouver**  
Library  
Government Publications Division  
University of British Columbia  
2075 place Westbrook  
Vancouver (C.-B.) V6T 1W5

**Winnipeg**  
Legislative Library  
200 rue Vaughn  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8

The Elizabeth Dafoe Library  
Government Publications Section  
University of Manitoba  
Winnipeg (Manitoba) R3C 2N2

Provincial Library of Manitoba  
257 Édifice de l'Assemblée législative  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

## Célébrations spéciales des Nations Unies

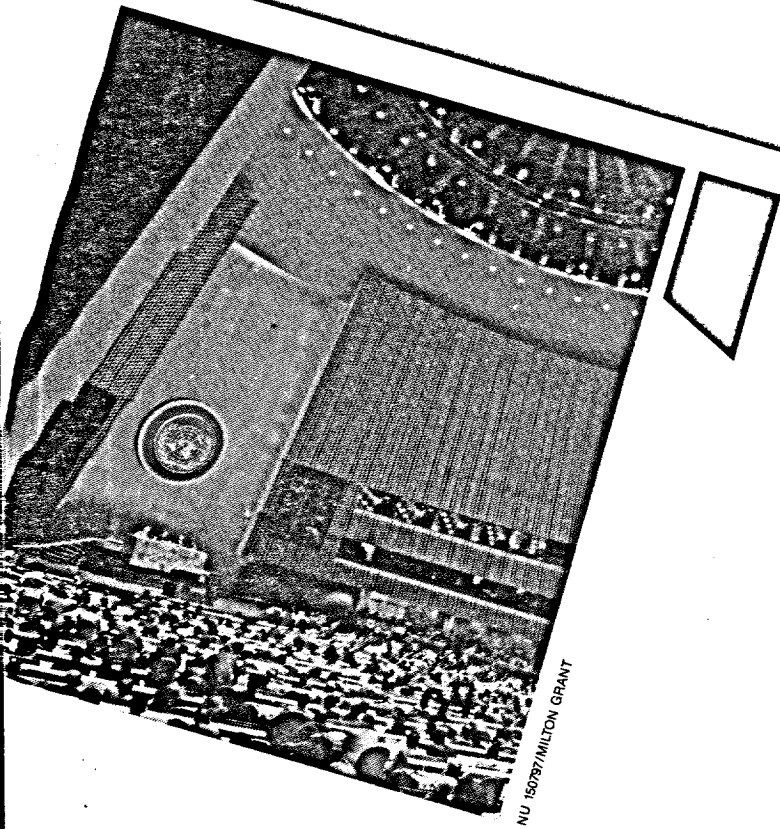
Principales célébrations courantes et les deux prochaines années internationales :

- 8 mars Journée internationale de la femme
- 7 avril Journée mondiale de la santé
- 5 juin Journée mondiale de l'environnement
- 16 octobre Journée mondiale de l'alimentation
- 24 octobre Journée des Nations Unies
- 24-30 octobre Semaine du désarmement
- 10 décembre Journée des droits de l'homme
  
- 1986 Année internationale de la paix
- 1987 Année internationale du logement des sans-abris

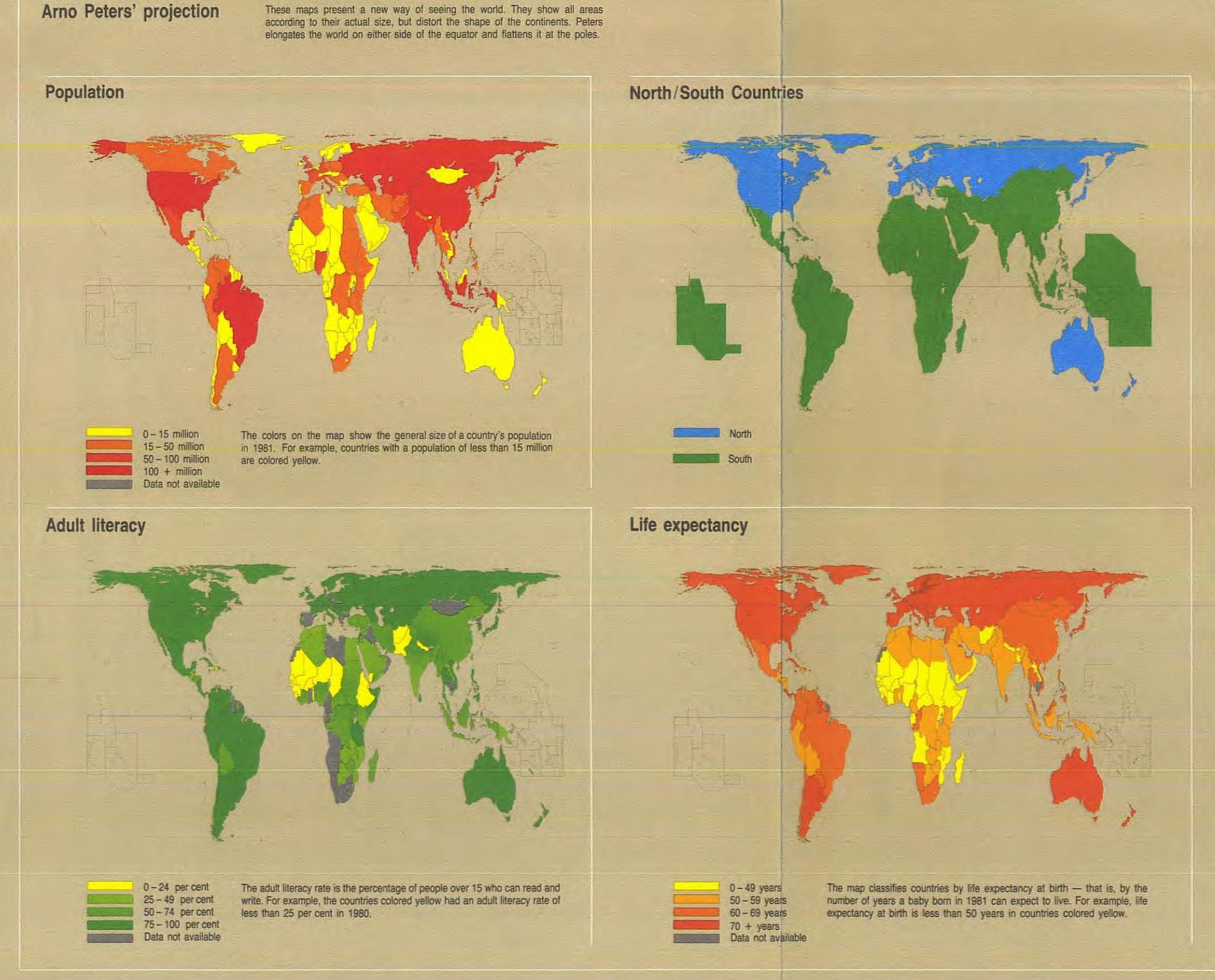
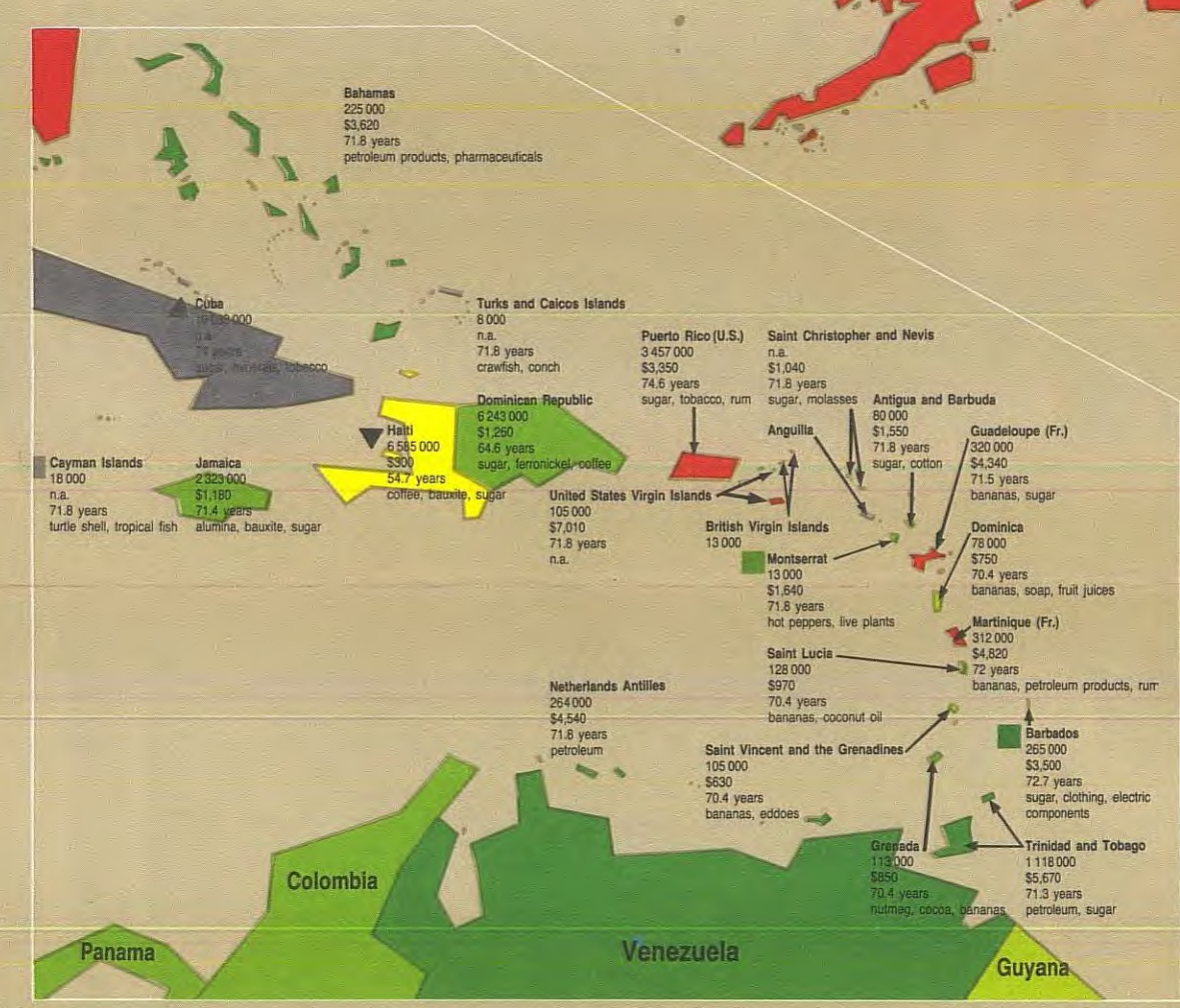


Le logo officiel de l'Année internationale de la paix, qui se déroulera en 1986, représente, au milieu de l'emblème des Nations Unies, deux mains qui s'ouvrent pour laisser une colombe s'envoler.

Il symbolise l'importance que les Nations Unies attachent à la paix et à la sécurité internationales. Les mains d'où s'envole la colombe, symbole de paix, rappellent le rôle de l'homme dans le maintien de la paix.



NU 150787/MILTON GRANT



# A Developing World

Produced by the Canadian International Development Agency

Canada began to assist developing countries in the early 1950s. CIDA was created as the principal agency to carry out Canada's official program of development cooperation.

Canada assistance is provided in three main ways: through country-to-country agreements, through Canadian contributions to international organizations such as United Nations agencies, and through voluntary groups. Most of this assistance goes into projects to help the people of the South achieve development, but some is emergency relief for refugees or victims of disaster.

Many Canadians take part in this effort — for example, by working on projects overseas, by growing food that is sent, or by supporting Canadian voluntary agencies. The goal is to help the people of the world's poorer countries now so that they will be able to provide for their own basic needs tomorrow.

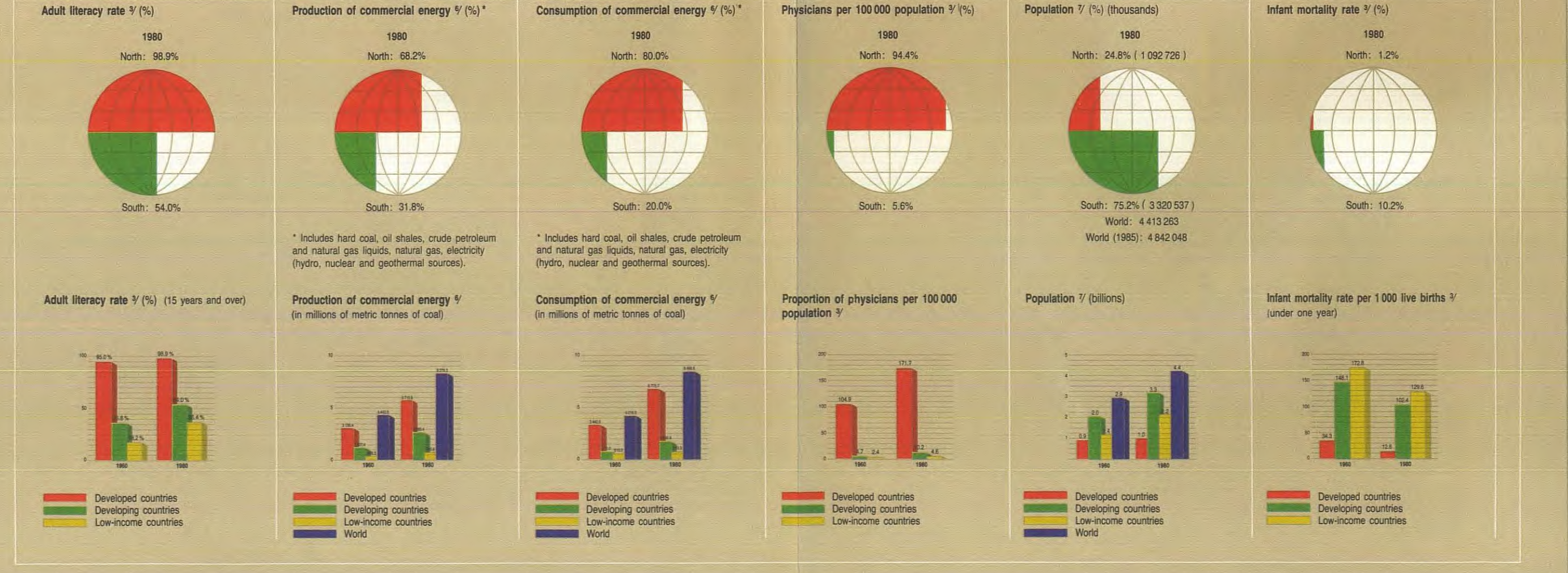
Three-quarters of the world's people live in the developing countries (also called the South, or the Third World). As the figures on this map clearly show, as many as two billion people never have enough food, education, health care, and many other things that we take for granted in fact, life is so hard in many places that roughly 4,000 children die every day in the developing countries because of malnutrition and preventable disease.

Most of the developing countries were once colonies. Many became independent very recently, after the Second World War. Since then, they have faced many problems, but have also made some impressive progress, boosting food production, literacy, school enrollment, life expectancy and industrialization. Most of the effort and almost 90 per cent of the investment to be made in the developing countries themselves — but the industrialized nations, the North, or the developed countries) have also provided significant help (called development assistance, or foreign aid).

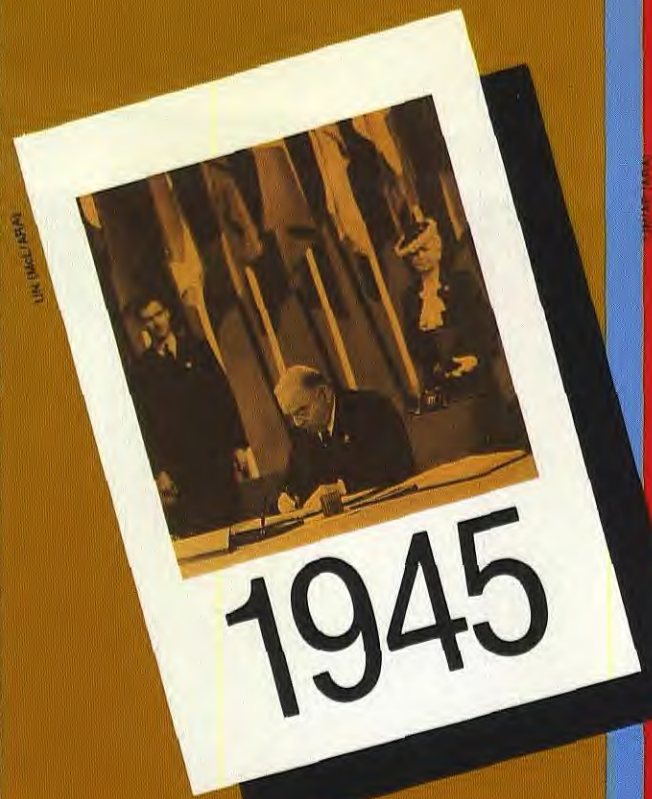
Canada assists many countries in Asia, Africa, Latin America and the Caribbean. Why? Because most Canadians feel it is right to help the victims of world poverty; because a more just and fair world will probably be a more peaceful and stable world; and because a more prosperous South can provide the opportunities that Canadians will need in the years ahead for jobs and trade as the world economy grows more and more interdependent.

For further information please contact the Public Affairs Branch, CIDA, 200 Promenade du Portage, Hull, Quebec, K1A 0S4. Tel: (819) 997-6100

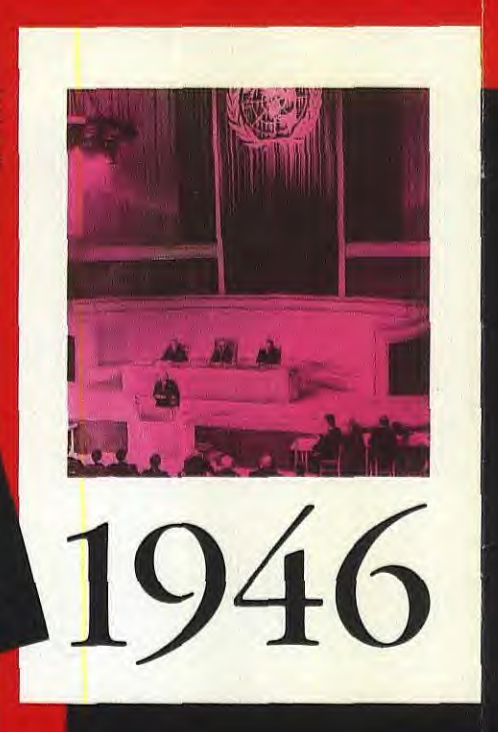
- Bibliography**
- 1) Countries of the World and Their Leaders Yearbook 1983, Gale Research Company, Stock Tower, Detroit, Michigan, 1982.
  - 2) 1982 World Bank Atlas, International Bank for Reconstruction and Development, Washington, 1982.
  - 3) World Development Report 1983, International Bank for Reconstruction and Development, Washington, 1983.
  - 4) International Financial Statistics, Vol. XXXVII, International Monetary Fund, Washington, 1984.
  - 5) The Statesman's Year-Book, Statistical and Historical Annual of the States of the World for the Year 1983-1984, Edited by John Paxon, Macmillan Press, London, 1983.
  - 6) 1981 Yearbook of World Statistics, United Nations Statistical Office, Department of International Economic and Social Affairs, New York, 1983.
  - 7) World Population Prospects as Assessed in 1982, United Nations Department of International Economic and Social Affairs, prepared by Estimates and Projection Section, Population Division, New York, 1982.



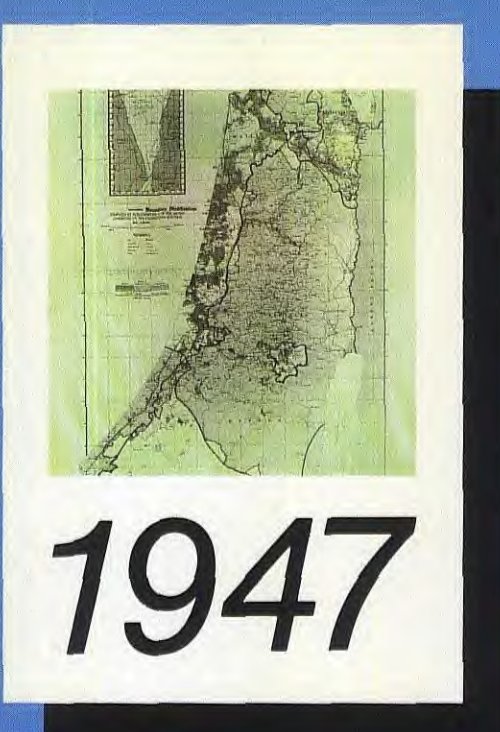




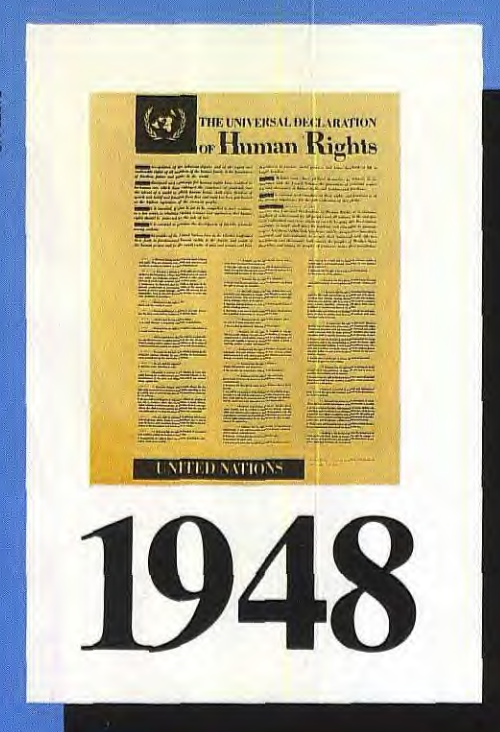
1945



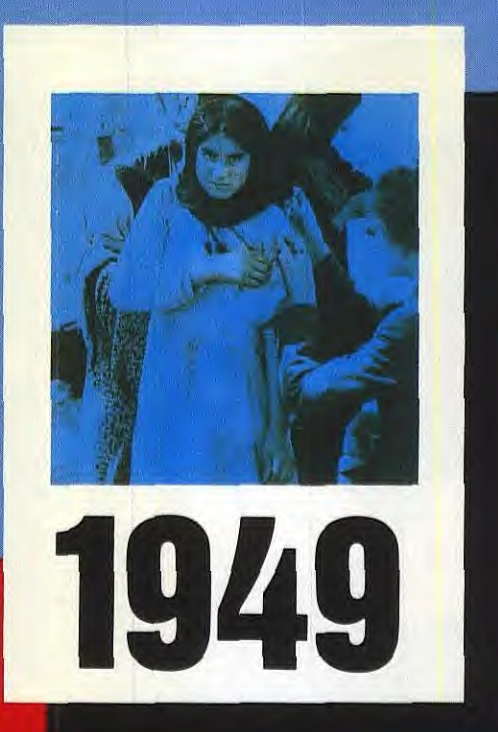
1946



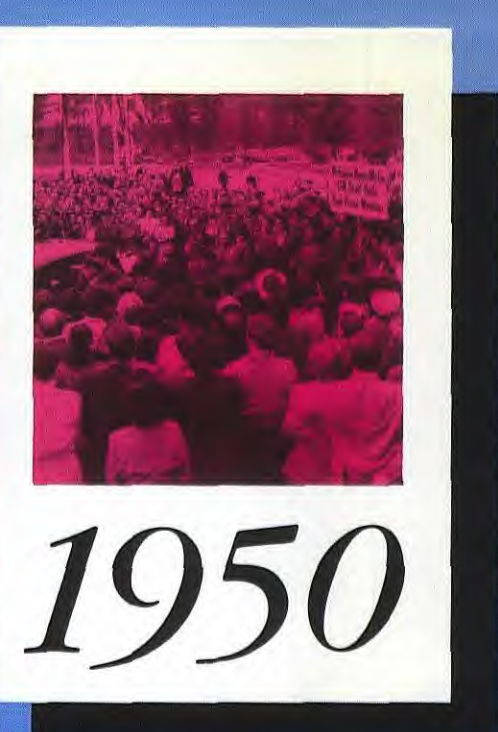
1947



1948



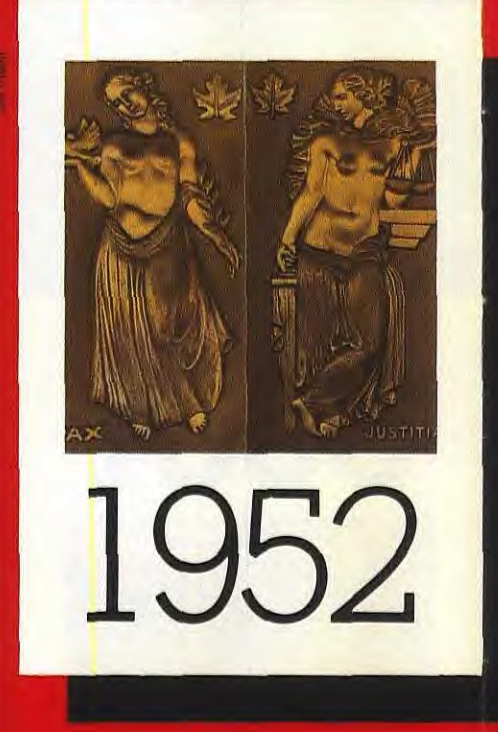
1949



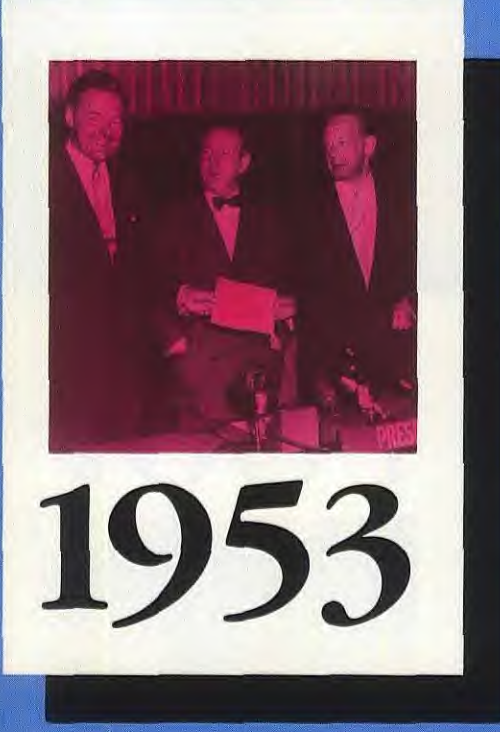
1950



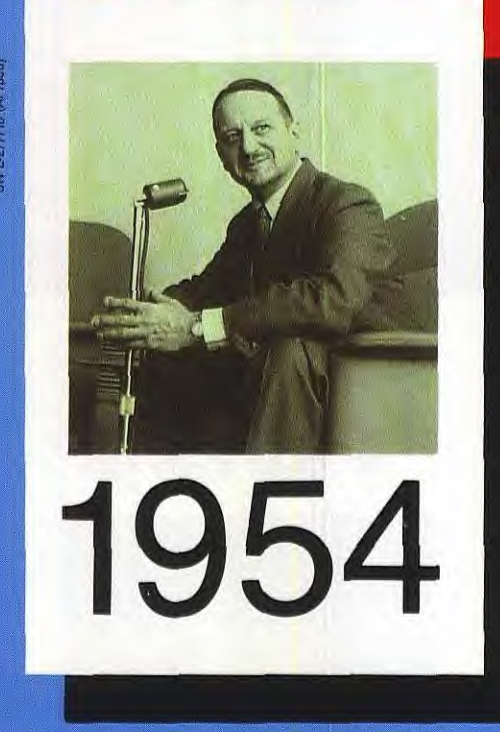
1951



1952



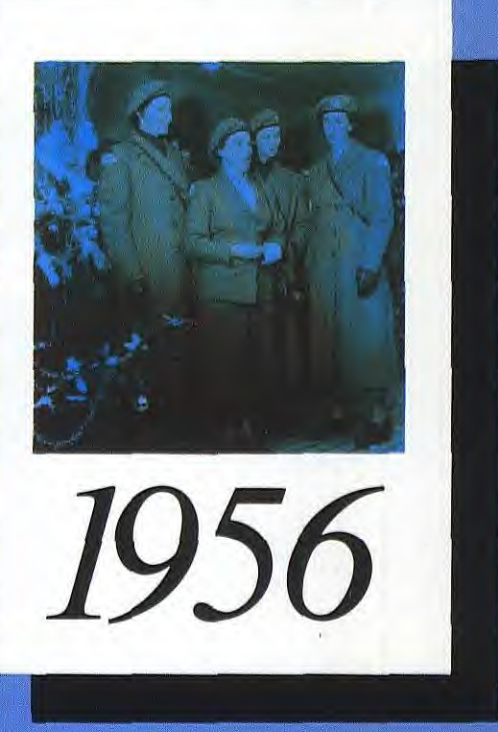
1953



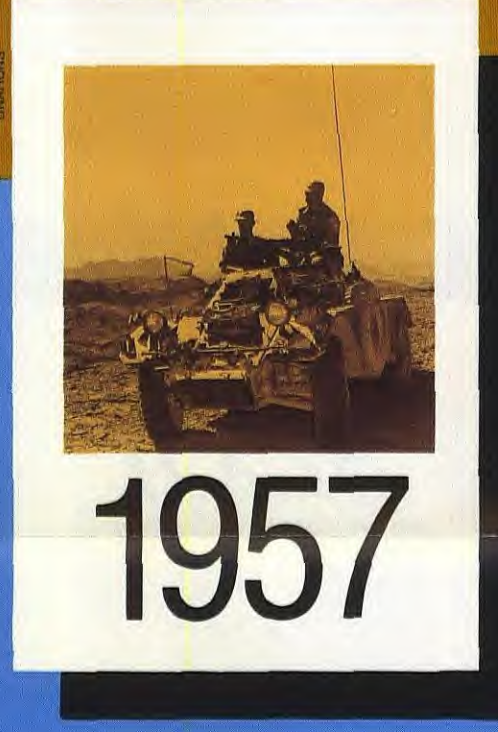
1954



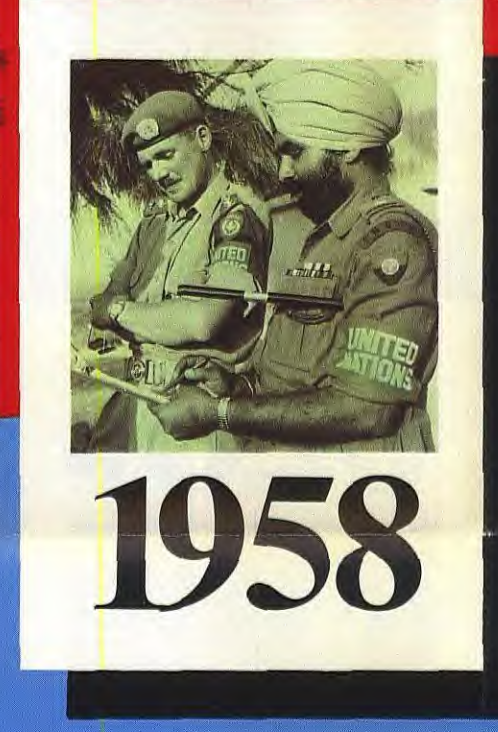
1955



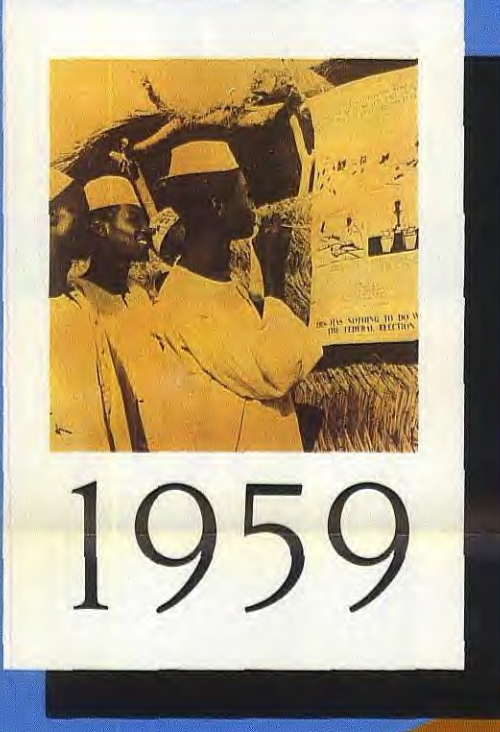
1956



1957



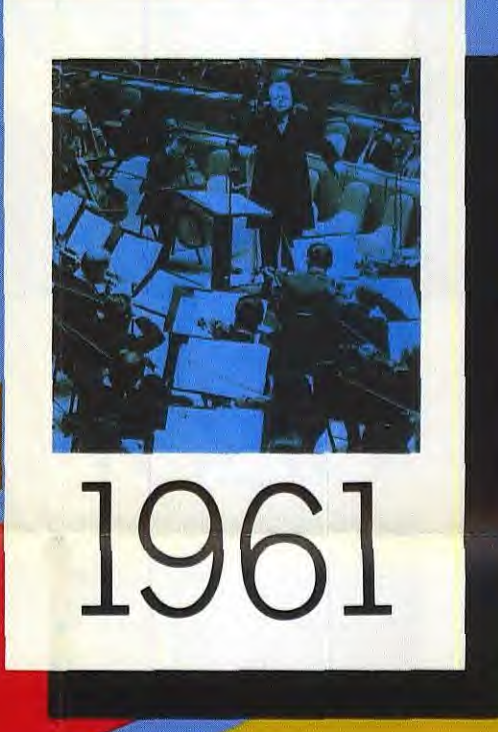
1958



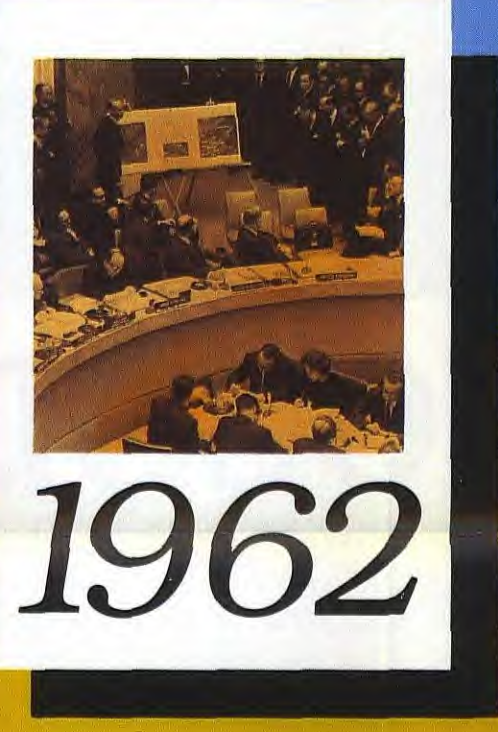
1959



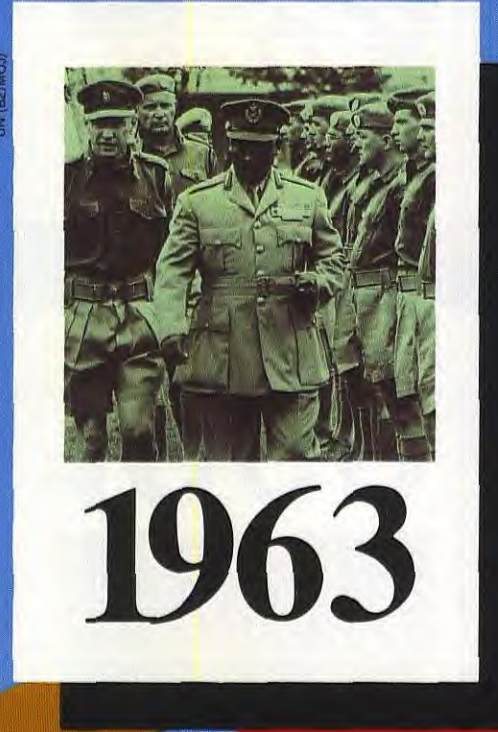
1960



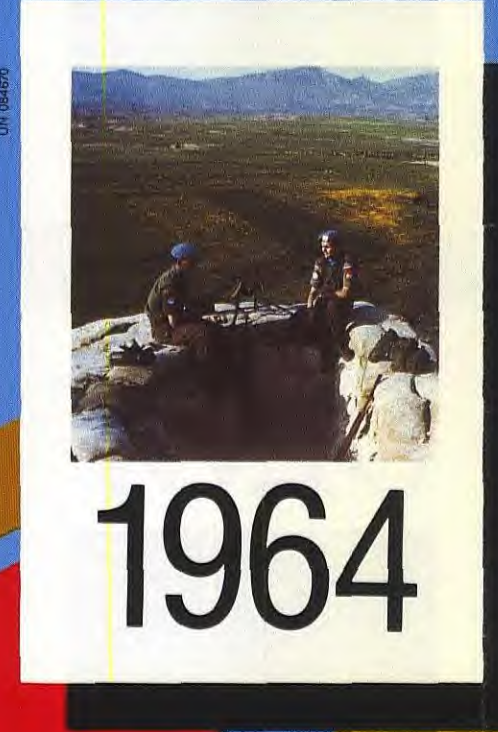
1961



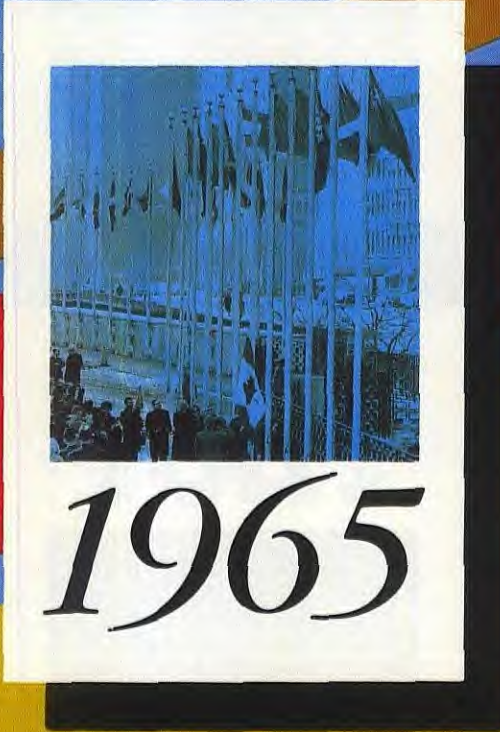
1962



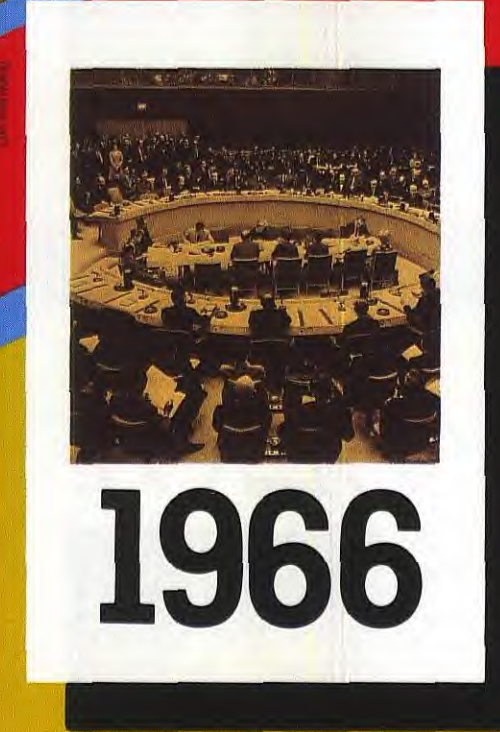
1963



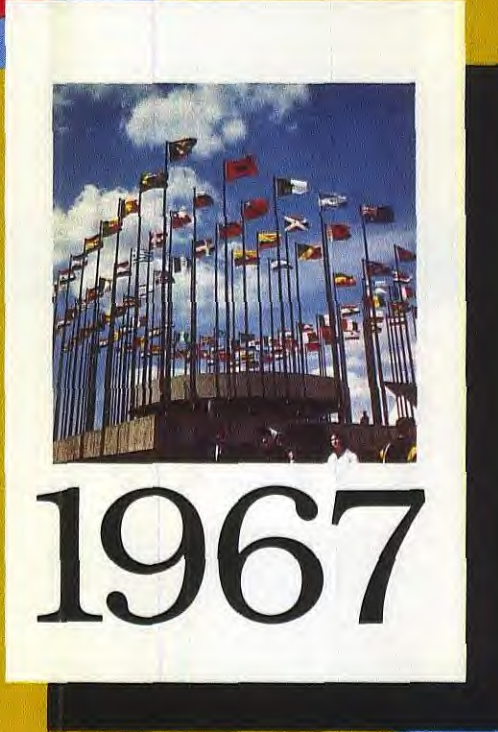
1964



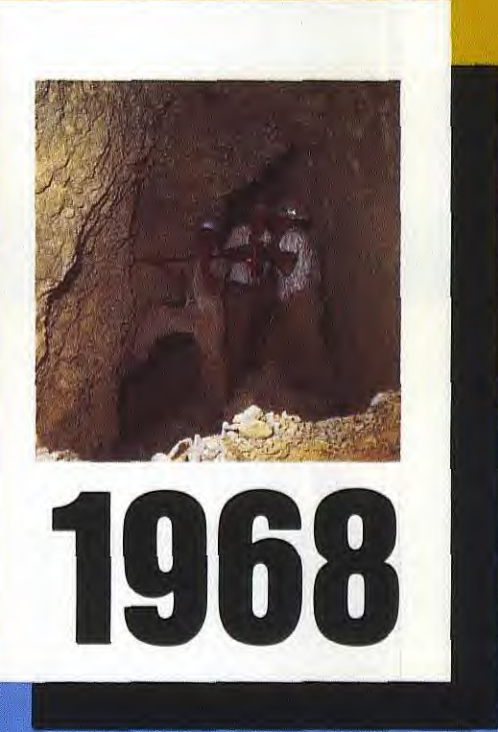
1965



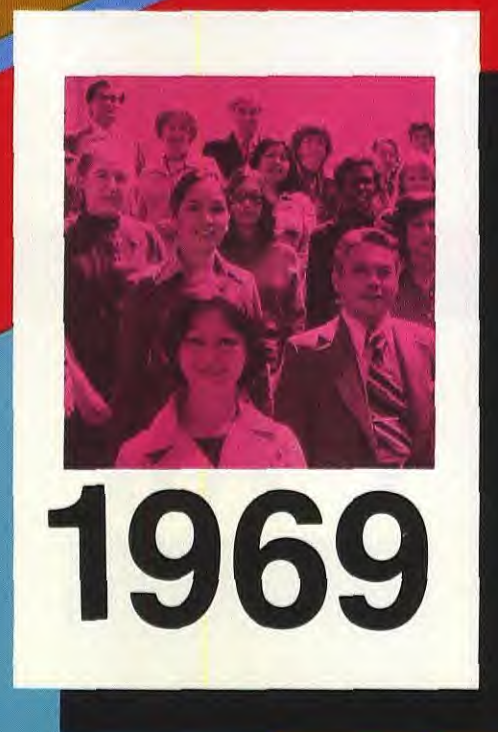
1966



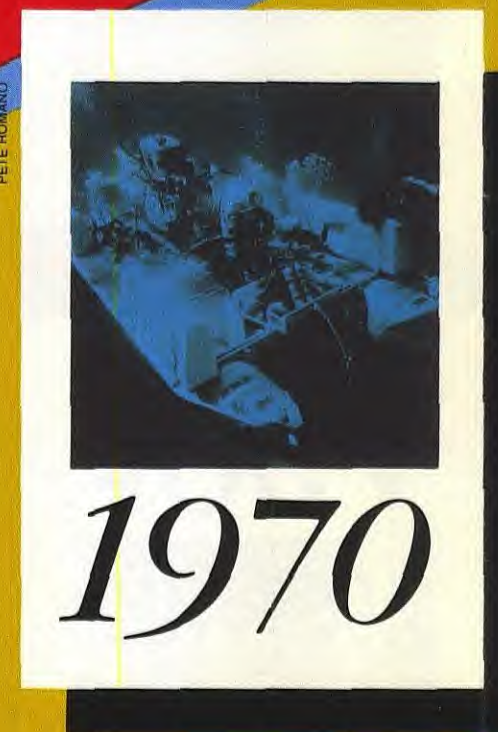
1967



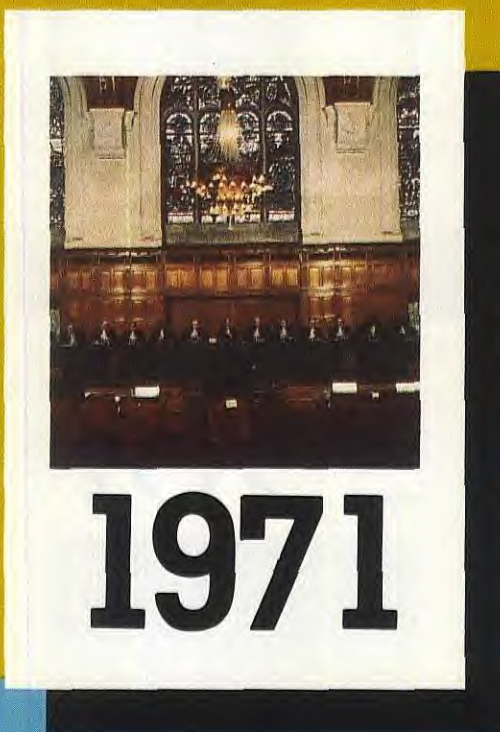
1968



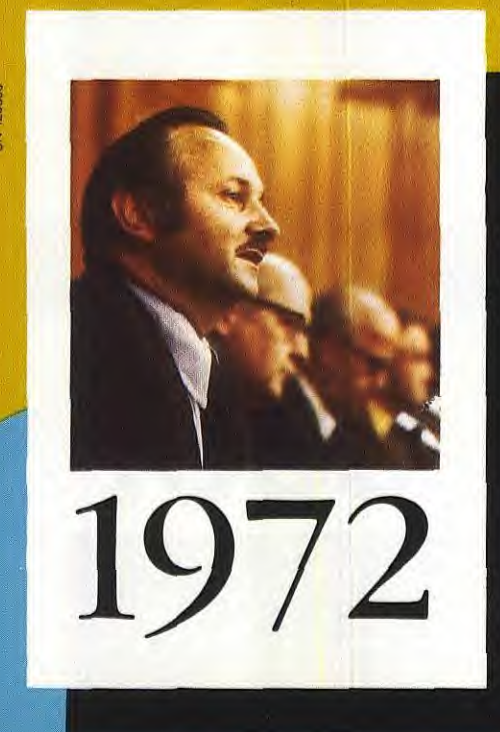
1969



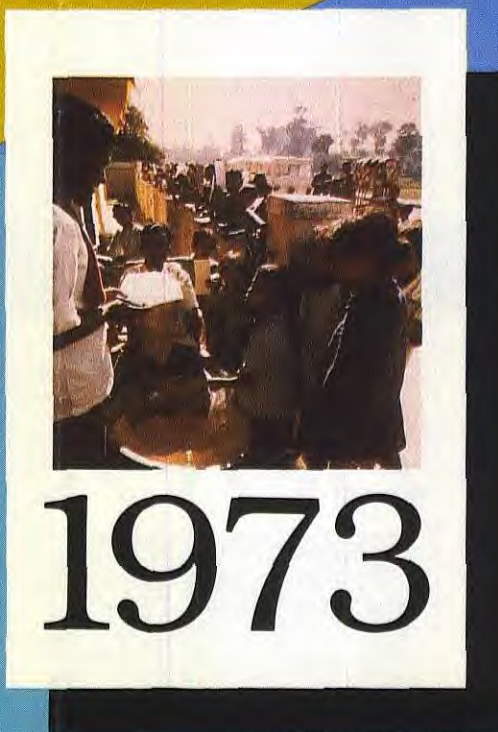
1970



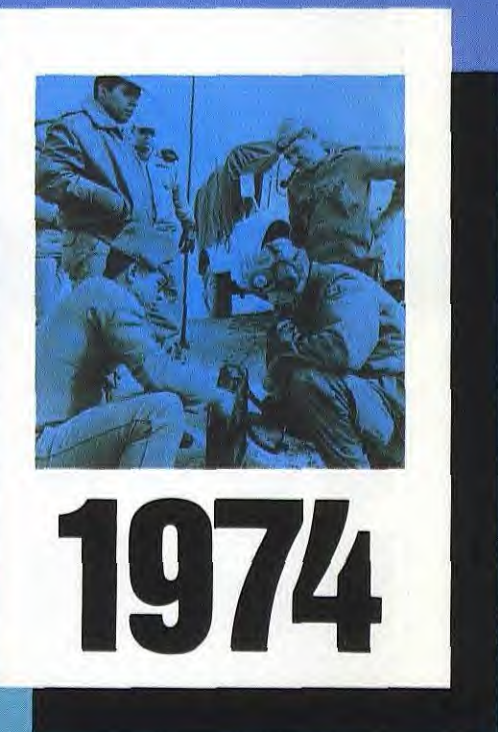
1971



1972



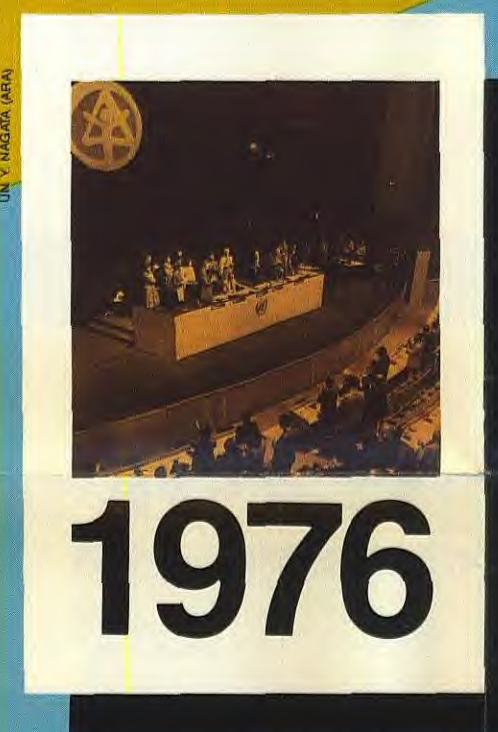
1973



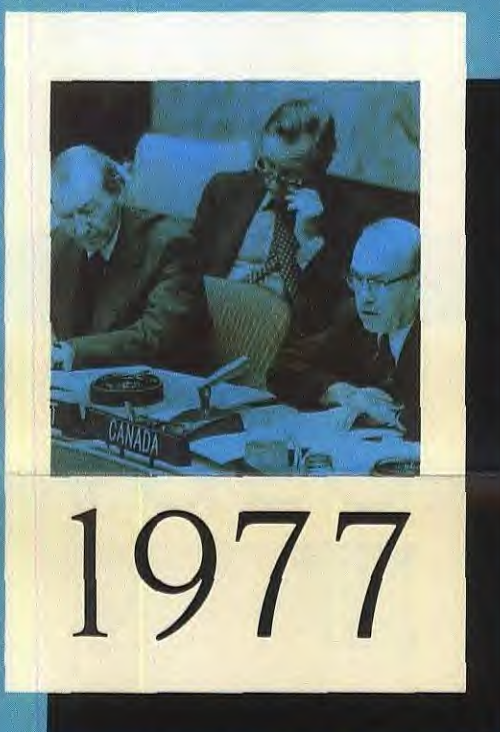
1974



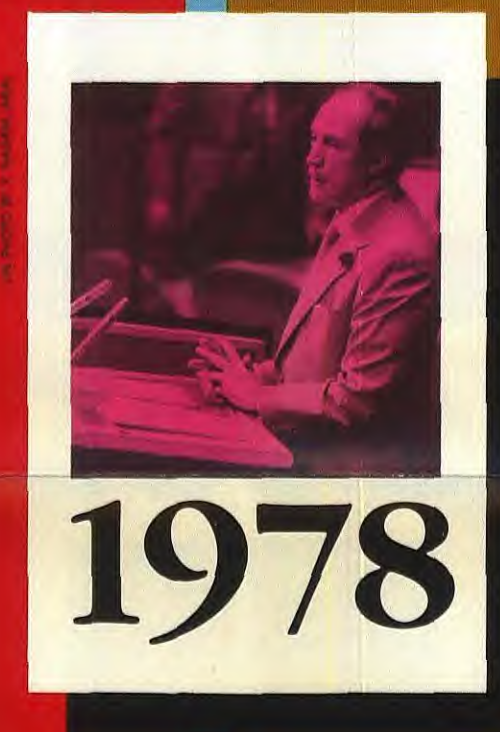
1975



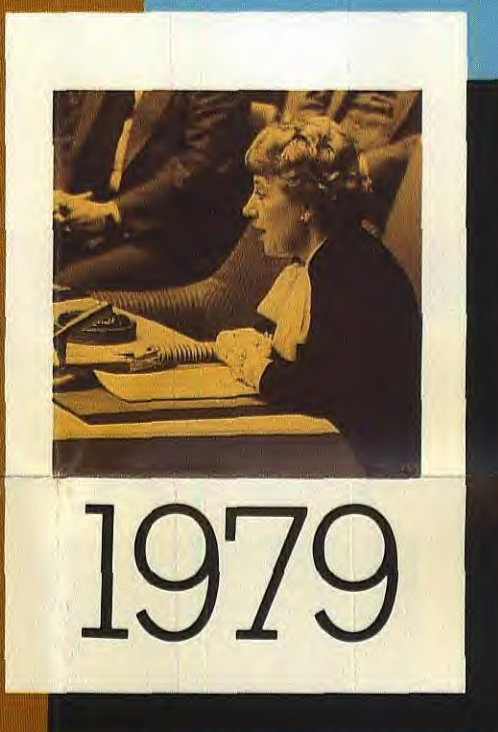
1976



1977



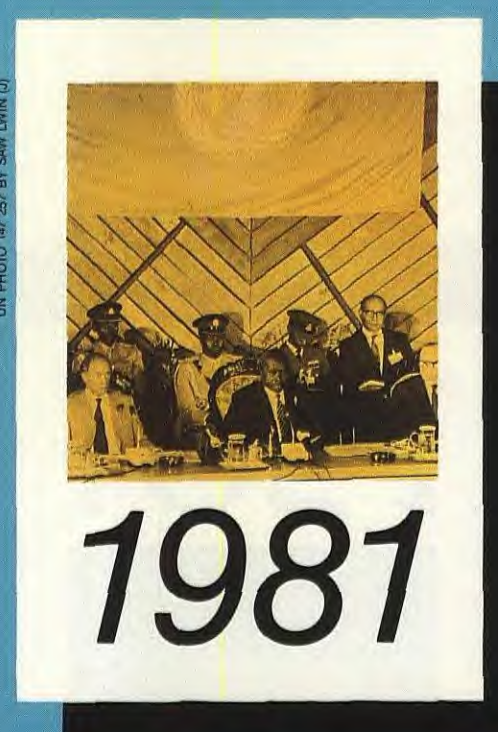
1978



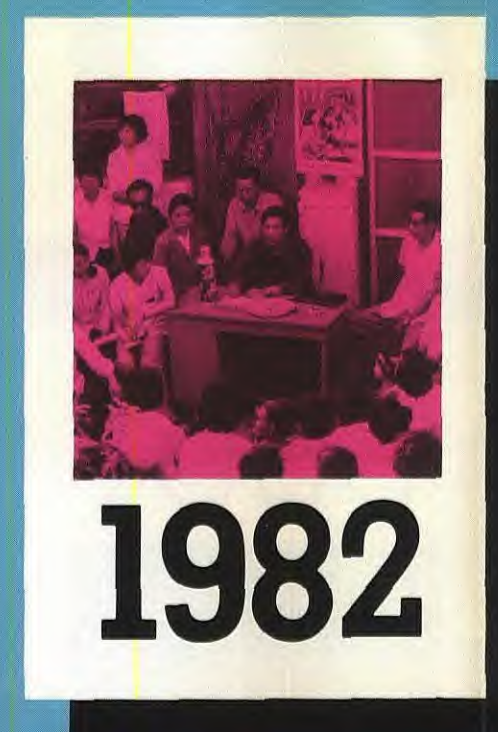
1979



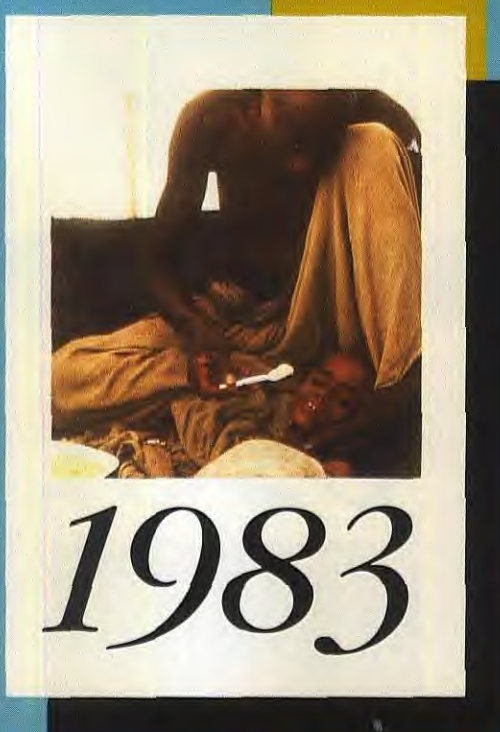
1980



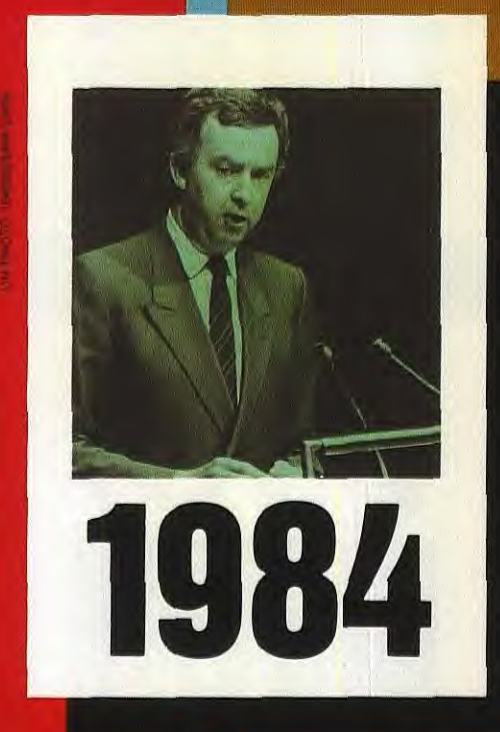
1981



1982



1983



1984

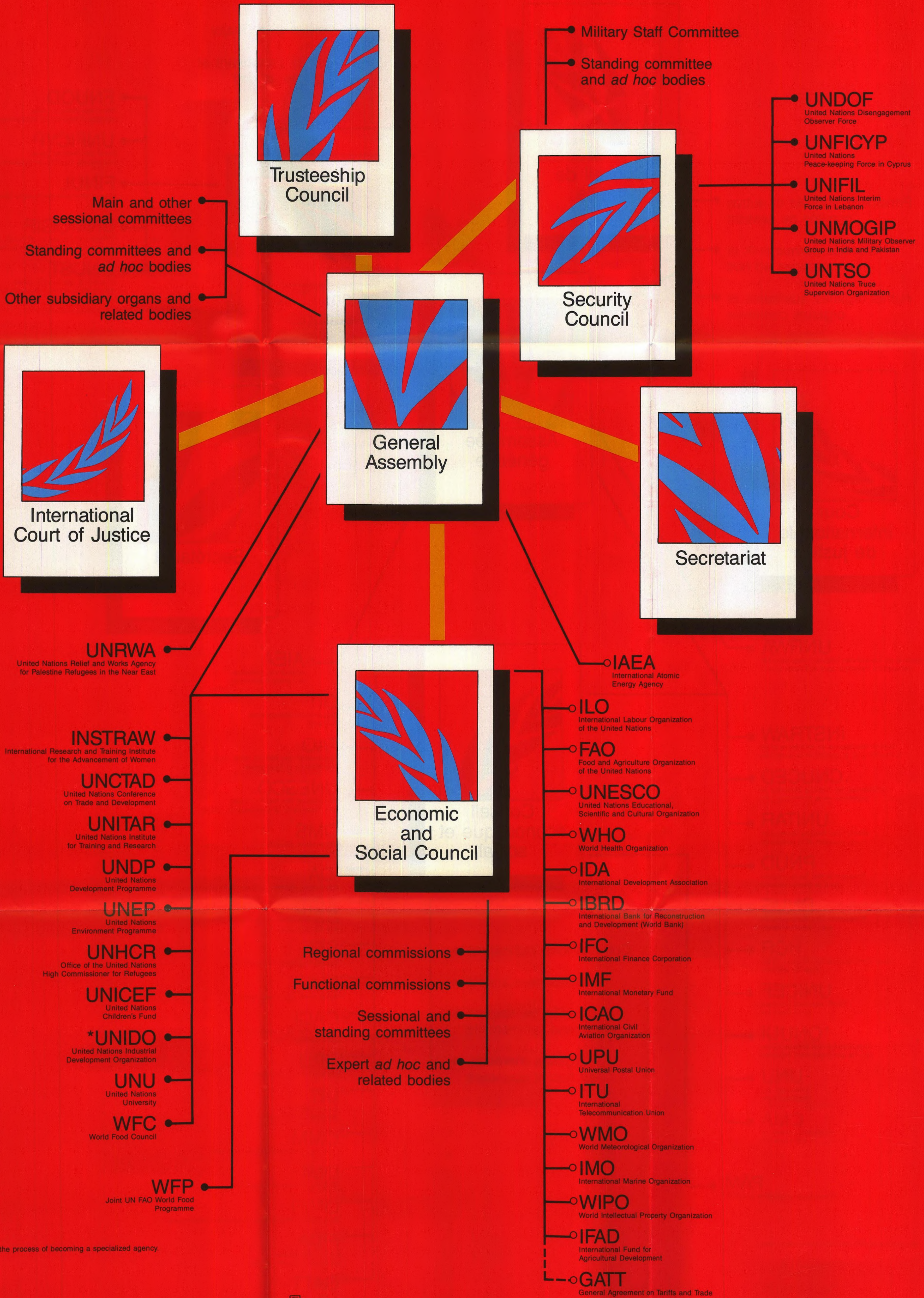


1985

Happy 40th!  
U.N.



*Joyeux 40e  
Anniversaire  
C.N.U.!*

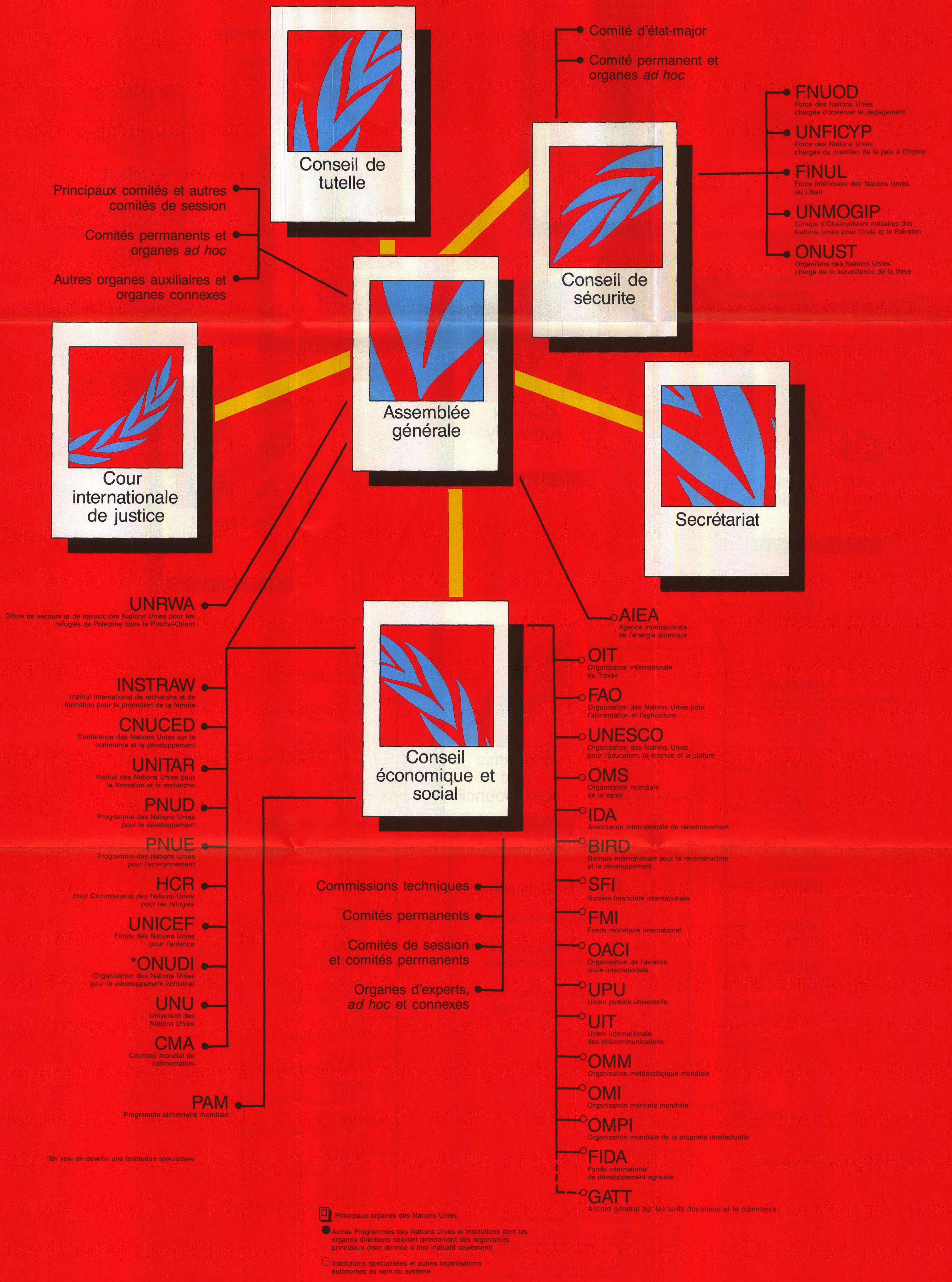


\*In the process of becoming a specialized agency.

- Principal organs of the United Nations
- Other United Nations programmes and organs whose governing bodies report directly to the principal organs (representative list only)
- Specialized agencies and other autonomous organizations within the system.



# Le système des Nations Unies







A project of International Youth Year

# Inviting Youth...



...to celebrate  
the U.N.'s 40th

Published by the  
Department of External Affairs  
in cooperation with  
the United Nations  
Association in Canada

**Canada**

The United Nations is forty years old in 1985 and young Canadians, during this International Youth Year, are invited to take the lead in reaffirming the values and importance of the UN. This brochure gives some ideas for that celebration, suggesting activities to centre around United Nations Day on October 24th.

## **BACKGROUND**

Formed as World War II drew to a close, the UN provides a mechanism for nations to work out solutions to international problems without resort to conflict and to promote global cooperation across the spectrum of human endeavour.

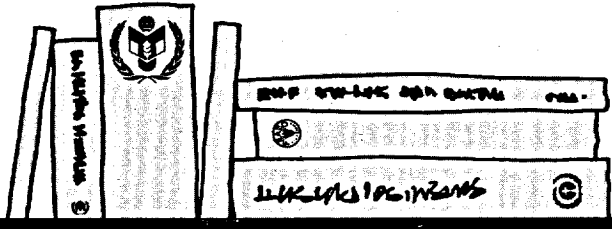
After forty years, it is clear that the common interest in peace tends to assert itself only after problems have reached the point of crisis, when bilateral or unilateral efforts to resolve them have usually proven inadequate. But the past forty years also attest to the UN's contribution to bettering the human condition by limiting conflicts through peacekeeping, by assistance to developing countries and by fostering international cooperation in health, education, science, technology and communications.

The UN is more vital than ever to maintaining peace and stability in today's increasingly complex world. So let's rally round it and, as John Lennon said, "give peace a chance." And let's use the anniversary as an opportunity to look at where the United Nations stands now and how Canadian youth can do their part to help give it a new lease on life.

## **THE FIRST STEPS**

The Department of External Affairs, in cooperation with the United Nations Association in Canada, has put together some ideas and support materials to assist youth in marking this fortieth anniversary. So why not look at the following suggestions when thinking about your part in the celebration?

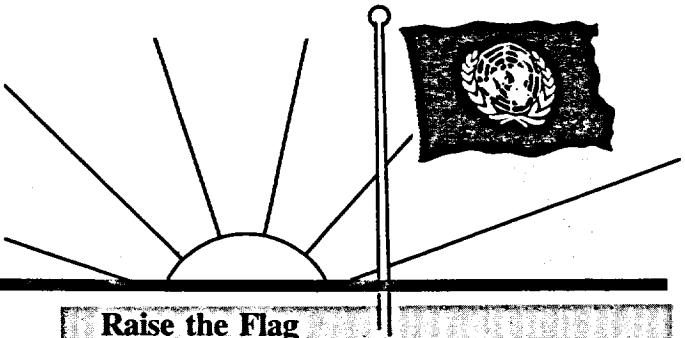
# 1



## Become Informed

Find out what's going on at the United Nations. To help you out, two kits have been prepared which provide background articles, activity suggestions, resource lists and other material to aid youth, youth leaders and teachers in their investigations. One kit is intended primarily for teachers of children up to 12 years old, while the other is for use by young people themselves as well as teachers.

# 2



## Raise the Flag

Have your own flag raising ceremony on United Nations Day, October 24th, or if your mayor is already organizing a ceremony of this kind, offer your help. A flag-raising ceremony can take place at a school, town hall, library or university campus - anywhere you can find a flagpole. The idea behind raising the United Nations flag is that it symbolizes support and helps bring the anniversary to the attention of other Canadians.

A limited number of full size United Nations flags are available for these events. They come with a set of guidelines for organizing the ceremony. So get ready to invite family, friends, the mayor, a local rock star or anyone you think might be interested. And don't forget to call the press.

# 3



## Communicate

Invite the country to learn more about the United Nations. In addition to marking its fortieth anniversary, 1985 has also been designated by the United Nations as International Youth Year. So it is doubly fitting that young people take the lead in exploring the role of an organization that will have such a potentially significant impact on the world they will inherit.

Involving others in this exploration might take the form of a school video production, a one-day model United Nations, seminars, or a youth column in the local press. A whole range of these sorts of activities are presented as part of the two kits that can be obtained free of charge by mailing the enclosed Order Card.



## RESOURCE MATERIALS

### ► Brochures

Additional copies of this brochure

### ► Posters

U.N. 40th Poster

U.N. Organizational System Poster

### ► Items Featuring the Canadian Logo of the U.N. 40th

Buttons

Fridge Magnets

Stickers

### ► Flags

Full size United Nations flag (.92 x 1.83m) with guidelines for organizing a flag raising ceremony. Limit of one flag per request.

### ► Educational Kits

#### Kit 1

Educational materials for use by teachers of children up to age 12. Kit includes activity suggestions, games, stories and resource lists. Limit of 1 kit per request.

#### Kit 2

Educational materials aimed at youth as well as teachers and leaders. Kit includes background articles, briefing papers on selected topics, activity suggestions and resource lists. Limit of 3 kits per request.

*There are limited quantities of each of the above items.*

---

### ► Contact

Using the enclosed Order Card, these resource materials are available through:

**United Nations Association in Canada**

P.O. Box 256

St. Laurent, Quebec

H4L 9Z9

# Invitant les jeunes...



...à célébrer le  
40<sup>e</sup> anniversaire  
de l'O.N.U.

Publié par le ministère  
des Affaires extérieures  
en collaboration avec  
l'Association canadienne  
pour les Nations Unies

Canada

# Célébrons le jour anniversaire des Nations Unies le 24 Octobre!

L'année 1985 marque le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Jeunes Canadiens et Canadiennes, nous vous invitons en cette Année internationale de la jeunesse à donner l'exemple en réaffirmant les valeurs et l'importance des Nations Unies. Vous trouverez dans cette brochure des suggestions quant à la façon de fêter cette journée du 24 octobre.

## HISTORIQUE

Créée à l'approche de la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies fournit aux nations un mécanisme pour le règlement pacifique des problèmes internationaux et la promotion de la coopération mondiale à toutes les entreprises humaines.

Après 40 ans, il est clair que l'intérêt manifesté par l'humanité à l'égard de la paix ne tend à s'affirmer qu'en temps de crise, une fois que les efforts bilatéraux et unilatéraux en vue de résoudre les problèmes se sont généralement avérés inadéquats. Néanmoins, ces quarante dernières années ont été le témoin des efforts des Nations Unies afin d'améliorer la condition humaine, en limitant les conflits grâce au maintien de la paix, en aidant les pays en développement et en facilitant la coopération internationale dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la science, de la technologie et des communications.

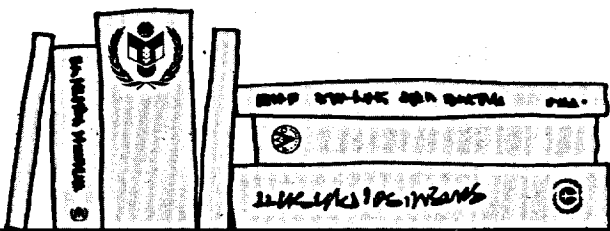
Dans notre monde de plus en plus complexe, l'Organisation des Nations Unies est plus essentielle que jamais au maintien de la paix et de la stabilité. Venons-lui en aide et, comme l'a dit John Lennon, "Give peace a chance". Profitons de cet anniversaire pour voir où en est l'ONU aujourd'hui et comment les jeunes Canadiens et Canadiennes peuvent l'aider à retrouver une vigueur nouvelle.

## LES PREMIÈRES DÉMARCHES

Le ministère des Affaires extérieures a, avec l'aide de l'Association canadienne pour les Nations Unies, rassemblé des idées et du matériel de base afin d'aider les jeunes à souligner ce quarantième anniversaire. Peut-être les suggestions suivantes vous aideront-elles?



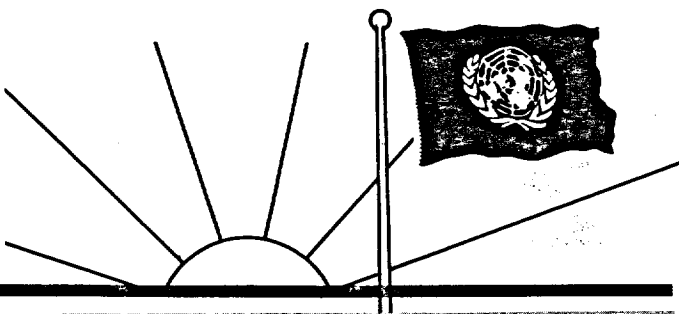
# 1



## Informez-vous

Cherchez à savoir ce qui se passe aux Nations Unies. Pour vous aider, nous avons préparé deux troussees dans lesquelles vous trouverez des documents d'information, des idées en ce qui concerne les activités, des listes de matériel et autre à l'intention des jeunes, des animateurs et des enseignants. La première a été conçue à l'intention des personnes enseignant aux moins de douze ans, la deuxième à celle des jeunes et des enseignants.

# 2



## Hissez le drapeau!

Ayez votre propre cérémonie du drapeau le jour anniversaire des Nations Unies, le 24 octobre. Si votre maire en a déjà prévu une, proposez-lui votre aide. La cérémonie du drapeau peut avoir lieu dans une école, une mairie, une bibliothèque, sur un campus universitaire, ou dans un autre endroit de votre choix, pourvu qu'il y ait un mât. Elle a pour but de symboliser notre appui aux Nations Unies et d'attirer l'attention de nos compatriotes sur l'anniversaire de l'Organisation.

Un certain nombre de drapeaux des Nations Unies, de grandeur nature, sont disponibles pour ce genre d'événement. Ils sont accompagnés d'un guide pour l'organisation de la cérémonie. N'hésitez pas à inviter vos parents, vos amis, le maire, une vedette locale ou toute personne que cela pourrait intéresser. N'oubliez surtout pas de prévenir les médias!

# 3



## Communiquez

Invitez vos amis à en apprendre davantage sur les Nations Unies. L'année 1985, en plus de marquer le quarantième anniversaire de l'Organisation, a été désignée par l'ONU comme l'Année internationale de la jeunesse. Il est donc doublement naturel que les jeunes soient les premiers à explorer le rôle d'une organisation qui aura un impact vraisemblablement important sur le monde de demain. Pour faire participer les autres à cette célébration, vous pouvez organiser un spectacle vidéo à l'école, une journée modèle des Nations Unies, des séminaires ou créer une rubrique à l'intention des jeunes dans la presse locale. Toute une série d'activités vous sont proposées dans les trousseaux que vous pouvez obtenir gratuitement en nous adressant le bon de commande ci-joint.



# LISTE DU MATÉRIEL DISPONIBLE

## ► Brochures

Autres exemplaires de la présente brochure

## ► Affiches

Le 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies

Le système des Nations Unies

## ► Articles portant le logo du Canada pour le 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies

Insignes

Aimants pour réfrigérateur

Auto-collants

## ► Drapeaux

Drapeaux des Nations Unies, grandeur nature (.92 x 1.83m), accompagnés chacun d'un guide pour l'organisation de la cérémonie de déploiement. Nombre maximum par commande: 1.

## ► Trousses de documentation

### Trousse 1

Matériel d'enseignement à l'intention des personnes enseignant aux moins de douze ans. La trousse contient des idées, des jeux, des histoires et des listes de documents et de matériel. Nombre maximum par commande: 1.

### Trousse 2

Matériel d'enseignement à l'intention des jeunes ainsi que des enseignants et des animateurs. La trousse contient des documents d'information, des articles sur des sujets sélectionnés, des idées et des listes de documents et de matériel. Nombre maximum par commande: 3.

*Les articles ci-dessus existent en quantité limitée seulement.*

---

## ► Contact

Pour obtenir ce matériel, envoyez le bon de commande ci-joint à:

**L'Association canadienne pour les Nations Unies**

C.P. 256

St-Laurent (Québec)

H4L 9Z9

# ORDER CARD

# BON DE COMMANDE

Quantity

Quantité

## BROCHURES

(Bilingual) .....

## BROCHURES

(Bilingue) .....

## POSTERS

(Bilingual)

U.N. 40th Poster .....

U.N. Organizational

System Poster .....

## AFFICHES

(Bilingue)

Le 40<sup>e</sup> anniversaire  
des Nations Unies.....

Le système des  
Nations Unies.....

## ITEMS FEATURING THE CANADIAN LOGO OF THE U.N. 40TH

Buttons .....

Fridge Magnets .....

Stickers.....

## ARTICLES PORTANT LE LOGO DU CANADA POUR LE 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES

Insignes .....

Aimants pour réfrigérateur .....

Auto-collants .....

## FLAGS

(Bilingual Instructions).....

## DRAPEAUX

(Instructions bilingues).....

## EDUCATIONAL KITS

### KIT 1

English .....

French.....

### KIT 2

English .....

French.....

## TROUSSES D'INFORMATION

### TROUSSE 1

Anglais .....

Français .....

### TROUSSE 2

Anglais .....

Français .....

- no charge for any of the material
- limited quantities of all items
- postage and handling charges are covered
- allow minimum of 3 weeks for delivery

- Matériel entièrement gratuit
- Quantités très limitées
- Sans frais d'envoi ou de manutention
- Délai de livraison : 3 semaines minimum

Send order to:  
Matériel à expédier à: .....

Address:  
Adresse: .....

City:  
Ville: .....

Province:  
Code postal: .....

FOLD HERE

PLIEZ ICI

From:

De:

---

---

---

---

AFFIX  
SUFFICIENT  
POSTAGE  
  
AFFRANCHIR  
SUFFISAMMENT

**United Nations Association in Canada**

**L'Association canadienne pour les Nations Unies**

P.O. Box 256

C.P. 256

St. Laurent, Quebec

St-Laurent (Québec)

H4L 9Z9